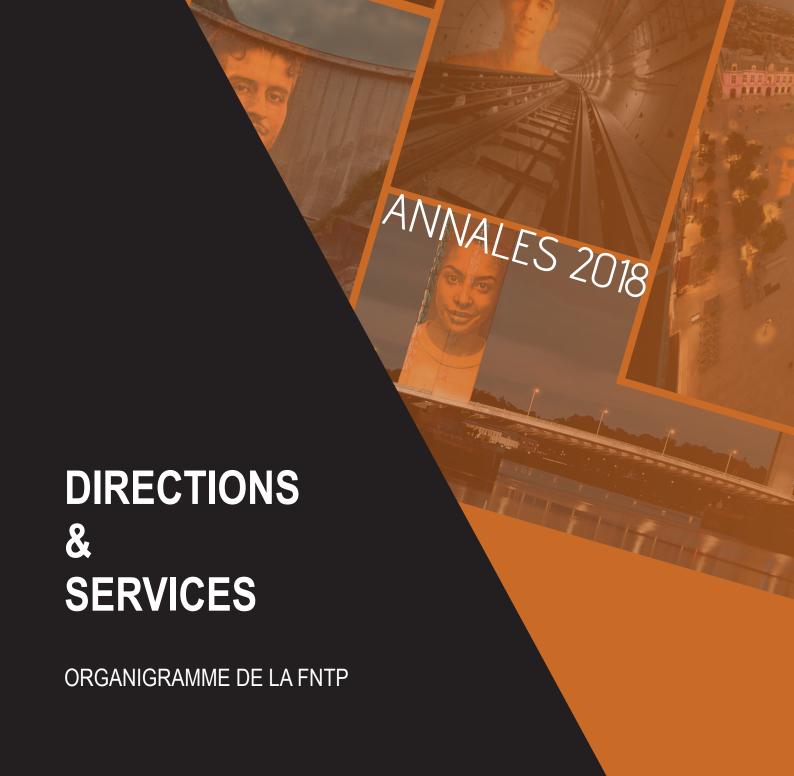


ANNALES 2018
ORGANIGRAMME5
JOURNAL DE L'ANNÉE6
A TRAVERS LA PRESSE32

CONSEILS45

RAPPORTS DES COMMISSIONS...71





ORGANIGRAMME DE LA FNTP



président

Bruno CAVAGNÉ



directeur général

Julien GUEZ



directeur de cabinet réseau et relations institutionnelles Jean-Christophe ANGENAULT



directrice générale déléguée

Florence SAUTEJEAU



conseillère

Sophie CAHEN



relations du travail et protection sociale

Laurence D'ORGLANDES



services formation et santé sécurité

Richard LANGLET



direction de la qualité

Catherine VALETTE

service informatique



direction des affaires juridiques service europe

Marie **EILLER-CHAPEAUX**



service europe

Nicolas GAUBERT



service comptabilité et administration du personnel

Béatrice LUC

Alain GOMEZ



direction technique et de la recherche

Dominique CHEVILLARD



assistante du président service intérieur

Djamila BOUCHAFA



direction développement durable **Stéphane**

RUTARD MARCELLAN



direction des affaires internationales

Richard TOUROUDE



directrice générale déléguée

Corine LE SCIELLOUR





service des affaires économiques

Jean-Philippe DUPEYRON



service des enquêtes

statistiques Isabelle CHAPTAL



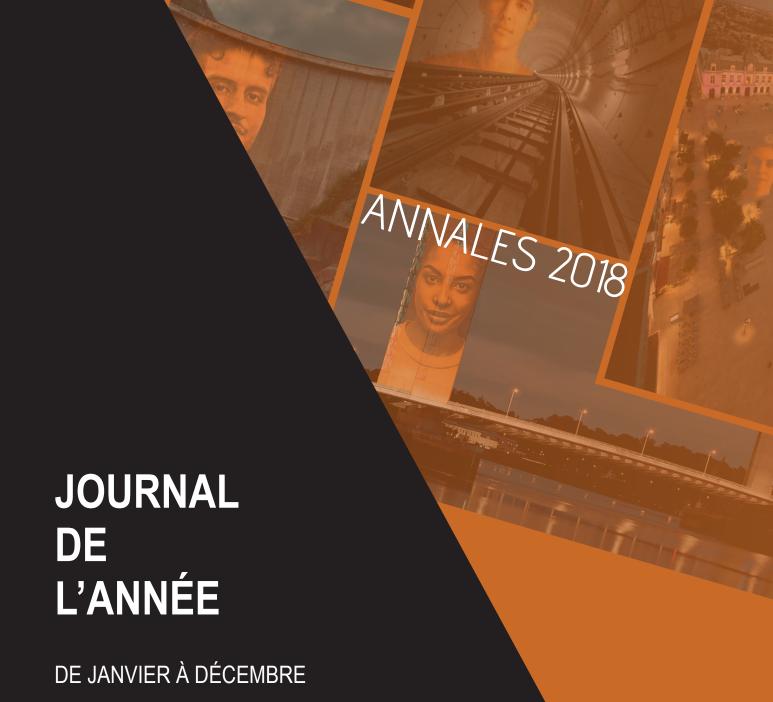
service du fichier et de l'identification professionnelle

François OGER



service de presse

Jean-Christophe GOUX-REVERCHON



CRÉDITS:

CC-BY-SA 3.0

Assemblée Nationale

FNTP Media tp

FRTF

Syndicats de Spécialités

Ecole d'Egletons

Twitter

Getty Images et P. TOURNEBOEUF

JANVIER

6 Paris, 3 rue de Berri

Cérémonie des vœux du nouvel an de Bruno Cavagné, réunissant les collaborateurs de la FNTP ainsi que les Secrétaires généraux des Fédérations régionales des Travaux Publics et des Syndicats de spécialités, l'occasion de remettre les médailles d'honneur du travail, des médailles syndicales et d'honorer les départs à la retraite. Les médaillés :



A. Goncalves



C. Le Sciellour et D. Bouchafa

Les départs :



S. Theiler et P. Guillot

10 Paris, 3 rue de Berri

Comité « Guides et pratiques de la gestion contractuelle de la Commission des Marchés » sous la Présidence de Jean-Christophe Guérinet.

15 Paris, 3 rue de Berri

Lancement d'une Campagne nationale de communication de Routes de France à destination des jeunes, qui doit répondre aux besoins en recrutement dans le secteur de la route.



Campagne de Routes de France

18 Paris, 55 avenue Bosquet

Matinale du MEDEF sur les « Bonnes pratiques partagées dans la commande publique », avec la participation de la Commission des marchés de la FNTP.

18 Paris, 3 rue de Berri

Réunion relative au référentiel TP pénibilité avec les syndicats de spécialités et en présence de Jean Cerutti, Président de la Commission « Relations du travail et Protection sociale ».

18 Paris, 3 rue de Berri

Comité des pratiques de la RSE.

18 Paris 5è, Maison de la Mutualité Rue Saint-Victor

Concours international des « INTERMAT Innovation Awards » présidé par Bruno Cavagné. Il récompense les équipements, les techniques, les services, les produits et les solutions qui contribuent au progrès du secteur de la construction et des infrastructures. Pour cette 7è édition, un jury européen composé de 13 spécialistes du secteur choisit de récompenser 13 lauréats parmi les 90 dossiers présentés par les exposants d'INTERMAT Paris et World of Concrete Europe 2018.



INTERMAT Innovation Awards



20 Paris, Rue de Berri

Le SEFI, l'Association coréenne des entrepreneurs internationaux (ICAK) et le Forum pour l'autonomisation de la compétitivité mondiale (GCEF) annoncent leur partenariat pour renforcer la compétitivité de l'environnement mondial des infrastructures en matière de lutte contre la corruption.

Cérémonie trilatérale et signature du protocole d'accord avec Bruno Cavagné, Kee-poong Park, président de l'ICAK, Angela Joo-Hyun Kang, fondatrice et présidente exécutive de GCEF, pour un marché international de la construction plus juste et transparent.



MOU Signing Ceremony



20 Paris, 9 rue de Berri

Réunion paritaire « Agenda social TP pour 2018 » sous la présidence de Jean Cerutti.

23 Paris, 3 rue de Berri

Rencontres parlementaires des régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour échanger sur les grands enjeux d'une politique d'infrastructures.









Rencontres parlementaires

23 Paris, 90 avenue des Champs Elysées,

Comité « Routes » présidée par Xavier Neuschwander.

23 Paris, 3 rue de Berri

Conseil d'administration du Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics (CCCA-BTP), en présence de Gilbert Jacquot.

24 Paris, 3 rue de Berri

Comité « Trésorerie et variation des prix » de la Commission des marchés de la FNTP, présidé par Jacques Allemand.

24 Paris, 3 rue de Berri

Comité fiscal de la Commission des marchés sous la présidence de Joël Rousseau.

24 Paris, 3 rue de Berri

Matinales La Tribune avec Ludovic Le Moan, fondateur du réseau SIGFOX, destiné aux objets connectés. Il est notamment interrogé sur ce que le réseau basse tension, économe en énergie, peut apporter au monde des infrastructures et aux entreprises de la construction dans leurs relations avec les objets connectés.





Matinales La Tribune avec L. Le Moan

24 Paris, 3 rue de Berri

Commission « Développement économique » présidée par Laurent Girou avec une intervention d'Hervé MAUREY, Sénateur et Président de la Commission « Aménagement du territoire et du développement durable » du Sénat.

24 Paris, 7 rue la Pérouse

Réunion paritaire relative à la mise en place d'un dispositif d'intéressement et au renouvellement des accords relatifs au PEI, à la participation et au PERCQ dans les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, sous la présidence de Olivier Salleron.

25 Paris, 3 rue de Berri

Conseil d'administration de la FNTP.

25 Paris, 3 rue de Berri

Comité fiscal de la Commission des marchés présidé par Joël Rousseau.

30
Paris,
90 avenue des Champs Elysées
Groupe de travail « Traitement des déchets et recyclage ».

31 Paris, 3 rue de Berri

Comité juridique présidé par Yves Gaudemet.

31 Paris, 3 rue de Berri

Conseil du comité national de l'OPPBTP en présence de Jean-Yves Tonnelier.

FÉVRIER

1^{er} Paris, 246 boulevard Saint-Germain

Remise du rapport élaboré par le Conseil d'orientation des infrastructures composé de 16 membres dont Bruno Cavagné, vice-Président, et sous la présidence de Philippe Duron. L'objectif est de proposer une stratégie en matière d'investissements dans les infrastructures de transports et permettre au gouvernement de préparer le volet programmation et financement des infrastructures du projet de loi d'orientation des mobilités (LOM).



Membres du Conseil d'orientation des infrastructures

1^{er} Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Groupe de travail Biodiversité de la FNTP.

2 Paris,

90 avenue des Champs Elysées

Commission « Technique et Innovation », présidée par Xavier Neuschwander.

6 Paris, 3 rue de Berri

Signature de la Convention cadre relative à l'insertion sociale et professionnelle des réfugiés dans les Travaux Publics, par Bruno Cavagné et Muriel Pénicaud, ministre du Travail. Après avoir visité le chantier du prolongement de la ligne 14 à Saint-Ouen, Bruno Cavagné et Muriel Pénicaud se sont réunis pour échanger avec les chefs d'entreprise et les 22 stagiaires qui ont bénéficié du programme HOPE (Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi) mis en œuvre par la préfecture d'Île-de-France, en partenariat avec l'AFPA, l'OFII et Pôle emploi.



Signature de la Convention cadre



7 Paris, 90 avenue des Champs Élysées Commission « Relations du travail et

Commission « Relations du travail et Protection sociale sous la présidence de Jean Cerruti.

8 Paris, 3 rue de Berri

Bruno Cavagné rencontre François Asselin, Président de la CPME. Il rencontre ensuite Benoît Simian, rapporteur spécial du budget infrastructures et services de transports, membre du conseil d'orientation des infrastructures.



F. Asselin

B. Simian



Signature de la Convention cadre

8 Paris, 3 rue de Berri

Comité « Guides et pratiques de la gestion contractuelle » de la Commission des marchés sous la Présidence de Jean-Christophe Guérinet.

8 Paris, 3 rue de Berri

Commission Développement durable sous la présidence de Jean-Christophe Louvet et en présence de Barbara Pompili, présidente de la Commission Développement durable de l'Assemblée Nationale.

13 Paris 16è 7 rue La Perouse

Réunion paritaire relative aux régimes de prévoyance des ETAM et des ouvriers du Bâtiment et des Travaux Publics sous la présidence de Bruno Dumas.

14 Caen, 12 rue Ferdinand Buisson

Inauguration des nouveaux locaux de la FRTP Normandie en présence de Bruno Cavagné, Régis Binet, président de la FRTP Normandie, Hervé Morin, président du Conseil régional de Normandie, Jean-Léonce Dupont, président du Conseil départemental du Calvados et Joël Bruneau, maire de Caen et président de la communauté urbaine de Caen.



Inauguration des locaux de la FRTP Normandie.

15 Paris, 3 rue de Berri

Bruno Cavagné rencontre Jean Launay, coordinateur général des Assises de l'Eau, avec Alain Grizaud, Président de « Les Canalisateurs » et Jean-Luc Ventura, Président de l'UIE.

20 Paris, 3 rue de Berri

Comité numérique de la Commission des marchés présidé par Pierre Benning.

27 Paris, 3 rue de Berri

Conseil d'administration du Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics – CCCA-BTP, en présence de Gilbert Jacquot.

28 Paris, 3 rue de Berri

Bruno Cavagné rencontre Damien Cazé, conseiller écologie, transports et Jimmy Brun, conseiller technique aux transports auprès du Premier Ministre. PHOTO







J. Brun

MARS

6 Paris, 90 avenue des Champs Elysées Comité des Matériaux présidée par Xavier Neuschwander.

12 Paris, 90 avenue des Champs Elysées Comité « Sols » présidé par Xavier Neuschwander.

12 Paris, 3 rue de Berri

Réunion de coordination FNTP/ OPPBTP en présence de Bernard Sala et de Jean-Yves Tonnelier.

14
Paris
3 rue de Berri
Conseil des régions.

14 Paris, 3 rue de Berri

Comité « Guides et pratiques de la gestion contractuelle » de la Commission des marchés sous la Présidence de Jean-Christophe Guérinet.

15 Paris, Avenue des Champs-Elysées Bruno Cavagné rencontre Gilles Boyer, Conseiller auprès du Premier ministre.



G. Boyer

15 Paris 16è, 7 rue La Perouse

Réunion paritaire relative à la mise en place d'un régime d'intéressement dans les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics sous la présidence d'Olivier Salleron.

15 Paris, 3 rue de Berri

Commission des Marchés présidée par Emmanuèle Perron.

19 Paris, 3 rue de Berri

Commission « formation » de la FNTP sous la présidence de Laurent Amar.

20 Paris, 3 rue de Berri

Assemblée générale du SETVF sous la présidence de Pascal de LAURENS, sur « l'Entretien et la modernisation des infrastructures ferroviaires », l'occasion de dresser un bilan sur les Assises de la mobilité et perspectives, avec la participation de Matthieu Chabanel, Directeur général délégué de SNCF Réseau et d'Emmanuèle Perron, Vice-Présidente de la FNTP.



Assemblée générale du SETVF

20 Paris, 3 rue de Berri

Réunion des Présidents et Directeurs des centres de formation continue des Travaux Publics sous la présidence de Laurent Amar.

20 Paris 9 rue de Berri

Réunion paritaire relative aux régimes de prévoyance des ETAM et des ouvriers sous la présidence de Jean Cerutti.

26 Paris, Avenue des Champs-Elysées,

Bruno Cavagné rencontre Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics.

27 Paris, 3 rue de Berri

Matinale La Tribune avec Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, sur le thème « Moderniser l'action publique, pourquoi faire?".





Matinale La Tribune avec G. Darmanin.

28 Paris, Rue de Varenne - Ministère de la cohésion des territoires

Discussions sur la charte de réalisation des travaux pour les Jeux Olympiques/ SOLIDEO avec la participation de la Direction des affaires juridiques de la FNTP.

29 Paris, 3 rue Berri

Bruno Cavagné rencontre François Poupard, Directeur général de l'Infrastructure du Transport et de la Mer (DGITM) et Cédric Grail, adjoint au Directeur.





F. Poupard

C. Grail

AVRIL

3 Paris, Avenue des Champs-Elysées

Bruno Cavagné rencontre Michel Cadot, Préfet de la région lle-de-France, en présence de José Ramos, Président de la Commission économique.



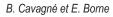
M. Cadot

5 Paris 3 rue de Berri

Réunion exceptionnelle des Administrateurs des caisses TP sous la conduite de Jean Cerutti.

5 Paris, 3 rue de Berri

Assemblée générale de la FNTP et du Syndicat de France. Bruno Cavagné présente son rapport d'activité pour l'année 2017 et les orientations qu'il envisage de suivre pour l'année à venir, en présence d'Elysabeth Borne. Cette journée est l'occasion de débattre sur le sujet de l'attractivité du secteur auprès des jeunes avec deux personnalités venant de mondes professionnels différents, le Général Benoît Chavannat, sous-directeur en charge du recrutement de l'armée de terre, et Thierry Marx, restaurateur chef étoilé. Ils partagent leur expérience respective en terme de formation et de recrutement et répondent plus généralement à la question : « Quels jeunes dans le monde professionnel de demain? ». Des jeunes étudiants dans les Travaux Publics, des apprentis, en contrat de professionnalisation, participent également aux échanges d'expériences.









Le Général B. Chavannat, et T. Marx.



5 Paris,

Journée des épouses : visite des ateliers de joaillerie Van Cleef & Arpels suivie de l'exposition « Bijoux d'artistes, de Picasso à Jeff Koons » au Musée des Arts décoratifs



5 Paris, 3 rue de Berri

Comité DT / DICT de la Commission des marchés sous la Présidence de Stéphane Flénet.

5 Paris, 90 avenue des Champs-Elysées

Commission Technique et Innovation, présidé par Xavier Neuschwander.

10 Paris, 3 rue Berri

Bruno Cavagné rencontre Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale.

10 Paris, 3 rue de Berri

Comité « Trésorerie et variation des prix de la Commission des marchés » sous la Présidence de Jacques Allemand.

12 Paris, 3 rue de Berri

Conseil du comité national de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics en présence de Jean-Yves Tonnelier.

13 Paris ESTP

Accueil des conducteurs de travaux de l'ESTP sous la présidence de Laurent Amar.

17 Paris, 3 rue de Berri

Bruno Cavagné rencontre François Poupard, Directeur général de l'Infrastructure du Transport et de la Mer (DGITM) et Cédric Grail, adjoint au Directeur.

18 Paris, 3 rue de Berri

Bruno Cavagné rencontre Valérie Rabault, Présidente du groupe « Nouvelle gauche » à l'Assemblée nationale.



V. Rabault

20 Paris, Rue de Berri

Conseil de l'Ordre des tuteurs des TP sous la présidence de Christian Tridon.

20 Paris, 3 rue de Berri

Comité « Guides et pratiques de la gestion contractuelle » de la Commission des marchés sous la Présidence de Jean-Christophe Guérinet.

23 Roissy, Parc des Expositions Villepinte

Salon INTERMAT en présence de Bruno Cavagné. Le salon, dédié aux fabricants et fournisseurs de matériels, équipements, solutions et techniques

pour la construction, propose sur une durée de 6 jours un programme de conférences, de visites de délégation étrangères, de démonstrations techniques, de mises en relations B2B. Il aborde les sujets d'innovations susceptibles de transformer la façon de travailler sur les chantiers dans les prochaines années. Un concept unique avec une zone de démonstrations dédiées aux matériels de construction. Pour Bruno Cavagné, « ce rendez-vous est important pour notre profession. Il est l'occasion de rencontrer les fabricants de matériels, de faire le point sur les nouveaux équipements, de mesurer les évolutions et innovations apportées, et donc d'imaginer ce que seront nos chantiers de demain».



Intermat 2018 - © Comexposium



24 Paris, CCCA-BTP

Conseil d'administration du Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics – CCCA-BTP, en présence de Gilbert Jacquot.

25 Paris 7è Rue de Grenelle

Bruno Cavagné rencontre Muriel Pénicaud, Ministre du Travail.

MAI

3 Paris 13è, Rue Louise Weiss

Réunion entre Emmanuèle Perron, Présidente de la Commission des marchés, et Laure Bédier, Directrice des affaires juridiques des Ministères économiques et financiers.

3 Paris, 3 rue de Berri

Commission développement durable sous la présidence de Jean-Christophe Louvet.

3 Paris, 3 rue de Berri

Comité fiscal de la Commission des marchés sous la Présidence de Joël Rousseau.

14 Longueil-Sainte-Marie (60),

Bruno Cavagné visite l'usine ENERCON avec Muriel Pénicaud, ministre du Travail.



M. Pénicaud, ministre du Travail, à Enercon.

15 Paris, OPCA de la construction

Conseil d'Administration extraordinaire de l'OPCA de la construction, en présence de Gilbert Jacquot.

16 Paris, 3 rue de Berri

Conseil des régions sous la présidence de Bruno Cavagné.

17 Paris, 3 rue de Berri

Cérémonie Fondation "Ambitions TP".







16 Paris, 3 rue de Berri

Bruno Cavagné rencontre Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

18 Paris, 3 rue de Berri

Séance d'accueil des élèves-ingénieurs de l'ESTP sous la présidence de Laurent Amar.

22Paris,3 rue de BerriComité des pratiques de la RSE.

23 Paris, 3 rue de Berri

Assemblée générale du STRRES sous la présidence de Christian Tridon. Cette assemblée est l'occasion de faire le point sur le marché de l'entretien d'ouvrage. Au programme de la journée, 1/ un débat autour des travaux, à quel prix, 2/ une conférence de Luc Boisnard, entrepreneur, Secrétaire du STRRES et auteur d' « Altitudes : Ascensions d'un alpiniste et chef d'entreprise engagé ».

Assemblée générale du STRRES



23 Paris,

9 rue de Berri

Réunion paritaire « Agenda social TP » sous la présidence de Jean Cerutti portant sur la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) et la détermination de l'agenda social TP pour 2018.

24 Paris,

3 rue de Berri

Comité numérique de la Commission des marchés sous la présidence de Pierre Benning.

26 Egletons,

Cérémonie de la remise des diplômes de la promotion 2018 des écoles EATP et EFIATP. Un événement parrainé par le Groupe Colas, et organisé en présence de Sébastien Lecornu, Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Bruno Cavagné.

Promotion 2018 des écoles EATP et EFIATP









28 Paris, 57 rue de Varenne

Bruno Cavagné rencontre Edouard Philippe, Premier ministre.

29 Paris, CCCA-BTP

Réunion du Conseil d'administration du Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics, CCCA-BTP, en présence de Gilbert Jacquot.

30 Paris 7è 246 Boulevard Saint-Germain,

Comité de Pilotage des Assises de l'Eau, présidé par Sébastien Lecornu, ministre d'Etat et ministre de la Transition écologique et solidaire, en présence de Bruno Cavagné et Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile-de-France. Cette première séquence aborde plusieurs enjeux : 1/ l'entretien et le renouvellement des réseaux d'eaux et d'assainissement ; 2/ la connaissance des réseaux d'eau potable et d'assainissement ; 3/ l'égalité pour toutes les collectivités avec une même capacité d'investissement.

JUIN

4 Paris, 90 avenue des Champs-Elysées Réunion du Comité des Matériaux présidé par Xavier Neuschwander.

1^{er} Paris, 3 rue de Berri

Comité « Guides et pratiques de la gestion contractuelle » de la Commission des marchés sous la Présidence de Jean-Christophe Guérinet.

5 Paris, 3 rue de Berri

Commission des marchés sous la Présidence d'Emmanuèle Perron.

5 Paris, 90 avenue des Champs Elysées Bruno Cavagné rencontre Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics.

5 Paris, 90 avenue des Champs-Elysées Groupe de travail Biodiversité de la FNTP.

Paris 90 avenue des Champs-Elysées Commission « Relations du Travail et Protection sociale » sous la présidence de Jean Cerutti.

12 Paris, 3 rue de Berri

Assemblée générale des Canalisateurs sous la présidence d'Alain Grizaud et en présence de Bruno Cavagné.

13 Paris,

90 Avenue des Champs-Elysées

Bruno Cavagné rencontre Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat à la Transition écologique.

13 Paris 7 rue La Perouse

Réunion paritaire portant sur l'avenant n° 60 à l'accord collectif national du 31 juillet 1968 relatif à l'évolution de la valeur du salaire de référence (SR) servant à fixer le montant des prestations du régime national de prévoyance des ouvriers du BTP, sous la présidence de Bruno Dumas.

14 Paris, 3 rue de Berri,

Assemblée générale de Routes de France. Cette journée s'articulera autour de deux tables rondes : 1/ Les visions prospectives pour les

routes de demain 2/ Les attentes et besoins des usagers.





Assemblée générale de Routes de France

18 Paris, 3 rue de Berri,

Réunion de coordination FNTP/ OPPBTP en présence de Bernard Sala et de Jean-Yves Tonnelier.

19 Paris La Défense Grande Arche

Sommet du Grand Paris organisé par La Tribune en partenariat avec la FRTP lle-de-France. José Ramos, Président de la FRTP participe à une table ronde dédiée aux « solutions pour améliorer les transports du quotidien », l'occasion de présenter les problématiques de formation auxquelles sont confrontées les entreprises, notamment dans le cadre du Grand Paris Express, mais aussi les défis à relever pour améliorer l'irrigation de tous les territoires franciliens et améliorer les efforts réalisés en faveur de la modernisation des infrastructures.



20 Boulogne, Pré Catelan

Assemblée générale du SERCE : conférence organisée sur « Parlez-vous millennials ? » ou comment adapter l'entreprise aux jeunes générations ?



Assemblée générale du SERCE

21 Chalon-sur-Saône (71),

Assemblée générale de la FRTP Bourgogne-Franche-Comté présidée par Vincent Martin, en présence de Bruno Cavagné et de nombreux chefs d'entreprises, d'élus, et du préfet de Saône-et-Loire Gilbert Payet. Un rendezvous autour du message "Les Travaux publics génèrent la vie".







Assemblée générale de la FRTP Bourgogne-Franche-Comté

21 Paris, 90 avenue des Champs-Elysées

Groupe de travail « Traitement des déchets et recyclage ».

22 Paris, 3 rue de Berri

Commission Santé et sécurité de la FNTP sous la présidence de Bernard Sala.

25 Paris, 3 rue de Berri

Matinale d'information de la FRTP llede-France en partenariat avec la FNTP sur « les ordonnances Macron : mieux comprendre pour agir ».

26
Paris,
90 Avenue des Champs-Elysées
Bruno Cavagné rencontre Carole Delga,
Présidente de la région Occitanie.



C. Delga

26 Paris, CCCA-BTP

Conseil d'administration du Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics, CCCA-BTP, en présence de Gilbert JACQUOT.

27 Paris, 3 rue de Berri

Comité « Trésorerie et variation des prix » de la Commission des marchés sous la Présidence de Jacques Allemand.

27 Paris, 3 rue de Berri

Commission « Développement économique » présidée par Laurent Girou, avec une présentation des enjeux du contrat d'études prospectives (CEP) par le cabinet Amnyos.

27 Paris, 3 rue de Berri

Conseil d'administration de la FNTP.

28 Paris, 3 rue de Berri

Matinale La Tribune avec Valérie Pécresse, Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, sur le thème « Quelles réformes pour la France et pour l'Europe ? ».





Matinales La Tribune avec V. Pécresse

28 Paris, 90 avenue de Champs-Elysées Réunion de la Commission Technique Innovation, présidée par Xavier Neuschwander.

JUILLET

2 Paris,

90 Avenue des Champs-Elysées

Bruno Cavagné rencontre Alexis Kohler, secrétaire général de l'Elysée.

3 Paris, 3 rue de Berri

Réunion des correspondants des Fédérations régionales chargés de la prévention en santé et sécurité sous la présidence de Bernard Sala.

5 Saint-Brieuc,

Assemblée générale de la FRTP Bretagne sous la présidence de François Coville et en présence de Jean Ollivro, professeur de géographie à l'Université de Rennes II et expert en aménagement du territoire.



Assemblée générale de la FRTP Bretagne

4 Bordeaux,

Conseil des régions délocalisé en présence de Bruno Cavagné.

5 Paris, 3 rue de Berri

Comité « Guides et pratiques de la gestion contractuelle de la Commission des marchés » sous la présidence de Jean-Christophe Guérinet.

5 Paris

90 avenue des Champs-Elysées

Réunion des Administrateurs des caisses TP sous la conduite de Jean Cerutti.

11 Paris 7è, 72 rue de Varenne

Signature du Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises, qui promet de recruter chaque année des personnes issues des quartiers prioritaires de la ville (QPV). Le Ministère de la cohésion et des territoires ainsi que la FRTP Ile-de-France sont signataires. Les entreprises s'engagent à développer des actions de découverte de l'entreprise, des métiers, et de sensibilisation à l'entrepreneuriat.

11 Paris, OPCA de la construction

Conseil d'Administration de l'OPCA de la construction, en présence de Gilbert Jacquot.

13 Paris, 3 rue de Berri

Commission Formation de la FNTP sous la présidence de Laurent Amar.

18 et 19
Tournage du film de la campagne
≠FranchementRespect







Tournage du film de la campagne

19 Paris, 9 rue de Berri

Réunion paritaire « Agenda social TP » sous la présidence de Jean CERUTTI portant sur la négociation dans les branches sur le recours aux contrats courts.

29 St Michel de Chaillol,

Restitution relative au premier volet des Assises de l'eau consacrées au petit cycle de l'eau en présence d'Edouard Philippe, Premier Ministre, de Sébastien Lecornu, Secrétaire d'Etat, d'Alain Grizaud, Président des Canalisateurs. Les professionnels des Travaux Publics saluent les mesures annoncées qui visent à relancer l'investissement, pour permettre le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Un suivi de ces mesures associant acteurs publics et acteurs privés est souhaité pour mesurer la mise en œuvre des engagements et accompagner le dispositif.



Assises de l'eau en présence du Premier Ministre E. Philippe

SEPTEMBRE

3Paris,90 Avenue des Champs-Elysées

Bruno Cavagné rencontre Hervé Morin, Président de la Région Normandie et de Régions de France.



H. Morin

4 Paris, 3 rue de Berri

Bruno Cavagné et José Ramos rencontrent Marianne Louradour, Directrice régionale d'Ile-de-France de la Caisse des dépôts et consignation, Arnaud de Cambiaire, Directeur délégué en charge des services bancaires et du financement, et François Elia, Directeur régional adjoint en charge des affaires régionales et du Grand Paris.



M. Louradour

5 Paris, 3 rue de Berri

Signature des nouvelles conditions générales de location de grues en présence d'Emmanuèle Perron, vice-présidente de la FNTP, de Philippe Cohet, vice-président de la Fédération nationale des Distributeurs, Loueurs et Réparateurs de matériels de bâtiment, de travaux publics et de manutention, Alain Piquet, vice-président de la FFB. PHOTO

5 Paris, 3 rue de Berri

Bruno Cavagné rencontre Christophe Béchu, Maire d'Angers, nouveau Président de l'Agence de Financement des Infrastructures des Transports de France (AFITF).



C. Béchu

6 Paris, 140 rue de Rennes

Conseil d'Administration de l'OPCA de la construction, en présence de Gilbert Jacquot.

6 Paris, 3 rue de Berri

Bruno Cavagné rencontre Benoît Ribadeau-Dumas, Directeur de Cabinet d'Edouard Philippe, avec Philippe Duron, Président du Comité d'orientation des infrastructures.





B. Ribadeau-Dumas P. Duron

11 Paris, 3 rue de Berri

Comité numérique de la Commission des marchés sous la Présidence de Pierre Benning.

12 Paris, 90 avenue des Champs-Elysées

Petit-déjeuner avec Hélène Fily, journaliste au service économie de France Inter.

14 Vannes (56),

Conseil des régions décentralisé en présence de Bruno Cavagné. Il rencontre à cette occasion François Goulard, Président du Conseil départemental du Morbihan et présente la Campagne ≠Franchementrespect.



Conseil des régions décentralisé à Vannes

14 Paris, 3 rue de Berri

Comité fiscal de la Commission des marchés sous la Présidence de Joël Rousseau.

17 Paris, 3 rue de Berri

Réunion de coordination FNTP/ OPPBTP en présence de Bernard Sala et de Jean-Yves Tonnelier.

18 Paris Event Center (19è)

Inauguration du Salon « Jeunes d'Avenir » en présence de Muriel Pénicaud, Ministre du Travail et de Bruno Cavagné.





Salon « Jeunes d'Avenir »



18 Paris 14è, 19 rue du Père Corentin

Réunion du Conseil d'administration du Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics – CCCA-BTP, en présence de Gilbert Jacquot.

18 Paris, Rue de Berri

Comité « Guides et pratiques de la gestion contractuelle de la Commission des marchés » sous la Présidence de Jean-Christophe Guérinet.

20 Paris, 3 rue de Berri

Bruno Cavagné rencontre Thierry Dallart, Président du Directoire de la Société du Grand Paris.



T. Dallart

20 Paris, 3 rue de Berri

Assemblée générale du Specbea sous la présidence d'Armand Joly. La séance de clôture est l'occasion de présenter les travaux en cours et de consolider les partenariats avec le SNBPE.

20 Paris 13è, 6, rue Louise Weiss

Participation de la FNTP aux travaux de la Direction des affaires juridiques de Bercy sur le nouveau guide de bonnes pratiques « PME et marchés publics ».

24 Paris 3 rue de Berri

Comité de suivi de la convention nationale de partenariat pour l'amélioration de la santé au travail dans les TP sous la présidence de Bernard Sala.

25 Bruxelles, Parlement européen

Intervention de Christian Tridon au Parlement européen dans le cadre de l'intergroupe « Investissement de long terme ». Il rappelle l'importance de l'entretien des infrastructures, quelques semaines après le drame de Gênes, et note que ce problème est commun à tous les pays européens.



C. Tridon au Parlement européen



25 Paris, 3 rue de Berri

Commission des marchés sous la Présidence d'Emmanuèle Perron.

25 Paris, 3 rue de Berri

Réunion périodique FNTP / CCCA-BTP (Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics) en présence de Laurent Amar et Gilbert Jacquot.

25 Paris, 90 avenue des Champs-Elysées Pévision organicés per Poutes de Fra

Réunion organisée par Routes de France, en présence d'Elisabeth Borne, Ministre des Transports, sur les orientations actuelles des infrastructures de transports



Routes de France, avec E. Borne



26 Paris, OPCA de la construction

Conseil d'Administration de l'OPCA de la construction, en présence de Gilbert Jacquot.

Lyon, Chaponnay

Groupe de travail Biodiversité de la FNTP.

4 Paris, OPPBTP

Réunion du CCCABTP en présence de Jean-Yves Tonnelier.

Paris, 3 rue de Berri

Comité des pratiques de la RSE.

Convention de partenariat avec le Ministère du Travail et de l'Education nationale. Lancement de la Campagne #FranchementRespect

4 et 5 Paris, Place de la Concorde

Salon « Paris pour l'Emploi » avec la participation de la FRTP lle-de-France sur le stand de l'UFB et des SCOP BTP.

8 Paris, 3 rue de Berri

Lancement de la campagne de communication de la FNTP, #FranchementRespect. Lors d'une conférence de presse de Bruno Cavagné. Muriel Pénicaud, ministre du Travail et Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale, également présents, ont pris des engagements en matière d'apprentissage et signé une convention de partenariat.



OCTOBRE

2 Paris, Rue de Berri

Réunion nationale des représentants des FRTP au sein des Conseils d'administration des Constructys régionaux (APR) sous la présidence de Laurent Amar.



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE ≠FRANCHEMENTRESPECT

Signature de la Convention de partenariat avec le Ministère du Travail et le Ministère de l'Éducation nationale

















9 Paris, 3 rue de Berri

Bruno Cavagné rencontre Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances à propos du risque de suppression du GNR.

9 Paris, 3 rue de Berri

Commission Développement durable sous la présidence de Jean-Christophe Louvet.

9 Toulouse,

Assemblée Générale de la FRTP Occitanie en présence de Bruno Cavagné.

10 Paris, 3 rue de Berri

Bruno Cavagné rencontre Hervé Maurey, Sénateur de l'Eure et Président de la Commission Développement durable du Sénat.



H. Maurey

10 Paris 90 avenue des Champs Elysées

Réunion de la Commission Relations du Travail et Protection sociale sous la présidence de Jean Cerutti.

11 La Réunion,

Inauguration officielle du salon du BTP à La Réunion, en présence de Bruno Cavagné qui rencontre Cyril Melchior, Président du département de La Réunion et de nombreux élus de l'Ile. Il circulera sur la route du Littoral.



B. Cavagné, C. Melchior, B. Siriex au Salon du BTP à la Réunion





12 La Réunion, Le Tempon

Bruno Cavagné visite le chantier de la retenue collinaire du Tampon en présence du Maire, André Thien Ah Koon.





B. Cavagné et A. Thien Ah Koon

16 Paris, 90 avenue des Champs-Elysées, Bruno Cavagné rencontre Nicolas Dufourcq, Directeur général de BPI France.



N. Dufourcq

16 Paris, CCCA-BTP

Conseil d'administration du Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics, CCCA-BTP, en présence de Gilbert Jacquot.

16 Paris 13e 6 rue Louise Weiss

Réunion sur le GNR avec la participation d'Emmanuèle PERRON, Présidente de la Commission des marchés et Laure Bédier, Directrice des affaires juridiques des Ministères économiques et financiers.

16 Paris, 90 avenue des Champs-Elysées Comité « Routes », «Sol», « Matériaux »,

présidée par Xavier Neuschwander.

18 Paris, 3 rue de Berri

Réunion des Présidents et Directeurs des centres de formation continue des Travaux Publics sous la présidence de Laurent Amar.

18 Paris, 3 rue de Berri

Matinale La Tribune avec Elisabeth Borne, Ministre des Transports.



Matinales avec E. Borne

18 Paris, 3 rue de Berri

Conseil d'administration de la FNTP où Bruno Cavagné rend notamment hommage à Jean-Louis Giral, Président de la FNTP et du Syndicat de France de 1982 à 1989, décédé le 29 septembre 2018, dans sa 85è année.

18 Paris,

90 avenue de Champs-Elysées

Commission Technique Innovation, présidée par Xavier Neuschwander.

30 Paris

9 rue de Berri

Réunion paritaire « Agenda social TP » sous la présidence de Jean CERUTTI portant sur la négociation dans les branches sur le recours aux contrats courts et un point d'étape sur le Contrat d'Etudes Prospectives (CEP).

NOVEMBRE

25 Paris 7è Rue de Varenne

Bruno Cavagné rencontre le Premier ministre Edouard Philippe.

6 Paris, 3 rue de Berri

Comité numérique de la Commission des marchés sous la Présidence de Pierre Benning.

7 Paris, 3 rue de Berri

Comité « Trésorerie et variation des prix de la Commission des marchés sous la Présidence de Jacques Allemand.

7 Paris, Rue Richelieu /Banque de France

Lancement des travaux pour l'élaboration du rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement avec la participation de Jacques Allemand, président du Comité « Trésorerie et Variation des prix » de la Commission des marchés.

9 Paris, 246 boulevard Saint-Germain

Réunion du Conseil d'Orientation des Infrastructures avec la participation de Bruno Cavagné.

9 Paris, Rue de Berri

Comité « Guides et pratiques de la gestion contractuelle » de la Commission des marchés » sous la Présidence Jean-Christophe Guérinet.

13 La Grande-Motte (34)

Assises des Travaux Publics « Ici et

maintenant l'innovation transforme nos chantiers » avec la participation de Bruno Cavagné et de Raphaël Enthoven qui ouvre une conférence sur « le courage de l'innovation ». Autres sujets abordés : le BIM et les PME de TP, les challenges de la data, détection, drones, pilotage par GPS, matériels et engins : l'homme au cœur de la transformation, vers de nouvelles activités ?.



Assises des Travaux Publics

13 Paris, 3 rue de Berri

Commission « Santé et sécurité » de la FNTP sous la présidence de Bernard Sala.

14 Paris, 3 rue de Berri

Assemblée Générale de la FRTP Ile-de-France en présence de Bruno Cavagné. Un « accord de partenariat » entre la FRTP et l'Association régionale des Missions Locales (ARML) Ile-de-France est signé et plusieurs tables rondes sont animées sur les défis en matière d'aménagement, d'attractivité et d'emploi dans la région, sur les pistes d'actions pour le développement de l'emploi local, et sur la mobilisation des territoires pour assurer un développement économique équilibré en Ile-de-France.



Assemblée Générale de la FRTP lle-de-France

15 Paris,

90 avenue des Champs-Elysées

Groupe de travail « Traitement des déchets et recyclage ».

16 Paris, 3 rue de Berri

Conférence Routes de France/TDIE/ IDRRIM/IFSTTAR sur le thème « Quelle performance de la route au service de la mobilité pour tous ? ». L'avenir du réseau routier porte plusieurs défis :

- assurer la performance de ses différentes fonctionnalités
- unité ou diversité du réseau routier ?
- financer l'entretien, la régénération et la modernisation du patrimoine routier
- assurer la cohérence des grandes options et orientations techniques
- anticiper les évolutions, mutations ou ruptures à moyen et long terme

20 Paris 14è, 19 Rue du Père Corentin

Conseil d'administration du CCCA-BTP, en présence de Gilbert Jacquot.

20 Paris, 3 rue de Berri

Commission des marchés sous la présidence d'Emmanuèle Perron.

20 Paris 9 rue de Berri

Réunion paritaire « Agenda social TP » sous la conduite de Jean Cerutti portant sur la NAO ; le constat des valeurs de référence pour les négociations régionales des Ouvriers et des ETAM et la négociation des salaires minima hiérarchiques Cadres TP pour l'année 2019 ; la poursuite de la négociation dans les branches sur le recours aux contrats courts.

20 Paris 13è, Avenue Pierre de Coubertin Signature d'un accord de partenariat

entre la FRTP lle-de-France et le Comité national olympique et sportif, ayant pour but d'accompagner des athlètes souhaitant s'orienter ou se reconvertir dans les métiers des Travaux Publics.



J. Ramos et D. Masseglia, Président du CNOSF.

20 – 21 – 22 Paris, Porte de Versailles,

Salon des maires et des collectivités locales. Ces 3 journées ont permis à Bruno Cavagné d'échanger avec les maires et les élus locaux sur les attentes en matière d'infrastructures, sur les besoins d'investissement pour améliorer la compétitivité et la







Victoires de l'investissement local

cohésion des territoires, sur la mise en oeuvre de la transition énergétique. Sébastien Lecornu, Ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, est intervenu lors du déjeuner des Maires.

En partenariat avec le groupe SMA, la SGAM ainsi que PROBTP, le plateau TV du stand de la FNTP a interviewé de nombreux représentants du secteur sur les principaux sujets d'actualité.

Les «Victoires de l'investissement local» mettent également le projecteur sur la création de valeur économique, sociale et environnementale générée par les Travaux Publics.

D'autres événements animent le stand, notamment la campagne #FranchementRespect, la signature de la convention de partenariat avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), la signature de la charte professionnelle des recycleurs des Travaux Publics, les rencontres avec les élus et les entrepreneurs.

Salon des Maires et des Collectivités locales







21

Boulogne Billancourt

25, avenue du Général Leclerc Réunion du Conseil du Comité national de l'OPPBTP en présence de Jean-Yves Tonnelier.

22 Paris, 3 rue de Berri

Signature des nouvelles conditions générales de sous-traitance du BTP (FFB, EGF-BTP, FNTP, CAPEB, SNSO et SCOP BTP) en présence d'Emmanuèle Perron, Présidente de la Commission des marchés.

27 Paris, 3 rue de Berri

Présentation de l'étude « La Formation en apprentissage dans la construction en lle-de-France : état des lieux et pistes de déploiement » à l'initiative des travaux de la Commission Régionale Emploi Formation (CREF) du Bâtiment et des Travaux Publics d'Ile-de-France.

27-30 Lyon Eurexpo

Salon Pollutec avec la participation de la FNTP, en présence de Bruno Cavagné, Jean-Christophe Louvet, Président de la Commission Développement Durable et Pierre Berger, Président de la FRTP Auvergne-Rhône-Alpes. Le stand « Infrastructures pour la transition écologique » offre un coup de projecteur sur les solutions innovantes portées par les Travaux Publics pour un aménagement durable du territoire.

SALON POLLUTEC - Lyon Eurexpo













Salon Polluted

28 Lyon, Eurexpo

Commission développement durable au salon Pollutec, sous la présidence de Jean-Christophe Louvet.

29 Paris,

90 avenue de Champs-Elysées

Commission Technique Innovation, présidée par Xavier Neuschwander.

29 Paris,

3 rue de Berri

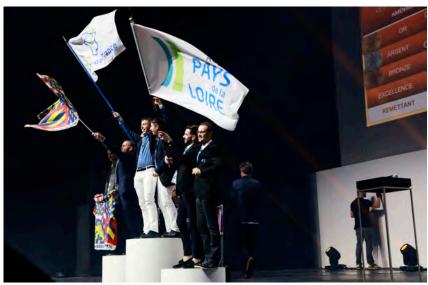
Réunion de la Commission formation de la FNTP sous la présidence de Laurent Amar.



45e finales nationales des Olympiades des Métiers.

Canalisateurs et Routes de France ont associé les métiers de constructeur de réseaux et constructeur de voirie et d'aménagements urbains, en proposant une épreuve commune, pour une meilleure valorisation des deux spécialités et expliquer la complémentarité des ouvrages, leur intégration dans l'environnement urbain.

45e finales nationales des Olympiades des Métiers.









DÉCEMBRE

4 Paris, 9 rue de Berri

Réunion paritaire « Agenda social TP » sous la présidence de Jean Cerutti et portant sur le rapport d'activité 2018 de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI).



Conseil d'administration de la FRTP PACA en présence de Bruno Cavagné. Frédéric Tomasella devient Président de la FRTP et succède à Laurent Amar.



F. Tomasella

5 Castelnau-le-Lez,

Assises de «Routes de France Occitanie Méditerranée» sur : «Voirie et mobilités : réalisations innovantes régionales 2018» avec la participation de Pierre Calvin, Président de Routes de France.

6 Paris, 3 rue de Berri

Réunion du Comité « Guides et pratiques de la gestion contractuelle » de la Commission des marchés sous la Présidence de Jean-Christophe Guérinet.



Carrefour des Maires et des élus d'Auvergne

7-8 Cournon,

Grande Halle d'Auvergne (63)
Carrefour des Maires et des élus
d'Auvergne en présence de la FRTP
Auverge-Rhône-Alpes. Une table ronde
est organisée sur le thème « Les routes
et l'environnement » avec la participation
de Pierre Calvin, Président de Routes de
France et Arnaud Frayssinet, Président
Routes de France Auvergne.

10 Bordeaux,

Lancement de la feuille de route « Construction durable », pour faire face aux défis de la transition énergétique et

Journée de l'innovation -

du numérique, avec la participation de Christian Surget, Président de la FRTP Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est d'imaginer la construction de demain, de l'acte de construire en tenant compte de l'usager et de l'environnement, en passant par l'accompagnement de la filière face aux enjeux de transition énergétique et numérique.

11 Paris, 3 rue de Berri

Réunion du Conseil du Comité national de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics en présence de Jean-Yves Tonnelier.

11 Paris, 3 rue de Berri

Journée de l'Innovation sur la place de l'homme parmi les nouvelles technologies, sur le rôle des infrastructures à repenser pour la transition écologique. Une table ronde est organisée sur les Datas et l'intelligence artificielle dans les Travaux Publics. Et tout au long de la journée, pitchs des jeunes pousses innovantes ainsi qu'une remise des Trophées des TP 2018 avec la participation du Moniteur.





Journée de l'Innovation

12 Paris, 3 rue de Berri

Arbre de Noël des enfants des collaborateurs de la FNTP, organisé par Madame Cavagné. De nombreuses animations ont eu lieu l'après-midi, suivies d'un goûter pour les enfants et d'un cocktail de clôture pour les parents.



Emilie Coudevylle



Lenny Sorgo



Albane et Augustin Fix (Fritz)

Paris 14è, 19 Rue du Père Corentin,

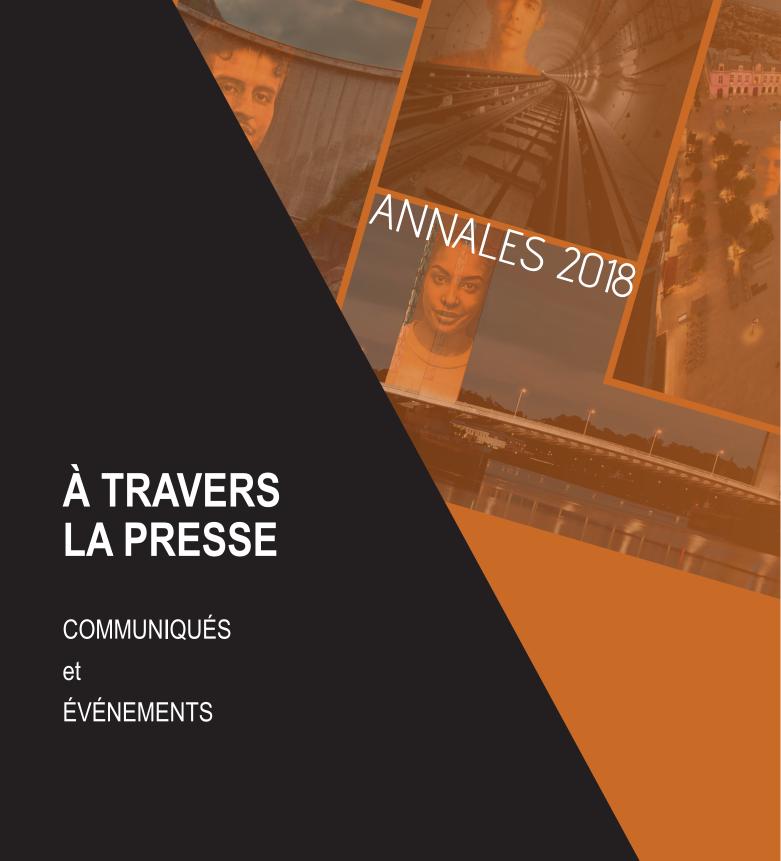
Comité Central de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics – CCCA-BTP, en présence de Gilbert Jacquot.

20 Paris, OPCA de la construction

Réunion du Conseil d'Administration de l'OPCA de la construction, en présence de Gilbert Jacquot.

20 Paris, 90 avenue de Champs Elysées Réunion de la Commission Technique Innovation, présidée par Xavier

Neuschwander.





FINANCEMENT DES PROJETS RSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 31 JANVIER

PARTENARIAT ARKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS - FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS UNE ENVELOPPE DE FINANCEMENT DE 100 M€ POUR FINANCER, À TAUX ZÉRO, LES PROJETS RSE DES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

Brest, le 31 janvier 2018 - Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels (E&I), filiale du Crédit Mutuel Arkéa, engage sur le 1er semestre 2018 une enveloppe de 100 M€ de prêts à taux zéro* pour financer les investissements RSE des entreprises du secteur des Travaux Publics (TP). Créé dans le cadre de sa convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), le dispositif vise à soutenir la transition écologique du secteur en encourageant les investissements responsables.

L'enveloppe de financement mobilisée par Arkéa Banque E&I est dotée de 100 M€. Elle fait suite à la convention de partenariat signée en mai 2017 par la banque avec la FNTP.

Ce dispositif permet aux entreprises de TP de disposer d'une solution de financement pour les accompagner dans la mise en place ou la concrétisation de leur démarche de responsabilité sociétale. Jusqu'au 30 juin 2018, elles peuvent bénéficier d'emprunts à taux zéro*, d'une durée maximale de 5 ans, octroyés par Arkéa Banque E&I. Sont concernés les projets de nature RSE tels que :

- le financement d'équipements ou matériels propres comme l'acquisition d'équipements à motorisation hybride ;
- le financement de dispositifs de gestion des déchets ou de réduction de la consommation d'eau sur le chantier ;
- le déploiement de nouvelles techniques comme le terrassement par aspiration ou encore les enrobés à froid ;
- les investissements dédiés à l'accompagnement des évolutions professionnelles...

Bertrand Blanpain, Président du Directoire d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels commente : « Les entreprises du secteur des Travaux Publics jouent un rôle important dans la vitalité et l'attractivité des territoires. En tant que partenaire financier, il nous est naturel de proposer une solution de financement pour les aider à répondre aux nouveaux enjeux économiques et sociétaux. Cette initiative, en partenariat avec la FNTP, s'inscrit plus globalement dans le plan stratégique du groupe Arkéa qui place la RSE au coeur de ses préoccupations. »

Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics reprend : « Nos entreprises se transforment, innovent, portent des solutions essentielles pour la concrétisation de la transition écologique des territoires. C'est donc naturellement qu'elles intègrent dans leur organisation les enjeux de l'efficacité énergétique, du recyclage ou de la transformation numérique. L'enveloppe RSE d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels accompagnera les investissements des entreprises de Travaux Publics. »

*Taux nominal du crédit hors frais de dossier et commission d'engagement. L'octroi du crédit est soumis à l'approbation du comité d'engagement. Le financement à taux zéro, d'une durée maximale de 5 ans, est limité à 10 M€ par projet. Les dossiers sont à déposer auprès du centre d'affaires Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels le plus proche (consulter https://site.arkea-banque-ei.com/contact).

Rattachée au Pôle Entreprises et Institutionnels du Crédit Mutuel Arkéa, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels est une banque à taille humaine, ancrée dans les territoires grâce à ses 19 Centres d'Affaires. Arkéa Banque E&I accompagne dans la durée les acteurs du développement économique et local (entreprises, promoteurs immobiliers, collectivités territoriales, acteurs de la santé publique, du logement social et de l'économie sociale), en proposant une gamme de produits et services qui répondent à leurs besoins, à l'échelle nationale et internationale : financements, flux, épargne, moyens de paiement, crédits, gestion d'actifs, assurances, indemnités de fin de carrière, épargne salariale... Plus d'informations sur https://site.arkea-banque-ei.com.

CONSEIL D'ORIENTATION DES INFRASTRUCTURES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 1ER FÉVRIER

RAPPORT DU CONSEIL D'ORIENTATION DES INFRASTRUCTURES : BRUNO CAVAGNÉ PLAIDE POUR LE CHOIX D'UN SCÉNARIO AMBITIEUX

Paris, jeudi 1er février 2018 - Elisabeth Borne, Ministre chargée des Transports, a reçu ce matin le rapport qu'elle avait demandé au Conseil d'orientation des infrastructures (COI), en préparation de la Loi d'orientation des mobilités qui sera débattue au printemps. Bruno Cavagné, président de la FNTP, vice-président du COI « se réjouit que les 3 mois de travail collectif du Conseil aient permis de définir les scénarios de ce que doit être une politique publique d'infrastructures qui réponde aux ambitions du Président de la République, Emmanuel Macron, en matière de mobilité».

S'il est clair que le scénario 1 ne répond à aucune des priorités définies comme urgentes -à savoir l'amélioration de la qualité de service pour les populations et pour l'économie, la réduction de la pollution, celle des inégalités territoriales-, Bruno Cavagné défend le scénario 3 : « c'est celui qui insuffle une réelle ambition à notre politique de mobilité et qui répond à l'urgence des attentes de nos territoires et aux besoins des populations ».

Pour rendre possible ce scénario, la loi d'orientation des mobilités devra faire des choix en matière de financement. S'il est important de réaffecter des recettes complémentaires en faveur de la politique des mobilités (via la TICPE et/ou un rééquilibrage entre la part payée par les contribuables et celle payée par les usagers), Bruno Cavagné rappelle « qu'il est fondamental d'accorder aux collectivités locales la liberté d'innover dans le financement de leurs politiques d'infrastructures en leur permettant de dégager de nouvelles recettes (via les péages urbains par exemple) ».

Le président de la FNTP souligne également que « pour réussir la politique d'infrastructures de la France, on ne pourra faire l'impasse ni sur une réflexion sur le rôle que doivent jouer les partenariats public-privé, ni sur une réforme des procédures ».

Dans l'attente des arbitrages du Président de la République Emmanuel Macron, attendus dans le courant du mois, Bruno Cavagné et la FNTP resteront particulièrement mobilisés sur ce sujet.

Le Monde Eco & Entreprise

Transport: les scénarios d'investissement de la commission Duron

 $Le\ rapport\ de\ l'ex-maire\ PS\ de\ Caen\ propose\ \grave{a}\ l'ex\'{e}cutif\ d'investir\ de\ 48\ milliards\ \grave{a}\ 80\ milliards\ d'euros\ dans\ les\ infrastructures\ d'ici\ \grave{a}\ 2037$





L'heure des choix a sonné pour les grands projets d'infrastructures

Rapport sur les infrastructures : quelle position pour la FNTP ?

| batiactu |

Infrastructures : le rapport Duron met trois scénarios sur la table



Questions à Bruno Cavagné : "J'espère que Macron choisira un scénario ambitieux"

CAUTIONS DE MARCHÉS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 20 FÉVRIER

UN PARTENARIAT EULER HERMES - FNTP POUR FACILITER L'ACCÈS AUX CAUTIONS DES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

Paris, 20 février 2018 – Euler Hermes, leader mondial de l'assurance-crédit et spécialiste de la caution, et la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) viennent de signer une convention de partenariat visant à permettre aux entreprises du secteur d'obtenir plus simplement leurs cautions de marchés. Ce partenariat prévoit notamment un accès facilité et privilégié à la plateforme d'émission de cautions électroniques d'Euler Hermes, ehcaution.fr à des conditions préférentielles.

Dans le secteur des Travaux Publics, les cautions de marchés permettent de garantir que les engagements pris par les entreprises seront bien respectés. Elles remplacent les garanties financières exigées par les donneurs d'ordre et sont donc aussi des outils indispensables à une bonne gestion de la trésorerie « L'objectif de la caution, c'est de rassurer le donneur d'ordre quant à la capacité de l'entreprise à exécuter ses obligations et à respecter le cahier des charges imposé. Pour remporter de nouveaux appels d'offre et continuer à se développer, en France comme à l'international, la caution est en ce sens primordiale », explique Gilles Goaoc, Directeur du département Spécialités chez Euler Hermes France.

Dans un contexte de reprise de l'activité Travaux Publics et donc potentiellement de tension sur les trésoreries des entreprises, Euler Hermes et la FNTP ont établi un partenariat visant à faciliter l'accès aux cautions électroniques pour les entreprises membres de la Fédération. Il leur est proposé des conditions tarifaires préférentielles pour l'émission de cautions électroniques via la plateforme ehcaution.fr.

« Nous souhaitons nous affirmer comme un partenaire de croissance et de confiance pour les entreprises du secteur des Travaux Publics, Notre plateforme d'e-caution a été créée pour accompagner les entreprises dans la conquête de nouveaux débouchés sur le marché français. C'est un outil simple, rapide et efficace : après avoir rempli une demande de caution en quelques clics, les entreprises obtiennent une r,ponse immédiate. », ajoute Eric Lenoir, Président du Comité Exécutif d'Euler Hermes France.

La FNTP qui représente et défend les intérêts des 8 000 entreprises du secteur, leur offre également des prestations d'assistance et de conseil. Pour Bruno Cavagné, Président de la Fédération « ce partenariat est l'occasion de mettre à disposition de nos entreprises un nouveau service à valeur ajoutée à des conditions avantageuses et d'assurer un suivi plus fin de notre secteur ».

RiskAssur



Signature d'un accord de partenariat entre Euler Hermes et FNTP

Euler Hermes facilite l'accès aux cautions de marchés



batiwet

Euler Hermes et la FNTP s'associent pour faciliter l'accès des entreprises aux cautions de marchés

Cautions financières : la FNTP signe un partenariat avec Euler Hermes

RÉNOVATION DES RÉSEAUX D'EAU

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 30 AOÛT

ASSISES DE L'EAU : LA PROFESSION DES TRAVAUX PUBLICS SALUE LES MESURES ANNONCÉES ET PROPOSE UN SUIVI DU DISPOSITIF

Paris, jeudi 30 août 2018 – A l'issue de la restitution relative au premier volet des Assises de l'eau consacrées au petit cycle de l'eau qui s'est tenue aujourd'hui à Saint-Michel-de-Chaillol, en présence d'Edouard Philippe, Premier Ministre, et de Sébastien Lecornu, Secrétaire d'Etat, les professionnels des Travaux Publics saluent les mesures annoncées qui visent à relancer l'investissement, pour permettre le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Demandées de longue date par la Profession, le premier volet de ces Assises a permis un travail collectif de qualité. Parmi les points de satisfaction figurent notamment :

- L'ambition de diviser par deux la durée du cycle de renouvellement de nos réseaux pour rattraper le retard accumulé (actuellement de 170 ans à 85 ans). C'est indispensable, alors que les fuites sur les réseaux vieillissants conduisent à la perte d'un litre d'eau sur cinq.
- L'affichage d'une hausse de 13 % des investissements en infrastructures sur les 6 prochaines années pour les porter de 36 à 41 milliards sur 2019-2024.
- L'augmentation de 50 % soit 700 millions d'euros sur 6 ans que les agences consacreront, durant la période 2019-2024 au renouvellement des réseaux des zones les moins favorisées.
- Le soutien vers les territoires ruraux grâce à un système de péréquation financière.

La Profession des Travaux Publics souhaite qu'un suivi associant acteurs publics et acteurs privés (à l'image des Assises) ait lieu pour mesurer la mise en œuvre des engagements et accompagner le dispositif.

Elle réaffirme son attachement au modèle français des agences de l'eau et de la gestion par bassin et souhaite que les mesures annoncées encouragent largement les collectivités locales à se saisir de ce sujet essentiel qu'est l'eau.

batiactu

Réseaux d'eau : Edouard Philippe lance le chantier de la rénovation



Eau potable : les entreprises du secteur saluent les mesures du gouvernement



Le gouvernement s'engage auprès des collectivités pour la rénovation des réseaux d'eau

LOCATION DES GRUES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 5 SEPTEMBRE

DE NOUVELLES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE GRUES APPLICABLES À PARTIR DU 5 SEPTEMBRE

Paris, 5 septembre 2018 - Philippe Cohet, vice-président de DLR (Fédération des matériels de construction et de manutention), Alain Piquet, vice-président de la FFB (Fédération Française du Bâtiment) et Emmanuèle Perron, viceprésidente de la FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics), ont signé, le 5 septembre, de nouvelles conditions générales de location de grues. Elles sont applicables aux locations de grues à tour, à montage par élément, à montage rapide et à montage automatisé.

Cette nouvelle version des conditions générales de location de grues est l'occasion pour DLR, la FFB et la FNTP de promouvoir un cadre de référence pour des relations contractuelles équilibrées entre entreprises de travaux et professionnels des matériels de construction et de manutention.

Elle prend également en compte l'évolution de la réglementation et des nouvelles exigences en matière de sécurité.

Les organisations professionnelles invitent leurs entreprises adhérentes à les intégrer dès à présent dans leur gestion contractuelle.

Les précisions et clarifications apportées concernent en particulier:

- les notions clés de transfert de la garde de la grue, réception, prise de possession et restitution et les responsabilités qui y sont liées;
- les clauses relatives aux assurances pour tenir compte des pratiques du marché.

L'obligation d'équiper certaines grues d'un ascenseur est également prise en compte.

Ce nouveau contrat remplace dès à présent celui daté de 1999.



Les conditions générales de location de grues évoluent !

5 facades Nouvelles conditions générales de location de grues

batiactu

Batijournal

Nouvelles conditions générales de location de grues

La location de grues soumise à de nouvelles conditions

REGLEMENTATION. Trois organisations professionnelles du BTP ont annoncé avoir ratifié de nouvelles conditions générales pour la location de grues, applicables à tous les segments de matériels : grues à tour, à montage par élément, à montage rapide et à montage automatisé. Ces dispositions entrent en vigueur à partir du 5 septembre 2018.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 8 OCTOBRE

#FRANCHEMENTRESPECT : LA FNTP PART À LA CONQUÊTE DES JEUNES AVEC UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION AUDACIEUSE

Paris, lundi 8 octobre 2018 - Après des années de crise, l'activité du secteur des Travaux Publics (TP) repart à la hausse. La moitié des entreprises de TP déclare être aujourd'hui limitée dans l'accroissement de leur activité car elles ne trouvent pas le personnel dont elles ont besoin. On estime ainsi à 200 000 leurs besoins de recrutement dans les cinq prochaines années. C'est pourquoi, le secteur des Travaux Publics a décidé d'agir : cinq ans après sa dernière grande prise de parole publicitaire, la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), qui représente et défend les intérêts des 8000 entreprises de Travaux Publics françaises, déploie une nouvelle campagne intitulée #FranchementRespect. Audacieuse, cette campagne emprunte les codes de l'univers de la musique rap pour s'adresser aux jeunes en quête d'une orientation.

Faire changer de regard sur les métiers des Travaux Publics

Faisant face à un enjeu d'attractivité de ses métiers auprès des jeunes, la FNTP lance avec #FranchementRespect une campagne nationale de valorisation des acteurs des Travaux Publics et de leurs réalisations. Pour incarner le sentiment de fierté des salariés des TP et le respect qu'imposent naturellement leurs réalisations, la FNTP a choisi de s'approprier un code générationnel - celui du rap - pour faire passer ses messages. « Notre secteur a décidé d'agir pour augmenter son attractivité et convaincre un nombre croissant de jeunes de s'orienter vers les métiers des Travaux Publics. C'est aussi notre façon, à nous professionnels des Travaux Publics qui travaillons pour l'intérêt général, de répondre aux enjeux de cohésion sociale et territoriale » commente Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics.

Un dispositif 360 autour de la campagne

La campagne #FranchementRespect fait l'objet d'un dispositif 360, à destination d'une cible de jeunes âgés de 14 à 18 ans. Le plan media a donc été pensé en fonction des habitudes de consommation de cette génération, le film de lancement de #FranchementRespect d'une durée d'1'54" sera diffusé exclusivement sur les réseaux sociaux, et sur YouTube dans sa version courte de 40'. Le lancement d'un compte Instagram vient compléter ce dispositif. Un partenariat avec Spotify est prévu quant à lui en 2019.

Ce dispositif digital s'accompagne de la création d'une série de visuels qui seront utilisés lors de salons et d'événements de recrutement ou à l'occasion de visites de chantier pour les collégiens. Une table ronde réunissant entrepreneurs et jeunes a également été organisée dans le cadre d'un partenariat avec Skyrock. Elle sera diffusée à l'antenne sous forme de pastilles audio et relayée sur la chaine You Tube et les réseaux de la station.

Une campagne qui s'inscrit dans un engagement plus large

#FranchementRespect n'est pas la seule initiative de la FNTP pour augmenter son attractivité et convaincre un nombre croissant de jeunes de s'orienter vers ses métiers. La Fédération a initié un partenariat avec le ministère de l'Education nationale dont l'objectif est d'améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des élèves dans le secteur des TP. C'est ainsi que 16 000 collégiens en classe de 3ème seront accueillis dans le cadre du stage d'observation de l'année scolaire 2018-2019. Le ministère de l'Education nationale s'est engagé de son côté à diffuser les ressources pédagogiques conçues par les professionnels des TP. C'est en effet dès le collège que les jeunes commencent à réfléchir à leur orientation. Parallèlement, la FNTP lance une étude prospective sur l'évolution des emplois et des métiers dans les TP dans le cadre du Plan investissement dans les compétences 2018- 2022 (PIC) En matière d'apprentissage, les Travaux Publics ont pris l'engagement sous le patronage de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud d'augmenter les effectifs d'apprentis du secteur de 50% d'ici 2023 pour atteindre 12 000 apprentis (contre 8 000 apprentis aujourd'hui).

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 8 OCTOBRE

france**tv**info



On s'y emploie. Les travaux publics veulent recruter 200.000 personnes en cinq ans

Le BTP s'engage à recruter 50% d'apprentis en plus en 5 ans

Confronté à des difficultés d'embauche, le secteur du BTP s'engage à recruter 50% d'apprentis en plus d'ici à 2023, ainsi qu'à accueillir 16.000 collégiens de 3e en stage d'observation, selon un partenariat signé lundi avec les ministères de l'Education nationale et du Travail.





Le secteur des travaux publics veut recruter 50% d'apprentis en plus d'ici 2023

Emploi : le top 3 des métiers qui recrutent le plus dans les travaux publics

Le secteur des travaux publics prévoit 200.000 embauches dans les 5 ans à venir. La Fédération nationale des travaux publics veut former 12.000 apprentis par an.





Le secteur des travaux publics s'engage a recruter 50% d'apprentis en plus en 5 "Nous visons 200 000 embauches en cinq ans "



Le BTP veut recruter 50% d'apprentis en plus d'ici 2023 pour pallier son déficit de personnel



Sur TF1, il suffit de traverser la rue pour trouver du travail... dans le BTP



Batirama.com

Le secteur des travaux publics s'engage à recruter 50% d'apprentis

LE CHIFFRE 200 000 créations de postes dans le BTP

AFP Ecofi

Chantiersdefrance.fr

Le secteur des travaux publics s'engage à recruter 50% d'apprentis en plus en 5 ans

Travaux publics - la FNTP adapte sa communication aux jeunes



Cayola Cayola

La FNTP drague les jeunes de 14 à 18 ans

Les travaux publics à la conquête des jeunes



Les TP veulent "reconquérir les jeunes", sur un air de rap

Bruno Cavagné : "Les travaux publics ont besoin d'embaucher 40.000 personnes par an"

Les faits - La Fédération nationale des travaux publics (FNTP) lance lundi une campagne de communication à destination des jeunes, des enseignants et des chefs d'entreprise. Son président, Bruno Cavagné, détaille les enjeux de recrutement d'un secteur dopé notamment par les projets du grand Paris.

TGAP

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 12 NOVEMBRE

TGAP : LES DÉBLAIS DE CHANTIERS DES TRAVAUX PUBLICS NE SONT PAS CONCERNÉS!

Paris, lundi 12 novembre 2018 - Après plusieurs années d'action, la FNTP se félicite que les Douanes aient affirmé à l'occasion de la publication de la circulaire du 6 novembre 2018 * que les déblais-remblais « ne sont pas soumis » à la composante matériaux d'extraction de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). La sécurité juridique des activités de déblais-remblais est enfin clarifiée.

Jusqu'ici, des redressements isolés engendraient une insécurité contractuelle évidente pour l'ensemble des activités de déblais-remblais et ce, dès le premier mètre cube de terre excavé.

La rédaction de la circulaire est aujourd'hui claire :

« Les matériaux excavés dans le cadre des travaux de construction ou de génie civil ne sont pas soumis à la TGAP lorsqu'ils sont utilisés pour les besoins du chantier ou livrés en dehors de l'enceinte du chantier ».

L'acte de construire, le mouvement de terre, ne sauraient en effet être regardés comme des « activités polluantes ». Le réemploi des matériaux excavés sur site est un vrai savoir-faire et une bonne pratique qui évite la consommation de matériaux granulaires lorsqu'elle n'est pas nécessaire, ainsi que la génération de déchets. Cette valorisation des matériaux sur site participe à l'économie circulaire dans laquelle la Fédération est engagée de longue date. La Fédération continuera d'accompagner ses adhérents dans la gestion des redressements et contentieux initiés avant novembre 2018 et maintiendra sa vigilance sur l'apurement des cas litigieux.

* Bulletin officiel des douanes n° 7266 du 06/11/2018

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 26 NOVEMBRE

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS : LA FNTP DEMANDE DE SÉCURISER LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE DE L'AFITF À PARTIR DE 2020

Paris, 26 novembre 2018 - La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) se félicite qu'après plus d'une année de consultation, le projet de Loi d'orientation des mobilités (LOM) a été (enfin) présentée au Conseil des Ministres du 26 novembre 2018.

Ce texte est sans précédent en France : ce sera la première fois qu'une loi de programmation des infrastructures de transport sera votée. En fixant les grandes priorités d'investissement de l'Etat pour les 5 prochaines années, elle constitue une avancée importante pour la politique d'infrastructures et ses conséquences en matière de développement économique, de cohésion territoriale et de transition écologique.

Pour Bruno Cavagné, président de la FNTP, « la programmation d'un montant de ressources pour l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) jusqu'en 2022 est à souligner mais cette trajectoire connaît un creux incompréhensible à partir de 2021 ». Bruno Cavagné demande « que soient sécurisées les recettes de l'agence sur les prochaines années grâce à l'affectation de ressources pérennes ». En effet, en l'absence de recettes supplémentaires dédiées, cette trajectoire budgétaire de l'AFITF pourrait être remise en cause. Il lui paraît indispensable de prévoir une clause de revoyure pour s'assurer du respect des ambitions affichées.

Bruno Cavagné se félicite également de l'institution d'un Conseil d'orientation des infrastructures auprès du Ministre des Transports mais propose « que le rôle de ce Conseil soit renforcé avec une mission d'études, de suivi, d'alerte et de programmation ».

Pour répondre aux besoins d'entretien et de modernisation des infrastructures, la FNTP demande que de nouveaux modèles de financement soient étudiés (sociétés de projet, contrats de performance etc.) Enfin, à l'image de ce qui vient d'être voté en Allemagne (loi d'accélération des projets d'infrastructures), elle demande une simplification des procédures et une lutte contre les recours abusifs.

GAZOLE NON ROUTIER

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 4 DÉCEMBRE

MORATOIRE SUR LA HAUSSE DU GNR : UN SOULAGEMENT POUR LES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

Paris, mardi 4 décembre 2018 - La FNTP salue la décision annoncée aujourd'hui par le gouvernement d'instaurer un moratoire sur la suppression du taux réduit de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gazole non routier (GNR).

Depuis plus de deux mois, la FNTP, ses syndicats de spécialités et ses fédérations régionales n'ont eu de cesse d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences désastreuses de la suppression du GNR pour les entreprises de Travaux Publics. La décision qui vient d'être prise est le fruit d'un véritable travail de fond mené par la FNTP et les FRTP auprès, notamment, du gouvernement et des élus. Elle représente un soulagement pour l'ensemble de la Profession des Travaux Publics.

Pour Bruno Cavagné, « ce nécessaire geste d'apaisement est de nature à calmer la colère des entrepreneurs de Travaux Publics qui ne cessait d'enfler dans nos territoires ».

Pour rappel, l'impact de la suppression du taux réduit de TICPE sur le gazole non routier dans la filière des Travaux Publics était estimé à plus de 700 millions d'euros.

Cette décision, prise sans concertation préalable avec les acteurs économiques concernés et sans évaluation de ses conséquences pour les entreprises et leurs clients, était particulièrement brutale. Cette mesure entraînait un déséquilibre de la situation économique des entreprises de TP et une concurrence déloyale avec les entreprises de travaux agricoles ou paysagers qui interviennent fréquemment sur des marchés de terrassement ou de voirie.

EVENEMENTS PRESSE 2018

Jeudi 17 mai 2018:

Déjeuner de Bruno CAVAGNÉ avec Camile SELOSSE journaliste transports de la Gazette des communes sur la loi d'orientation des mobilités.

Mardi 19 juin 2018:

Déjeuner de Bruno CAVAGNÉ avec Valérie COLLET, journaliste Transports du Figaro qui suit la loi d'orientation des mobilités.

Mercredi 12 septembre 2018 :

Petit-déjeuner de Bruno CAVAGNÉ avec Hélène FILY, journaliste au service économie de France Inter.

Mercredi 27 septembre 2018 :

Petit-déjeuner de Bruno CAVAGNÉ avec Julien DURY, journaliste à I>AFP en charge de la rubrique Immobilier-BTP.

Lundi 8 octobre 2018:

Conférence de presse de lancement de la campagne d'attractivité auprès des jeunes #FranchementRespect en présence de Muriel PENICAUD, ministre du Travail et Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Education nationale.

INTERVIEWS PRESSE 2018

Jeudi 11 janvier 2018 :

Interview de Bruno CAVAGNÉ avec Fabien RENOU, rédacteur en chef du Moniteur et Jessica IBELAÏDENE à l'occasion d'un numéro spécial consacré à l'investissement local.

Jeudi 1er février 2018 :

Interview de Bruno CAVAGNÉ pour l'émission L'interview de l'éco de France Info avec Jean LEYMARIE sur les attentes de la FNTP suite à la remise du rapport du Conseil d'orientation des mobilités.

Mardi 6 mars 2018 :

Interview de Bruno CAVAGNÉ avec avec Jérémy BELLANGER, Rédacteur en chef de Moniteur Matériels à l'occasion de l'édition 2018 du salon Intermat.

Mardi 29 mai 2018:

Interview de Bruno CAVAGNÉ avec Sébastien CHABAS Journaliste à News Tank Cities sur la conjoncture des Travaux Publics et les attentes du secteur vis-à-vis de la loi d'orientation des mobilités et des Assises de l'eau.

Mercredi 3 octobre 2018:

Interview de Bruno CAVAGNÉ avec Jade GRANDIN de l'EPREVIER et Fanny GUINOCHET à l'occasion du lancement de la campagne d'attractivité auprès des jeunes #FranchementRespect.

Mardi 16 octobre 2018:

Participation de de Bruno CAVAGNÉ à l'émission :l'éco sur FRANCEINFOTV à l'occasion du lancement de la campagne d'attractivité auprès des jeunes #FranchementRespect.

Jeudi 6 décembre 2018 :

Interview de Bruno CAVAGNÉ avec Sophie PIGNAL dans le cadre de la rubrique Emploi de l'émission TELEMATIN sur France 2.

Jeudi 13 décembre 2018 :

Interview de Bruno CAVAGNÉ avec Laure MARTIN, journaliste pour le site emploi-pro.fr sur le recrutement dans le secteur des Travaux Publics.

Jeudi 20 décembre 2018 :

Interview de Bruno CAVAGNÉ avec Grégoire PINSON, rédacteur en chef adjoint du magazine CHALLENGES sur le recrutement dans le secteur des Travaux Publics.





25 janvier 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

PARTICIPATION À LA RÉUNION DU CONSEIL

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Jacques Allemand, Olivier Allez, Laurent Amar, Pierre Anjolras, Philippe Athuyt, Mohamad Atoui, Paul Bazireau, Pierre Berger, Frédéric Bernadet, Christian Bodin, Dominique Bouillot, Yves Bourdals, Eric Boyer, Jean-Claude Brossier, Bruno Cavagné, Jean Cerutti, Damien Colombot, Henri Dehé, Benoît Denizot, Jacques Dolmazon, Bruno Dupety, Patrice Fontenat, Jean-Francis Gagneraud, Luc Gaudillere, Denis Gauthier, Thierry Genestar, Laurent Girou, Gilles Godard, Philippe Goulley, Jean-Pierre Guerin, Jean-Pierre Guglielmi, Patrice Haltebourg, Bernard Heritier, Jacques Huillard, Emmanuel Lacombe, Guy Lacroix, Christian Lavedrine, Alain Ledu, Lionel Lemetti, Jean-Christophe Louvet, Jean-Louis Marchand, Jean-François Martel, Vincent Martin, Guy Mathiolon, Jean-Marc Medio, Thierry Meline, Stéphane Monceaux, Hervé Noël, Jean-Pierre Paseri, Emmanuèle Perron, Philippe Puthod, José Ramos, Yves Reumaux, Christophe Rougeot, Joël Rousseau, Bernard Sala, Philippe Seitz, René Simon, Fernando Sistac, Jérôme Stubler, Alain Sur, Jacques Tavernier, Christian Tridon, Guy Vacher, Bernard Vadon, Jean-Luc Ventura, Eric Vodinh.

Représentés

Rémi AMICEL, Eric BERGER, Régis BINET, Philippe BONNAVE, Philippe BORONI, René BRAJA, Christian BRAULT, Pierre CALVIN (représenté par Jacques TAVERNIER), Jean CHARBONNEL (représenté par Jean-Pierre GUGLIELMI), François-Xavier CLEDAT, Jean-Marc CORNUT (représenté par Pierre BERGER), François DEBAIN, Thierry DUR, Michel GADBOIS, François GAGNERAUD, Olivier GIORGIUCCI, Alain GRIZAUD, Antoine METZGER (représenté par Joël ROUSSEAU), Patrick MEUNIER, Pascal MICHENEAU, Xavier NEUSCHWANDER (représenté par Bruno CAVAGNÉ), Patrick ROBERT, Jean-Charles ROBIN, Jean-Louis SERVRANCKX (représenté par Philippe SEITZ), Jean-Philippe TRIN (représenté par Bruno DUPETY).

Vice-Présidents et Administrateurs honoraires, invité : Alain DUPONT, Jean GUENARD, Dominique VELUT, Gérard VIEILLE, Jean-Yves TONNELIER.

Présent également : Julien GUEZ, Directeur Général.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Gilles de BAGNEUX, Damien BARRUET, Hervé BELAN, Robert BELLO, Philippe BISI, Serge BODY, André BOEUF, Jean-Yves BORDET, Jacques BORDIGNON, Jean BOUZID, Fabien BRONNER, Jean-Michel BUESA, Bertrand BURTSCHELL, Philippe CAPPELLO, Serge CHALLOT, Frédéric CHARMASSON, Dominique COLLOMP, Patrick COMTE, Michel COUEGNAT, François COVILLE, Francisco DA CUNHA, Dominique DANIEL, Bernard DUHAMEL, Laurent FAYAT, Yves FORZINI, Hugues FOURMENTRAUX, Régis GARNIER, Pierre GIL, Cécile GRUAT, Jean-Yves GUILLARD, Jean GUILLAUME, François HURET, Franck IZIDI, Armand JOLY, Thierry KLOTZ, Hervé LE BOUC, Mickaël LECLERCQ, Thierry LE FRIANT, Paul LHOTELLIER, Philippe LIAUSU, Gauthier LOUETTE, Pierre MASSY, Philippe MATIERE, Jérôme PERRIN, Philippe PIRQUIN, Patrice POLLONO, Stéphane RABIER, Pierre RAMPA, Philippe RENAUDI, Pascal RIBOLZI, Charles ROBINET, Max ROCHE, Philippe ROCHER, Jacky SEANTIER, Joseph SPATARO, Christian SURGET, Hélène SZULC, Bruno TABARIÉ, Pascal TEBIBEL, Marc-Antoine TROLETTI, Didier VERROUIL, Frédéric WATTEBLED.

Présidents honoraires : Patrick BERNASCONI, Jean-Louis GIRAL, Philippe LEVAUX, Daniel TARDY.

Vice-Président et Administrateur honoraires: Henri CASSOUS, Gilbert JACQUOT.

INTERVENTION DE BRUNO CAVAGNÉ

Par rapport aux 6 engagements signés par Emmanuel Macron lors du Forum des infrastructures du 23 février 2017, 4 ont été ou sont en voie d'être mis en oeuvre (Conseil d'orientation ; loi d'orientation et de programmation ; pacte de confiance avec les collectivités locales ; expérimentation et simplification des normes), 2 restant pour le moment à préciser : plan d'investissement sur les infrastructures, accélération des procédures et rationalisation des voies de recours.

Concernant le sujet clé de la loi d'orientation et de programmation sur les mobilités, quelques informations :

- · Le projet de loi sera déposé en avril
- Il devra permettre d'améliorer la mobilité du quotidien, de réduire les inégalités territoriales, de soutenir l'innovation et de prendre en compte la transition écologique
- Il s'appuiera sur les conclusions des Assises de la mobilité et du Conseil d'orientation des infrastructures et comportera 2 volets, « orientation » sur les mobilités et les nouveaux usages et « programmation et financement » sur les infrastructures.

Le Conseil d'orientation des infrastructures présentera 3 scenarii de programmation impliquant un budget de l'AFITF allant de 2,4 à 3,5 MD€ et des propositions de solutions de financement autour d'une plus grande liberté aux collectivités locales et de l'affectation de recettes directement aux infrastructures. Plusieurs sujets n'ont pas été abordés : accélération des procédures et rationalisation des voies de recours ; PPP ; déconsolidation budgétaire. Le Président de la République aura à trancher notamment sur le principe d'affectation des recettes, le choix du scénario, le devenir du réseau routier national et le sort des grands projets ferroviaires. Les annonces sont attendues pour la mi-février.

Concernant les Assises de l'Eau, leur lancement devrait intervenir en avril, deux séquences se succédant l'une sur le petit, l'autre sur le grand cycle de l'eau. La gouvernance s'établira autour d'un comité de 15 à 20 personnes piloté par Jean Launay et présidé par le secrétaire d'Etat, S. Lecornu. Nos objectifs sont de rendre transparents l'état du patrimoine et la politique d'investissement, d'améliorer le taux de renouvellement et de donner davantage de cohérence au principe « l'eau paie l'eau ».

RÉSULTAT PRÉVISIONNEL ET BUDGET 2018

Le Conseil a été informé par le Trésorier, Bruno DUPETY :

- d'un résultat prévisionnel 2017 de 1 085 K€ en nette amélioration par rapport au budget initial (-2 275 K€) grâce principalement
 à la dynamique des ressources (cotisations et produits financiers) et aussi la maîtrise des charges. Hors Forum, le résultat
 «récurrent » est positif à + 756 K€);
- d'un budget 2018 à l'équilibre et bâti sur des hypothèses relativement prudentes tant sur les cotisations que sur le rendement net des produits financiers.

INTERNATIONAL/SEFI

Le Conseil a été informé par Bruno DUPETY :

- des résultats 2016 à l'exportation des groupes membres du SEFI (bâtiment 13 % + TP 80 % + facility management 7 %) : 36 MD€ en baisse de 3,5 %, réalisés à 56 % en Europe (14 % en Amérique du Nord, 10% en Afrique) et qui situent les entreprises françaises exportatrices au 1er rang européen devant les Allemands, au 2è rang mondial derrière les Chinois avec une part de marché mondial de 13 % ;
- de la poursuite en 2018 des actions de lobbying (actions pour lesquelles la contribution des entreprises est toujours appréciée)
 qui ont permis d'obtenir l'incorporation de clauses sociales dans les cahiers des charges de l'AFD et qui ont visé la promotion
 des PPP, de la plateforme SOURCE de préparation de projets avec un accent plus particulier mis sur les clauses contractuelles
 et l'éthique des affaires.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Conseil a été informé par Laurent GIROU :

des perspectives concernant l'emploi dans une conjoncture en nette amélioration :

- Après le fort redémarrage de l'intérim depuis 2016, la reprise de l'emploi permanent est attendue ces prochains mois, un retournement sur les effectifs ouvriers étant constaté depuis octobre.
- L'opinion des chefs d'entreprises en matière d'évolution des effectifs futurs est très bien orientée. La contrainte de main d'oeuvre est désormais le principal goulot d'étranglement : 39% des entreprises déclarent ne pas pouvoir augmenter leur production pour cette raison (contre 8% en début d'année 2017).
- Comme le montrent les enquêtes INSEE des autres branches, le phénomène se généralise à de nombreux secteurs économiques (bâtiment, industrie, services). Cette situation interroge sur le taux de chômage structurel du pays et annonce une concurrence intersectorielle intense (notamment vis-à-vis des jeunes).
- De la mise en oeuvre et de l'impact du pacte Etat/collectivités locales :
- Rappel de l'objectif : amener les collectivités sur une trajectoire d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement plafonnée à 1,2 % (contre 2,5 % sur une tendance naturelle) pour générer 13 Md€ d'économies d'ici 2022 et amener les collectivités à dégager des excédents croissants pour participer à la réduction du déficit public dans son ensemble.
- Quels impacts: un impact plutôt négatif sur la confiance des collectivités locales, cette contractualisation pouvant être vécue comme une mise sous contrainte, voire sous tutelle et se révéler complexe à atteindre, notamment en cas d'accélération de l'inflation (ce qui pourrait être pénalisant pour les budgets d'entretien de réseaux). Mais également des impacts positifs si l'on considère que seules 340 collectivités sont concernées (qui représentent cependant les 2/3 de l'investissement local), que les règles prévues initialement ont été assouplies et que cette contractualisation qui doit intervenir avant le 30 juin sera clairement incitative avec un principe de « bonus /malus ».

MARCHÉS

Le Conseil a été informé par Emmanuèle PERRON :

des échanges constructifs avec Laure Bédier, directrice des affaires juridiques (DAJ) de Bercy sur les sujets clés pour la profession.

D'abord, concernant les délais de paiement (toujours autour de 90 jours dans les Travaux Publics) et la trésorerie des entreprises :

- La Médiation des entreprises a désormais un mandat de la DAJ pour faire des recommandations concrètes d'ici juin.
- La consultation sur le projet de loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) comporte des propositions sur les sanctions pour retard de paiement et sur l'augmentation à 20% des avances sur marchés pour les PME.
- La FNTP finalise un partenariat avec Euler-Hermes pour réserver aux entreprises adhérentes un accès aux outils de caution à des conditions avantageuses.

Ensuite, sur la dématérialisation de la commande publique et en particulier l'obligation de répondre au format électronique à partir d'octobre :

- Point de vigilance majeure : c'est l'heure d'achèvement du téléchargement de tous les fichiers, qui fait foi.
- Des outils sont à la disposition des entreprises : check-list ; guide.
- La question de l'intégration de la maquette numérique va se poser dans les TP : nous devons avoir une réflexion coordonnée à ce sujet.
- Enfin, concernant les déclarations de l'activité des représentants d'intérêt, le pragmatisme que recommande l'administration sachant que la Haute autorité pour la transparence de la vie publique est consciente, sur l'extension aux collectivités locales, de la complexité du système et du risque de dilution qui va avec.

FORMATION

Le Conseil a été informé par Laurent AMAR

Des principaux enjeux de la réforme en cours de la formation professionnelle et de l'apprentissage :

- 31,6 MD€/an soit 1,48 % du PIB financés à 45% par les entreprises (le reste : fonctions publiques, régions et Etat) et bénéficiant à 43 % aux salariés du privé (le reste : jeunes, agents publics, demandeurs d'emploi).
- Un système de financement complexe avec une multiplicité d'acteurs dont les compétences et les financements s'entrecroisent.
- De la volonté, affichée par le gouvernement, de simplifier le dispositif, autour de l'idée d'un pilote identifié pour un public et un financement dédiés : aux régions les demandeurs d'emploi ; aux branches et aux entreprises les salariés et les jeunes en alternance.
- Des difficultés de mener à bien une négociation paritaire qui concerne de fait également les régions et l'Education nationale si bien que, pour le moment, la négociation interprofessionnelle est suspendue en attendant d'y voir plus clair dans les intentions du gouvernement tout particulièrement vis-à-vis des régions qui aujourd'hui reçoivent 51 % de la taxe d'apprentissage qui alimente leur budget général.

Des objectifs de la réforme :

- Suppression de la taxe d'apprentissage et création d'une cotisation alternance gérée par les branches professionnelles.
- Une formation professionnelle accessible à chaque actif pour construire son parcours de formation.
- · Liberté pour l'entreprise de choisir son niveau d'investissement dans la formation mais mutualisation pour les PME.
- Renforcement de la formation des chômeurs.
- Des enjeux pour la FNTP :
- · Réforme à iso-prélèvement pour les entreprises.
- Vraie simplification du système.
- Pilotage de l'alternance par les branches.
- Droit individuel à la formation en lien avec les besoins des entreprises.
- Accroissement du niveau de performance de nos centres de formation par un réel travail en réseau.

VIE PROFESSIONNELLE

Prise de position sur le principe d'une augmentation de la cotisation fédérale destinée au financement d'actions visant à accroître l'attractivité du secteur, soutenir les établissements de formation et valoriser les métiers des Travaux Publics et sur le projet de création, avec le Syndicat de France, de l'association « TP d'avenir », en lien avec la proposition d'augmentation de la cotisation fédérale

La réforme de la formation et les besoins propres de la profession vont nécessiter de communiquer pour accroître l'attractivité du secteur, de soutenir les établissements de formation préparant aux métiers des TP, de moderniser les outils pédagogiques et de valoriser les métiers.

A cette fin, et après vote, le Conseil d'Administration de la FNTP a donné son accord pour une augmentation de la cotisation fédérale, à partir du 1^{er} avril 2018, de 0,05 point sur les deux tranches (passage de 0,50 à 0,55 jusqu'à 2 millions d'euros de masse salariale et de 0,40 à 0,45 % au-delà de 2 millions) fléchée vers une nouvelle Association « TP d'avenir », dont la FNTP et le Syndicat de France sont les membres fondateurs, avec les précisions suivantes portant sur les statuts de l'Association :

© Sur la gouvernance de l'Association : le Conseil d'Administration sera composé de l'ensemble des membres des Bureaux de la FNTP et du Syndicat de France ; l'Assemblée Générale sera constituée de l'ensemble des Administrateurs de la FNTP et du Syndicat de France ; les Trésoriers de l'Association seront, de droit, les Trésoriers de la FNTP et du Syndicat de France.

- La Commission Formation de la FNTP sera chargée de préparer, chaque année, un plan d'actions qui sera soumis au Conseil d'Administration de l'Association
- Le soutien financier aux établissements de formation ne portera que sur des projets d'investissement. En aucun cas, il ne s'agira de financer des dépenses courantes de fonctionnement ou un déficit de trésorerie
- Une clause de revoyure dans deux ans sera prévue dans les statuts.

ADMISSION A LA FNTP EN QUALITE DE MEMBRE ACTIF

Sur l'avis favorable du Bureau, le Conseil a accepté la demande d'admission présentée par la FRTP Auvergne-Rhône-Alpes dont l'accueil permet de parachever la mise en concordance de notre réseau avec le nouveau découpage administratif.

La FRTP Auvergne-Rhône-Alpes, est la nouvelle entité qui se substitue aux FRTP Auvergne et Rhône-Alpes.

Créée le 26 octobre 2017, la composition de son Bureau est la suivante :

Président : Pierre BERGER (Auvergne)

Président délégué : Philippe PUTHOD (Rhône-Alpes)

Trésorier : Patrice FONTENAT (Rhône-Alpes)
Secrétaire : René COIRO (Rhône-Alpes)

Trésorier adjoint : Charles ROBINET (Auvergne)

Cette nouvelle FRTP dont le siège est sis à Villeurbanne, est relayée géographiquement par l'implantation existante de la Fédération Auvergne.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA FNTP ET DU SYNDICAT DE FRANCE DU JEUDI 5 AVRIL 2018

Les Assemblées Générales se dérouleront entièrement au 3 rue de Berri, sous le format simplifié de celle de 2017, compte tenu de la capacité de nos espaces.

• Elles commenceront par le déjeuner des Conseils d'Administration

(auquel, comme d'habitude, seront également conviés les Délégués spécialement désignés pour l'AGO de la FNTP, les Administrateurs honoraires de la FNTP et du Syndicat de France et les Secrétaires Généraux des FRTP et des Syndicats de spécialités.

- Suivront ensuite les réunions statutaires :
- opérations de vote pour l'élection du tiers renouvelable des Administrateurs du Syndicat de France, à cheval sur la fin du déjeuner et l'AGO de la FNTP,
- AGO de la FNTP
- AGO du Syndicat de France,
- Conseil d'Administration de la FNTP dédié à l'élection du Bureau et aux désignations dans les diverses instances pour 2018-2019,
- Conseil d'Administration du Syndicat de France dédié à l'élection du Bureau et aux désignations dans les diverses instances pour 2018-2019.
- Un débat est prévu en deuxième partie d'après-midi.
- Un cocktail élargi clôturera cette série de réunions.

Les Présidents des organismes adhérents de la FNTP recevront, courant février, la demande de désignation de leur Délégué pour l'Assemblée Générale de la FNTP.

Ces Délégués représentent la deuxième composante de l'Assemblée Générale de la FNTP; ils viennent en complément des Administrateurs actifs. Ils sont désignés à l'occasion de chaque Assemblée Générale par l'ensemble des membres actifs de la FNTP, à raison d'un seul par organisme, leur mandat étant ponctuel et ne valant que pour cette seule réunion.

Rappel de la date de la consultation du Comité des Mandats de la FNTP : mardi 13 mars 2018

Dans le cadre de la préparation de notre prochaine Assemblée Générale, le Comité des Mandats se réunira le mardi 13 mars pour procéder à son examen annuel habituel de la composition du Conseil de la FNTP et du respect des conditions d'âge et d'assiduité en vigueur.

 Modifications de la composition du Conseil d'Administration de la FNTP à prévoir d'ores et déjà, dans le cadre de l'élection du tiers renouvelable du Conseil d'Administration du Syndicat de France du 5 avril 2018

Le Comité des Mandats du Syndicat de France se réunira également le mardi 13 mars pour procéder à son examen annuel habituel de la composition du Conseil d'Administration du Syndicat et, surtout, arrêter la liste des candidats pour l'élection du tiers renouvelable du Conseil du Syndicat de France du 5 avril prochain.

Les quatorze Administrateurs dont le mandat prend fin le 5 avril 2018 sont les suivants :

Paul BAZIREAU
Christian BRAULT
Bruno DUPETY
Michel GADBOIS
François GAGNERAUD
Vincent MARTIN
Guy MATHIOLON
Jean-Marc MEDIO
Antoine METZGER
Emmanuèle PERRON
Joël ROUSSEAU
Bernard SALA
Philippe SEITZ
Eric VODINH

Sans pouvoir préjuger ni des intentions de renouvellement de mandat de ces derniers, ni des nouvelles candidatures à venir, il apparaît cependant déjà que :

Bernard SALA dont l'entreprise de rattachement au Syndicat n'est plus COLAS Ile-de-France Normandie, comme lors de sa première élection, mais COLAS mère, déjà entreprise référente du mandat d'Hervé LE BOUC, ne pourra postuler un second mandat.

COOPTATION AU CONSEIL DE LA FNTP

Afin de permettre à Bernard SALA de poursuivre sa mission à la tête de la Commission Santé et Sécurité, le Conseil, sur la proposition du Président, a décidé de l'accueillir en qualité de Personnalité cooptée à compter du 5 avril prochain.

MOUVEMENT DES ADMINISTRATEURS DE LA FNTP

- Pierre CALVIN a quitté la délégation des Personnalités cooptées pour rejoindre celle de Routes de France dont un siège s'était libéré lors de l'accession de Laurent GIROU au Conseil d'Administration du Syndicat de France, le 31 mai 2017.
- Désignation par les Canalisateurs de Damien BARRUET, Directeur activité TP/Hydraulique de SOGEA NORD OUEST TP et de Jean-Yves BORDET, Président de STTP BORDET, en remplacement de Pascal HAMET et pourvoi d'un siège vacant.
- Désignation par la FRTP PACA d'Yves BOURDAIS, Directeur d'exploitation de la NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION et de René BRAJA, Directeur Général délégué de BRAJA VESIGNÉ, en remplacement de Daniel KIEFFER et de Christophe VERWEIRDE (parti exercer à l'étranger).
- Désignation par le SEFI de Gilles GODARD, Président de VINCI CONSTRUCTION INTERNATIONAL NETWORK (VCIN) qui prend le siège laissé vacant par Alfredo ZAROWSKY (parti en retraite);

- Thierry KLOTZ, nouveau Président de la FTP Alsace, nouveau Président délégué de la FRTP Grand Est, Directeur Général de TRABET, remplace René STUDLI.
- Stéphane RABIER, Directeur Général de CHOGNOT, a été désigné par la FRTP Nouvelle-Aquitaine (Poitou-Charentes) en remplacement de Michel BERGE.

NOUVELLES DES SPÉCIALITÉS

Naissance de ROUTES DE FRANCE.

Lors de la cérémonie des voeux du 11 janvier, le Président Pierre CALVIN a présenté la nouvelle identité de l'USIRF et de ses SPRIR qui ont pris le nom de Routes de France et adopté un nouveau logo.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ SUPÉRIEUR DE L'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE - CSIP

Les mandats des membres du Comité Supérieur de l'Identification Professionnelle, lesquels avaient été nommés pour deux ans le 8 octobre 2015, ont été prolongés jusqu'au remaniement aujourd'hui proposé.

Le Comité est composé d'un Président, d'un Vice-Président et de dix membres désignés par le Conseil au titre des Conseils des Régions et des Spécialités et de quatre de nos Commissions. Ce sont à ce jour :

Président : Jean BERGOUGNOUX (ancien Directeur Général d'EDF et ancien Président de la SNCF - nommé par le Conseil sur la proposition du Président de la FNTP) ;

Vice-Président : Bruno CAVAGNÉ, Président de la FNTP (membre de droit) ;

Les 10 membres désignés, étant :

- Pierre MASSY et N., au titre du Conseil des Régions, José RAMOS ayant remis son mandat le 23 janvier 2017 et Pierre MASSY nous ayant informés qu'il souhaitait se retirer.
- Olivier ALLEZ et Alain GRIZAUD, au titre du Conseil des Spécialités,
- Denis GAUTHIER et Bernard HERITIER, au titre de la Commission Développement Economique,
- Michel LALLEMENT, au titre de la Commission Europe International / SEFI,
- Philippe ATHUYT et Jacques DOLMAZON, au titre de la Commission des Marchés,
- Christian TRIDON, au titre de la Commission Technique et Innovation.

Sur la proposition du Président, le Conseil a renouvelé les membres en fonction pour un nouveau mandat courant jusqu'à octobre 2019, et nommé :

Jean-Christophe LOUVET au titre du Conseil des Régions, le 2è mandat devant être attribué ultérieurement.

COMPOSITION DU COMITÉ DE MÉDIATION ET D'ARBITRAGE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Comité de Médiation et d'Arbitrage des Travaux Publics est constitué de huit membres au maximum, désignés pour deux ans par le Conseil d'Administration.

La composition du CMATP, arrêtée lors de la dernière désignation du 26 janvier 2017, comprenait :

- Jean-Michel BRUNTZ, Président,
- et cinq membres : Jean-Claude DOUVRY, Alain DUPONT, François GAGNERAUD, Armand PAPIN ainsi que notre ami Jean-Pierre BARTHELEMY, que nous avons eu la tristesse de perdre le 21 mars 2017.

Sur la proposition du Président, le Conseil a confié son mandat à Jean-Christophe LOUVET (pour la durée restant à courir soit jusqu'à fin janvier 2019).

CARNET

- Légion d'Honneur (décret du 30 décembre 2017 JO du 31 décembre 2017).
- Promotion au grade d'Officier: Jacques PETEY, ancien Président de la FNSCOP, au titre du Ministère de la transition écologique et solidaire.
- Nomination au grade de Chevalier : Dominique BUSSEREAU, ancien ministre, Président de l'Assemblée des Départements de France, au titre du Premier ministre.
- Rappel des décès de :
- Mme Francis BOUYGUES, née Monique TÉZÉ, veuve de Francis BOUYGUES, fondateur du Groupe, le 18 octobre 2017, à l'âge de 93 ans.
- Paul NOIRAY, Administrateur honoraire du Syndicat de France, le 9 décembre 2017, à l'âge de 93 ans.
- Jacques DODIN, Vice-Président honoraire de la FNTP et du Syndicat de France, le 17 janvier 2018, à l'âge de 90 ans.

En prélude au Conseil, Ludovic Le Moan, fondateur de SIGFOX, est intervenu dans le cadre des Matinales des Travaux Publics animées par Pierre Matière, journaliste à laTribune, sur le thème « l'Europe dans un monde digital : risques et opportunités ».

5 avril 2018

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Jacques Allemand, Olivier Allez, Laurent Amar, Rémi Amicel, Pierre Anjolras, Mohamad Atoui, Gilles de Bagneux, Damien Barruet, Paul Bazireau, Hervé Belan, Robert Bello, Eric Berger, Pierre Berger, Frédéric Bernadet, Régis Binet, Serge Body, Jean-Yves Bordet, Dominique Bouillot, Yves Bourdals, Fabien Bronner, Jean-Claude Brossier, Jean-Michel Buesa, Philippe Cappello, Bruno Cavagné, Jean Cerutti, Frédéric Charmasson, François-Xavier Cledat, René Coiro, Dominique Collomp, Francisco da Cunha, Henri Dehé, Bernard Duhamel, Bruno Dupety, Thierry dur, Patrice Fontenat, Yves Forzini, Michel Gadbois, François Gagneraud, Jean-Francis Gagneraud, Luc Gaudillere, Denis Gauthier, Thierry Genestar, Laurent Girou, Gilles Godard, Philippe Goulley, Alain Grizaud, Jean-Pierre Guerin, Jean-Pierre Guglielmi, Bernard Heritier, Jacques Huillard, Franck Izidi, Didier Jacquet, Thierry Klotz, Christian Lavedrine, Alain Le du, Thierry Le Friant, Jean-Christophe Louvet, Jean-Louis Marchand, Vincent Martin, Pierre Massy, Philippe Matiere, Jean-Marc Medio, Thierry Meline, Xavier Neuschwander, Emmanuèle Perron, Patrice Pollono, Stéphane Rabier, José Ramos, Pierre Rampa, Pascal Ribolzi, Jean-Charles Robin, Philippe Rocher, Joël Rousseau, Gilbert Roux, Philippe Trin, Bernard Vadon, Jean-Luc Ventura.

Représentés :

Philippe BONNAVE (représenté par Jean-Philippe TRIN), Philippe BORONI, Cédric BRANDELY (représenté par Pierre BERGER), Pierre CALVIN (représenté par Thierry MELINE), Jean CHARBONNEL (représenté par Jean-Pierre GUGLIELMI), Jean-Marc CORNUT, Dominique DANIEL. Olivier GIORGIUCCI. Patrice HALTEBOURG.

Hervé LE BOUC (représenté par Bruno CAVAGNÉ), Hervé NOËL, Jean-Pierre PASERI (représenté par Pierre ANJOLRAS), Philippe PUTHOD, Bernard SALA, Jean-Louis SERVRANCKX (représenté par Philippe SEITZ), Alain SUR.

Présidents honoraires : Philippe LEVAUX, Daniel TARDY.

Vice-Présidents et Administrateur honoraires : Henri CASSOUS, Alain DUPONT, Jean GUENARD, Gilbert JACQUOT, Dominique VELUT, Gérard VIEILLE.

Présent également : Julien GUEZ, Directeur Général.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Jean-Charles ANDREOLI, Philippe ATHUYT, Philippe BISI, Christian BODIN, André BOEUF, Jacques BORDIGNON, Jean BOUZID, Eric BOYER, René BRAJA, Christian BRAULT, Bertrand BURTSCHELL, Damien COLOMBOT, Patrick COMTE, Michel COUEGNAT, François COVILLE, François DEBAIN, Benoît DENIZOT, Jacques DOLMAZON, Laurent FAYAT, Hugues FOURMENTRAUX, Régis GARNIER, Pierre GIL, Cécile GRUAT, Jean-Yves GUILLARD, Jean GUILLAUME, François HURET, Armand JOLY, Emmanuel LACOMBE, Guy LACROIX, Mickaël LECLERCQ, Lionel LEMETTI, Paul LHOTELLIER, Gauthier LOUETTE, METZGER, Jean-François MARTEL, Guy MATHIOLON, Antoine Patrick MEUNIER, Pascal MONCEAUX, Christophe MONGE, Jérôme PERRIN, Philippe PIRQUIN, Philippe Yves REUMAUX, Charles ROBINET, Max ROCHE, Christophe ROUGEOT, Jacky SEANTIER, Jérôme STUBLER, Hélène SZULC, Bruno TABARIÉ, Jacques TAVERNIER, Marc-Antoine TROLETTI, Guy VACHER, Eric VODINH, Frédéric WATTEBLED.

Présidents honoraires : Patrick BERNASCONI, Jean-Louis GIRAL.

Invité: Jean-Yves TONNELIER.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le Président CAVAGNÉ a présenté son rapport d'activité pour l'année 2017 et les orientations qu'il envisageait de suivre pour l'année à venir.

APPROBATION DES COMPTES

Le Président CAVAGNÉ a informé l'assistance :

- que les comptes avaient été arrêtés le 16 mars 2018 par le Comité Mixte d'Audit Financier,
- et que le Trésorier et lui-même avaient reçu, la veille, lors de la réunion du Bureau, quitus de leur gestion des fonds pour l'exercice écoulé.

Ensuite, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport de Bruno DUPETY, Trésorier, sur la situation de la Fédération Nationale des Travaux Publics pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017, et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

a approuvé les comptes tels qu'ils lui avaient été présentés et a adopté à l'unanimité les résolutions qui lui étaient soumises, notamment celle visant à affecter le résultat déficitaire de l'exercice écoulé, soit 884 380,79 €, au compte « Autres réserves ».

La plaquette des comptes peut être consultée sur le site de la FNTP.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 sièges de trois ans ont été pourvus.

- 13 Administrateurs sortants ont été réélus : Paul BAZIREAU, Christian BRAULT, Bruno DUPETY, Michel GADBOIS, François GAGNERAUD, Vincent MARTIN, Guy MATHIOLON, Jean-Marc MEDIO, Antoine METZGER, Emmanuèle PERRON, Joël ROUSSEAU, Philippe SEITZ et Eric VODINH.
- 1 Administrateur fait son entrée au Conseil du Syndicat : José RAMOS, Président d'ESSONNE TP.
- 1 siège d'un an reste vacant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

ÉLECTION DU BUREAU 2018-2019

Sur la proposition du Président Bruno CAVAGNÉ, le Conseil d'Administration a réélu pour un an :

Vice-Présidents : Pierre ANJOLRAS, Dominique BOUILLOT, François GAGNERAUD, Laurent GIROU, Hervé LE BOUC, Jean-Louis MARCHAND, Emmanuèle PERRON, Jean-Philippe TRIN.

Trésorier : Bruno DUPETY.

Secrétaires: Jean CERUTTI, Laurent FAYAT et Max ROCHE.

Membres: Laurent AMAR, Pierre CALVIN, Alain GRIZAUD, Guy LACROIX, Gauthier LOUETTE, Jean-Christophe LOUVET, Xavier NEUSCHWANDER, Jean-Pierre PASERI, Jean-Charles ROBIN, Bernard SALA, René SIMON, Christian SURGET.

DÉSIGNATIONS DANS LES AUTRES INSTANCES DE LA FNTP

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ MIXTE D'AUDIT FINANCIER 2018-2019

Le Comité Mixte d'Audit Financier comprend 5 à 6 membres dont 3 au titre de la FNTP.

Sur la proposition du Bureau, le Conseil a renouvelé les mandats de Jean-Louis MARCHAND et Christian SURGET, le troisième représentant étant Bruno DUPETY, membre de droit en sa qualité de Trésorier de la FNTP.

Le Conseil a également accepté que la présidence du Comité soit attribuée à un représentant du Syndicat de France.

COMPOSITION DU COMITÉ DES MANDATS 2018-2019

Sur la proposition du Bureau, le Conseil a maintenu dans leur fonction :

François GAGNERAUD,

- · Hervé LE BOUC,
- Emmanuèle PERRON,

et désigné Christian SURGET comme quatrième membre, la présidence dudit Comité revenant à Bruno CAVAGNÉ, en sa qualité de Président de la FNTP.

PRÉSIDENCE DES COMMISSIONS FÉDÉRALES 2018-2019

Le Conseil a approuvé la proposition du Bureau de reconduire pour un an l'ensemble des mandats des Présidents actuellement en exercice :

Jean-Christophe LOUVET, Président de la Commission Développement durable,

- Laurent GIROU, Président de la Commission Développement économique,
- Bruno DUPETY, Président de la Commission Europe International /SEFI,
- Laurent AMAR, Président de la Commission Formation,
- Emmanuèle PERRON, Présidente de la Commission Marchés,
- Jean CERUTTI, Président de la Commission Relations du travail et Protection sociale,
- Bernard SALA, Président de la Commission Santé et Sécurité,
- Xavier NEUSCHWANDER, Président de la Commission Technique et Innovation.

QUESTIONS DIVERSES (VIE PROFESSIONNELLE)

MOUVEMENTS DES ADMINISTRATEURS DE LA FNTP

Renouvellement des Administrateurs du Syndicat de France

13 Administrateurs sortants ont été réélus :

Paul BAZIREAU, Christian BRAULT, Bruno DUPETY, Michel GADBOIS, François GAGNERAUD, Vincent MARTIN, Guy MATHIOLON, Jean-Marc MEDIO, Antoine METZGER, Emmanuèle PERRON, Joël ROUSSEAU, Philippe SEITZ et Eric VODINH.

1 Administrateur fait son entrée au Conseil du Syndicat :

- José RAMOS, Président d'ESSONNE TP, qui libère le siège qu'il occupait au titre de la FRTP lle-de-France.

Fin de mandat d'Administrateur Syndicat de France/FNTP pour :

- Bernard SALA qui poursuit son mandat d'Administrateur de la FNTP en qualité de Personnalité cooptée, comme cela avait été acté lors de la réunion du Conseil du 25 janvier dernier.

Mouvement des Administrateurs de la FNTP depuis le 25 janvier 2018

Jean-Charles ANDREOLI, Directeur Général de SPIE FONDATIONS, Didier JACQUET, Directeur Général de FRANKI FONDATION, Gilbert ROUX, Président de GUINTOLI, ont été désignés par l'UMTM en remplacement de Philippe LIAUSU, de Didier VERROUIL et pourvoi d'un siège vacant.

Cédric BRANDELY, Directeur Régional Auvergne de SAG VIGILEC et René COIRO, Président de l'Entreprise COIRO, ont été désignés par la FRTP Auvergne-Rhône-Alpes en remplacement de Serge CHALLOT et pourvoi d'un siège vacant.

Christophe MONGE, Directeur de MIDI TRAVAUX PUBLICS, est le nouveau représentant de la délégation Pyrénées de la FRTP Occitanie.

Fin du mandat de Patrick ROBERT qui siégeait au titre de la FRTP Bourgogne-Franche-Comté (délégation Franche-Comté).

SPÉCIALITÉS

Le Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées de France (SETVF) a un nouveau Président en la personne de Pascal de LAURENS qui a pris la succession de Lionel LEMETTI le 21 mars 2018.

La composition du nouveau Bureau est la suivante :

Président : Pascal de LAURENS

Vice-Présidents: Jean-Philippe LACOSTE et Philippe ROCHER

Trésorier: Philippe BERNARD

CARNET

Nous avons eu la tristesse d'apprendre les décès de :

L'épouse de Jean-Jacques BERINGUÉ, ancien Administrateur de la FNTP, ancien Président des CANALISATEURS, le 5 février 2018.

- Mme Jacqueline RICHARD, épouse de Guy RICHARD, Administrateur honoraire de la FNTP et Président d'honneur du SERCE, le 7 février 2018, à l'âge de 93 ans.
- Mme Jacqueline PREVOST, épouse de François PREVOST, Administrateur honoraire de la FNTP, ancien Président de l'USIRF (Routes de France), le 10 mars 2018, à l'âge de 75 ans.
- André JARROSSON, Administrateur honoraire de la FNTP, Président honoraire du SEFI, ancien Président de GTM-ENTREPOSE, le 17 mars 2018, à l'âge de 87 ans.

5 avril 2018

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DE FRANCE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le Président CAVAGNÉ a indiqué que les Annales sont mises à disposition sous forme dématérialisée, celles de l'année 2017 pouvant être consultées dès à présent sur le site de la FNTP.

APPROBATION DES COMPTES

Le Président CAVAGNÉ a informé l'assistance :

que les comptes avaient été arrêtés le 16 mars 2018 par le Comité Mixte d'Audit Financier,

 et que le Trésorier et lui-même avaient reçu, la veille, lors de la réunion du Bureau, quitus de leur gestion des fonds pour l'exercice écoulé.

Ensuite, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport d'Henri DEHÉ, Trésorier, sur la situation du Syndicat de France pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017, et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

a approuvé les comptes tels qu'ils lui avaient été présentés et a adopté à l'unanimité les résolutions qui lui étaient soumises et notamment celle visant à affecter le résultat excédentaire de l'exercice écoulé, soit 278 885,69 €, au compte de report à nouveau.

Les adhérents souhaitant avoir communication de la plaquette des comptes pourront se la procurer auprès de la Chargée des questions statutaires.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 sièges de trois ans ont été pourvus.

13 Administrateurs sortants ont été réélus : Paul BAZIREAU, Christian BRAULT, Bruno DUPETY, Michel GADBOIS, François GAGNERAUD, Vincent MARTIN, Guy MATHIOLON, Jean-Marc MEDIO, Antoine METZGER, Emmanuèle PERRON, Joël ROUSSEAU, Philippe SEITZ et Eric VODINH.

1 Administrateur fait son entrée au Conseil du Syndicat :

- José RAMOS, Président d'ESSONNE TP.
- 1 siège d'un an reste vacant.

5 avril 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DE FRANCE

PARTICIPATION À LA RÉUNION DU CONSEIL

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

PierreANJOLRAS, MohamadATOUI, Paul BAZIREAU, Hervé BELAN, Pierre BERGER, Dominique BOUILLOT, Jean-Claude BROSSIER, Bruno CAVAGNÉ, François-Xavier CLEDAT, Henri DEHÉ, Bruno DUPETY, Michel GADBOIS, François GAGNERAUD, Jean-Francis GAGNERAUD, Laurent GIROU, Philippe GOULLEY, Alain GRIZAUD, Vincent MARTIN, Pierre MASSY, Philippe MATIERE, Jean-Marc MEDIO, Emmanuèle PERRON, José RAMOS, Pierre RAMPA, Joël ROUSSEAU, Philippe SEITZ, René SIMON, Jean-Philippe TRIN.

REPRÉSENTÉS:

Hervé LE BOUC (représenté par Bruno CAVAGNÉ), Jean-Louis SERVRANCKX (représenté par Philippe SEITZ).

Présidents d'honneur : Philippe LEVAUX, Daniel TARDY.

Vice-Présidents d'honneur et honoraires : Alain DUPONT, Henri CASSOUS, Jean GUENARD.

Présent également : Julien GUEZ, Directeur Général.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Christian BRAULT, Jacques DOLMAZON, Laurent FAYAT, Emmanuel LACOMBE, Paul LHOTELLIER, Gauthier LOUETTE, Guy MATHIOLON, Antoine METZGER, Jérôme PERRIN, Jérôme STUBLER, Eric VODINH.

Présidents d'honneur : Patrick BERNASCONI, Jean-Louis GIRAL.

ÉLECTION DU BUREAU 2018-2019

Sur la proposition du Président Bruno CAVAGNÉ, le Conseil d'Administration a réélu pour un an :

Vice-Présidents : Pierre ANJOLRAS, François-Xavier CLEDAT, François GAGNERAUD, Hervé LE BOUC, Pierre MASSY, Emmanuèle PERRON.

Trésorier: Henri DEHÉ.

Secrétaires: Joël ROUSSEAU, Philippe SEITZ.

DÉSIGNATIONS DANS LES AUTRES INSTANCES DU SYNDICAT

COMPOSITION DU COMITÉ MIXTE D'AUDIT FINANCIER 2018-2019

Le Comité Mixte d'Audit Financier comprend 5 à 6 membres dont les Trésoriers du Syndicat de France et de la FNTP, membres de droit. Sur la proposition du Bureau, le Conseil a renouvelé les mandats d'Alain GRIZAUD et d'Emmanuèle PERRON, Henri DEHÉ étant membre de droit en sa qualité de Trésorier du Syndicat de France. Il a en outre laissé la présidence du Comité à Emmanuèle PERRON, le Conseil d'Administration de la FNTP ayant préalablement donné son accord pour que cette présidence continue d'être assurée par un représentant du Syndicat de France.

Le Conseil de la FNTP ayant par ailleurs procédé à ses propres désignations, la composition globale du Comité pour 2018-2019 est la suivante :

Emmanuèle PERRON, Présidente (Syndicat de France),

Henri DEHÉ (Trésorier du Syndicat de France),

Bruno DUPETY (Trésorier de la FNTP),

Alain GRIZAUD (Syndicat de France),

Jean-Louis MARCHAND (FNTP),

Christian SURGET (FNTP).

COMPOSITION DU COMITÉ DES MANDATS 2018-2019

Sur la proposition du Bureau, le Conseil a renouvelé les mandats des membres actuellement en fonction et laissé deux sièges vacants, ce qui donne la composition suivante :

François GAGNERAUD,

Hervé LE BOUC,

Pierre MASSY.

Emmanuèle PERRON,

la présidence dudit Comité revenant au Président du Syndicat de France.

Les Assemblées Générales et Conseils d'Administration ont été précédés d'un déjeuner au cours duquel Elisabeth BORNE, Ministre chargée des transports, est intervenue pour évoquer le travail réalisé par le Conseil d'Orientation des Infrastructures et présenter les enjeux du projet de loi d'orientation sur les mobilités qui sera soumis au Parlement dans les prochaines semaines.

28 juin 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Fédération nationale des travaux publics

PARTICIPATION À LA RÉUNION DU CONSEIL

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Jacques Allemand, Olivier Allez, Laurent Amar, Pierre Anjolras, Philippe Athuyt, Mohamad Atoui, Gilles de Bagneux, Pierre Berger, Frédéric Bernadet, Dominique Bouillot, Yves Bourdals, Eric Boyer, Cédric Brandely, Jean-Claude Brossier, Bertrand Burtschell, Pierre Calvin, Bruno Cavagné, Jean Cerutti, Damien Colombot, François Coville, Henri Dehé, Yves Forzini, François Gagneraud, Olivier Giorgiucci, Laurent Girou, Gilles Godard, Jean-Pierre Guerin, Jean Guillaume, Jacques Huillard, Armand Joly, Christian Lavedrine, Jean-Christophe Louvet, Jean-Louis Marchand, Pierre Massy, Guy Mathiolon, Jean-Marc Medio, Xavier Neuschwander, Hervé Noël, Jean-Pierre Paseri, Emmanuèle Perron, Philippe Renaudi, Pascal Ribolzi, Bernard Sala, Philippe Seitz, René Simon, Femando Sistac, Alain Sur, Christian Surget, Jacques Tavernier, Pascal Tebibel, Christian Tridon, Jean-Philippe Trin, Guy Vacher.

Représentés

Rémi AMICEL, Damien BARRUET, Paul BAZIREAU, Régis BINET, Philippe BONNAVE (représenté par Jean-Philippe TRIN), Philippe BORONI, Christian BRAULT, Jean CHARBONNEL, François-Xavier CLEDAT, Jean-Marc CORNUT, Patrice FONTENAT, Michel GADBOIS, Jean-Francis GAGNERAUD, Luc GAUDILLERE, Pierre GIL, Philippe GOULLEY, Alain GRIZAUD, Cécile GRUAT, Patrice HALTEBOURG (représenté par Pascal RIBOLZI), François HURET, Franck IZIDI, Guy LACROIX, Hervé LE BOUC (représenté par Bruno CAVAGNÉ), Thierry LE FRIANT, Vincent MARTIN (représenté par Pierre BERGER), Philippe MATIERE (représenté par Jacques HUILLARD), Antoine METZGER, Patrick MEUNIER, Pascal MICHENEAU, Christophe MONGE, Philippe PUTHOD, Stéphane RABIER, José RAMOS (représenté par Bertrand BURTSCHELL), Pierre RAMPA, Yves REUMAUX, Jean-Charles ROBIN, Charles ROBINET, Max ROCHE, Jean-Louis SERVRANCKX (représenté par Laurent GIROU), Jean-Luc VENTURA.

Président honoraire : Philippe LEVAUX.

Vice-Présidents, Administrateurs honoraires: Alain DUPONT, Jean GUENARD, Dominique VELUT, Gérard VIEILLE.

Présent également : Julien GUEZ, Directeur Général.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Jean-Charles ANDREOLI, Hervé BELAN, Robert BELLO, Eric BERGER, Philippe BISI, Christian BODIN, Serge BODY, André BOEUF, Jean-Yves BORDET, Jacques BORDIGNON, Jean BOUZID, René BRAJA, Fabien BRONNER, Jean-Michel BUESA, Philippe CAPPELLO, Frédéric CHARMASSON, René COIRO, Dominique COLLOMP, Patrick COMTE, Michel COUEGNAT, Francisco DA CUNHA, Dominique DANIEL, François DEBAIN, Benoît DENIZOT, Jacques DOLMAZON, Bernard DUHAMEL, Bruno DUPETY, Thierry DUR, Laurent FAYAT, Hugues FOURMENTRAUX, Régis GARNIER, Denis GAUTHIER, Thierry GENESTAR, Jean-Pierre GUGLIELMI, Jean-Yves GUILLARD, Bernard HERITIER, Didier JACQUET, Thierry KLOTZ, Emmanuel LACOMBE, Pascal de LAURENS, MickaëlLECLERCQ, AlainLEDU, PaulLHOTELLIER, GauthierLOUETTE, Jean-François MARTEL, Thierry MELINE, Stéphane MONCEAUX, Jérôme PERRIN, Philippe PIRQUIN, Patrice POLLONO, Philippe ROCHER, Christophe ROUGEOT, Joël ROUSSEAU, Gilbert ROUX, Jacky SEANTIER, Joseph SPATARO, Jérôme STUBLER, Hélène SZULC, Bruno TABARIÉ, Marc-Antoine TROLETTI, Bernard VADON, Eric VODINH, Frédéric WATTEBLED,.

Présidents honoraires: Patrick BERNASCONI, Jean-Louis GIRAL, Daniel TARDY.

Vice-Président et Administrateur honoraires, invité : Henri CASSOUS, Gilbert JACQUOT, Jean-Yves TONNELIER.

INTERVENTION DE BRUNO CAVAGNÉ

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS:

Les arbitrages sont en cours pour décider du scénario retenu et de son financement. L'examen en Conseil d'État est prévu en juillet. Ensuite le calendrier le plus favorable est celui d'une présentation en Conseil des ministres en septembre, de débats parlementaires démarrant à l'automne pour une adoption 2019. Les objectifs atteignables restent une programmation et un financement ambitieux dans le cadre d'un scénario 2 ou 2+ ; la pérennisation du COI avec un rôle renforcé et des libertés données aux collectivités locales pour le financement de leurs projets. Les enjeux se posent en termes de contenu du scénario 2 (objectif : éviter que les sociétés de projet soient inclues), de calendrier (démarrage dès le PLF 2019 c'est à dire avant le vote de la Loi), de nature du financement retenu, de la création ou pas d'un EPIC dédié aux routes nationales.

ASSISES DE L'EAU:

Les résultats de la première phase sont attendus le 17 juillet avant le démarrage d'une seconde phase sur le grand cycle de l'eau. Nos objectifs sont de rendre transparents l'état du patrimoine et la politique d'investissement, d'inciter à investir et à lancer des appels à projet pour le renouvellement des réseaux, d'améliorer le taux de renouvellement et de mettre en avant les innovations technologiques et les enjeux écologiques. Les enjeux concernent le risque d'une poursuite des ponctions de Bercy sur le budget des Agences, des Assises se limitant à recycler des aides existantes et à mettre en oeuvre un plan d'urgence pour les 10 % des territoires les plus en difficulté.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION #FRANCHEMENTRESPECT:

Cette campagne de communication qui veut renforcer l'attractivité du secteur auprès des jeunes qui n'ont pas encore choisi leur orientation sera lancée en septembre. Elle va attirer leur attention en allant les chercher sur ce qu'ils aiment, en l'occurrence la musique et en déclinant les valeurs qui les font bouger, en l'occurrence la fierté et le respect. D'où la signature : #FranchementRespect.

La campagne, pour réussir, aura également besoin du relais et de l'implication des entreprises. C'est un engagement dans une action de long terme pour laquelle nous ferons un premier bilan au printemps prochain.

TROPHÉES DES TP ET TROPHÉES « TRAJECTOIRES BTP » :

Ils visent à valoriser l'innovation et les performances des entreprises et de leurs salariés et donc améliorent l'attractivité du secteur. Toutes les entreprises de TP, quelle que soit leur taille ou quel que soit leur métier peuvent y participer. Dépôt des dossiers jusqu'en septembre.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Conseil a été informé par Laurent GIROU

- D'une conjoncture très favorable avec quelques nuances :
- Accélération de la hausse des facturations à + 9 % sur les 4 premiers mois de l'année et une opinion à un niveau élevé sur les carnets de commande.
- Attention toutefois à la hausse des coûts de production (matières premières et main d'oeuvre) ; de bémols sur le marché des collectivités locales globalement très bien orienté mais avec de très forts écarts d'un territoire à l'autre quand on regarde les dépenses TP issues des budgets primitifs 2018 des métropoles et des départements ; du vrai point noir de l'exécution des contrats de plan État-Régions 2015-2020 qui, en crédits de paiements État, n'atteint pas 10 % fin 2017.
- Des résultats d'une étude des flux de salariés entrants et sortants à partir des sources CNETP dans un contexte où 40 % des entreprises citent les difficultés de recrutement :
- Sur les 10 dernières années les flux d'embauche ont varié selon la conjoncture de 46 000 à 23 000 tandis que le nombre de sortants restait quasiment stable autour de 30 000.

- Le profil a évolué sur la décennie : hausse globale de la qualification au détriment du poids des ouvriers qui a chuté de 10 points ; part des jeunes embauchés qui s'est réduite ; très lente féminisation des recrutements.
- De la volonté de la Commission d'engager des travaux de prospective à la fois sur les perspectives d'activité mais aussi sur les transformations de nos marchés et de la volonté d'y associer chaque syndicat de spécialités et les entreprises intéressées.

MARCHÉS

Le Conseil a été informé par Emmanuèle PERRON

- À propos des délais de paiement, de la contribution de la Fédération :
- Au rapport de l'Observatoire des délais de paiement.
- Aux travaux de la médiation des entreprises dont le rapport est attendu le 10 juillet. Les préconisations portent sur la lutte contre les délais cachés et les pénalités disproportionnées, la restitution immédiate des retenues de garantie, les avances sans constitution de cautions...
- Du projet de loi PACTE adopté en Conseil des ministres dont les mesures nous concernant apparaissent pour le moment insuffisantes (augmentation de 5 à 20% du montant des avances mais seulement pour les marchés d'État; fin des ordres de service à 0 euros).
 Parmi les pistes à exploiter dans le projet de Loi lui-même: la réforme du droit des sûretés qui permettrait de revoir le régime des cautions et garanties; l'amélioration du champ de la facturation électronique de la commande publique vers l'intégration du rôle des maîtres d'oeuvre. D'autres mesures relatives à la trésorerie doivent être prises par voie réglementaire.
- De la poursuite des actions de la Commission, notamment :
- Confirmation par la DAJ de Bercy des délais de recours opposables aux réclamations contractualisés.
- Demande de suppression de l'index TP01 dans les formules de révision de prix.
- Évaluation périodique des index TP par l'INSEE en coopération avec les syndicats de spécialités.
- Accompagnement des entreprises en matière de dématérialisation : poursuite des réunions d'information et distribution des certificats de signature électronique Certeurope via le réseau des FRTP.
- Nécessité de remobiliser le réseau, en particulier les Observatoires régionaux, sur le dossier DT/DICT.

RELATIONS DU TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE

Intervention de Bruno CAVAGNÉ

Ces derniers mois, la FNTP a constaté que la FFB tendait à instrumentaliser les négociations sociales en cours pour obtenir un arrêté de représentativité BTP et une fusion des deux branches Bâtiment et Travaux Publics. Le résultat aurait été l'impossibilité, compte tenu du rapport de force B et TP, de faire entendre la voix et les spécificités des entreprises de TP au niveau social et pour la défense de leur business. Nous avons donc agi auprès du Ministère du travail et de concert avec les principaux syndicats de salariés pour affirmer collectivement l'importance que nous accordions au maintien de 2 branches B et TP.

Le Conseil a été informé par Jean CERUTTI

- De la signature par la CFDT et la CGC d'un accord TP sur l'Épargne salariale qui renouvelle les dispositifs existants pour 5 ans et est identique à l'accord Bâtiment. Un contentieux est engagé par FO qui demande l'annulation de l'accord TP.
- De la signature par la CFDT et la CGC d'un accord TP sur l'intéressement principalement tourné vers les entreprises de moins de 50 salariés, qui sera opérationnel à la rentrée et est identique à l'accord Bâtiment. Un contentieux est également engagé par FO.
- De la signature par la CFDT et la CGC pour les ÉTAM, et par la CFDT et la CGT pour les ouvriers, d'accords TP sur la prévoyance qui sont identiques aux accords Bâtiment. Ils gomment toute référence à PROBTP, modifient le niveau des prestations prévoyance pour les ETAM et permettent le transfert des indemnités de fin de carrière des ouvriers chez un autre opérateur.

- De l'agenda social 2018 qui, outre les sujets récurrents, prévoit une négociation de branche sur les contrats courts, le toilettage des conventions collectives ETAM et ouvriers, avec un enjeu particulier sur les indemnités de petits déplacements et des discussions sur l'amélioration du fonctionnement du dialogue social de branche.
- Concernant la pénibilité, de l'homologation en cours au ministère du Travail du référentiel sur le bruit et les températures extrêmes, qui sera massivement diffusé aux entreprises dès publication de l'arrêté.

FORMATION

Le Conseil a été informé par Laurent AMAR

- Des dispositions clés de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage telle qu'adoptée par l'Assemblée Nationale :
- Concernant l'apprentissage : simplification des contrats ; fin du monopole des régions dans la création des CFA ; financement totalement revu avec un paiement au contrat sur le modèle des contrats de professionnalisation.
- Sur le financement côté entreprises, encore beaucoup de flou mais : désormais contribution unique de 1,68 % de la masse salariale pour les entreprises de plus de 11 salariés, c'est à dire iso prélèvement ; une collecte unique par l'URSSAF reversée à un nouvel organisme France Compétences qui répartira entre les différents acteurs dont les OPCA qui deviennent des opérateurs de compétence.
- Une réorganisation et un regroupement des OPCA pour en réduire le nombre de 20 à 10/15, ce qui posera la question de notre stratégie par rapport à Constructys.
- De la réalisation en cours d'un Contrat d'études prospectives en partenariat avec l'État et visant à travers l'analyse de l'évolution des métiers et besoins des entreprises, des mutations du secteur, à définir des scénarios de prospective qualitative et quantitative des emplois avec l'objectif d'adapter l'offre de formation dans les Travaux Publics et de faire de cette étude l'outil de pilotage de la politique de formation de la FNTP.
- De l'objectif de la Fédération que 16 000 jeunes soient accueillis sur la prochaine année scolaire dans les entreprises de Travaux Publics dans le cadre du stage classe de 3ème. La FNTP mettra des outils à disposition des entreprises. Cela participe à la campagne de communication #FranchementRespect et donnera lieu à une convention signée avec le ministre de l'Éducation nationale.

SANTÉ ET SECURITÉ

Le Conseil a été informé par Bernard SALA

- D'une réforme d'envergure du système de santé au travail qui est à bout de souffle, réforme qui pourrait impacter nos outils de branche (OPPBTP et services de santé au travail BTP).
- De campagnes en cours de mesures de l'exposition à la silice cristalline et aux fibres d'amiante pour laquelle des candidatures d'entreprises sont demandées. L'enjeu est important face aux réglementations existantes ou à venir. La Fédération est à la disposition des entreprises pour les assister, une spécialiste des risques chimiques ayant été recrutée.
- De l'intérêt pour les entreprises à utiliser la hotline ATMP pour les accompagner dans les démarches à effectuer pour les accidents du travail et les maladies professionnelles et qui est mise gratuitement à leur disposition.

VIE PROFESSIONNELLE

MOUVEMENT DES ADMINISTRATEURS

Entrée d'un nouvel Administrateur :

Pascal de LAURENS (Directeur Général d'ETF), nouveau Président du SETVF (Voies Ferrées de France), a repris le mandat d'Administrateur de la FNTP de son prédécesseur, Lionel LEMETTI.

Personnalités cooptées :

Sur l'avis favorable du Bureau, le Conseil a approuvé les propositions du Président de :

- Mettre fin aux mandats de Dominique COLLOMP et de Bruno TABARIE, qui avaient été cooptés le 24 septembre 2010;
- Coopter deux nouveaux Administrateurs :
- Mathieu CAVAGNÉ, Directeur Général adjoint de GIESPER,
- Jérôme VANHOVE, Membre du comité exécutif de SPIE, Directeur en charge de la stratégie, du développement commercial et des fusions-acquisitions.

Départ d'un Conseiller de la Profession :

Le Conseil a été informé de la décision de Jacques DARRÉ de mettre un terme à la mission de Conseiller de la Profession que le Conseil lui avait confiée le 23 mai 1997.

Nouvelles des Spécialités :

Le 28 mai 2018, Benoît DENIZOT a pris la succession de Michel LALLEMENT à la présidence de l'UMTM.

La composition du nouveau Bureau est la suivante :

- Vice-Président : Frédéric BERNADET
- Vice-Président Trésorier : Didier JACQUET
- Trésorier délégué : Michel LALLEMENT
- Autres membres du Comité exécutif: Jean-Charles ANDREOLI, Jean GUILLAUME, Philippe GOULLEY et Gilbert ROUX.

CARNET

Décès

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès, survenu 5 mai 2018 à l'âge de 90 ans de Paul RAZEL, Vice-Président d'honneur du Syndicat de France, ancien co-Président de l'Entreprise RAZEL Frères.

En prélude au Conseil, Valérie Pécresse, Présidente de la région lle de France, est intervenue dans le cadre des Matinales des Travaux Publics animées par Philippe Mabille et César Armand, journalistes à la Tribune sur le thème « Quelles réformes pour la France et pour l'Europe ? ».

18 octobre 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

PRÉSENTS

Administrateurs actifs

Jacques Allemand, Olivier Allez, Laurent Amar, Mohamad Atoul, Gilles de Bagneux, Paul Bazireau, Robert Bello, Pierre Berger, Frédéric Bernadet, Christian Bodin, Dominique Bouillot, Yves Bourdais, René Braja, Christian Brault, Jean-Claude Brossier, Bruno Cavagné, Mathieu Cavagné, Jean Cerutti, Jean Charbonnel, René Coiro, Damien Colombot, Henri Dehé, Benoît Denizot, Bruno Dupety, Michel Gadbois, Jean-Francis Gagneraud, Denis Gauthier, Olivier Giorgiucci, Laurent Girou, Gilles Godard, Philippe Goulley, Jean-Pierre Guerin, Jean-Pierre Guglielmi, Patrice Haltebourg, Bernard Heritier, Thierry Le Friant, Paul Lhoteller, Jean-Christophe Louvet, Guy Mathiolon, Jean-Marc Medio, Xavier Neuschwander, Jean-Pierre Paseri, Jérôme Perrin, Emmanuèle Perron, Patrice Pollono, José Ramos, Pascal Ribolzi, Christophe Rougeot, Joël Rousseau, René Simon, Joseph Spataro, Christian Surget, Jacques Tavernier, Pascal Tebibel, Christian Tridon, Jean-Philippe Trin, Guy Vacher, Bernard Vadon, Eric Vodinh.

REPRÉSENTÉS

Rémi AMICEL, Pierre ANJOLRAS (représenté par Jean-Pierre PASERI), Eric BERGER, Régis BINET, Serge BODY, Philippe BONNAVE (représenté par Jean-Philippe TRIN), Jean-Yves BORDET, Philippe BORONI (représenté par Jean CHARBONNEL), Eric BOYER, Pierre CALVIN, Frédéric CHARMASSON, François-Xavier CLEDAT, Patrick COMTE, Jean-Marc CORNUT (représenté par Pierre BERGER), Michel COUEGNAT, Dominique DANIEL, Jacques DOLMAZON, Thierry DUR, Patrice FONTENAT, François GAGNERAUD, Luc GAUDILLERE, Pierre GIL, Franck IZIDI, Armand JOLY, Thierry KLOTZ (représenté par Patrice HALTEBOURG), Hervé LE BOUC, Gauthier LOUETTE, Vincent MARTIN (représenté par José RAMOS), Philippe MATIERE, Antoine METZGER, Pascal MICHENEAU, Philippe PUTHOD, Stéphane RABIER, Pierre RAMPA, Jean-Charles ROBIN, Bernard SALA, Philippe SEITZ (représenté par Laurent GIROU), Jérôme STUBLER (représenté par Benoît DENIZOT).

Président honoraire : Daniel TARDY.

Vice-Président et Administrateurs honoraires : Jean GUENARD, Gilbert JACQUOT, Dominique VELUT, Gérard VIEILLE.

Présent également : Julien GUEZ, Directeur Général.

EXCUSÉS

Administrateurs actifs

Jean-Charles ANDREOLI, Philippe ATHUYT, Damien BARRUET, Hervé BELAN, Patrick BERNASCONI, Philippe BISI, André BOEUF, Jacques BORDIGNON, Jean BOUZID, Cédric BRANDELY, Fabien BRONNER, Jean-Michel BUESA, Bertrand BURTSCHELL, Philippe CAPPELLO, François COVILLE, Francisco DA CUNHA, François DEBAIN, Bernard DUHAMEL, Laurent FAYAT, Yves FORZINI, Hugues FOURMENTRAUX, Régis GARNIER, Thierry GENESTAR, Alain GRIZAUD, Cécile GRUAT, Jean-Yves GUILLARD, Jean GUILLAUME, Jacques HUILLARD, François HURET, Didier JACQUET, Emmanuel LACOMBE, Guy LACROIX, Pascal de LAURENS, Christian LAVEDRINE, Mickaël LECLERCQ, Alain LE DU, Philippe LEVAUX, Jean-Louis MARCHAND, Jean-François MARTEL, Pierre MASSY, Thierry MELINE, Patrick MEUNIER, Stéphane MONCEAUX, Christophe MONGE, Hervé NOËL, Philippe PIRQUIN, Philippe RENAUDI, Yves REUMAUX, Charles ROBINET, Max ROCHE, Philippe ROCHER, Gilbert ROUX, Jacky SEANTIER, Fernando SISTAC, Alain SUR, Hélène SZULC, Marc-Antoine TROLETTI, Jérôme VANHOVE, Jean-Luc VENTURA, Frédéric WATTEBLED.

Présidents honoraires : Patrick BERNASCONI, Philippe LEVAUX.

Vice-Présidents honoraires et invité : Henri CASSOUS, Alain DUPONT et Jean-Yves TONNELIER.

INTERVENTION DE BRUNO CAVAGNÉ

Un hommage est rendu au Président Jean-Louis GIRAL, Président de la FNTP et du Syndicat de France de 1982 à 1989, décédé le 29 septembre 2018, dans sa 85ème année.

SUPPRESSION DU GNR

Face à cette mesure scandaleuse sur la forme (prise sans concertation, sans étude d'impact, sans progressivité) et sur le fond (impact de 500 à 700 millions d'euros pour les entreprises de TP), la Fédération agit pour obtenir a minima une répercussion du coût sur les donneurs d'ordre, le gouvernement refusant de revenir sur la mesure malgré une forte mobilisation de notre réseau, une guérilla parlementaire orchestrée et les échanges avec Bruno LE MAIRE. Ce dernier a pris des engagements sur la refonte accélérée des index de révision de prix et sur une mesure d'ordre public pour répercuter le coût de la hausse dans les contrats en cours. Nous y travaillons d'arrachepied avec ses services.

ASSISES DE L'EAU

Au final, des annonces significatives pour la profession ont été faites avec l'affichage d'un objectif de passer d'un taux de renouvellement des réseaux de 0,6% à 1,2 %/an, une hausse de 13% des investissements en infrastructures sur les 6 prochaines années (dont une hausse de 50% des moyens pour les zones les moins favorisées). Il faudra que notre réseau soit vigilant et mobilisé, notamment concernant l'appropriation des outils de financement par les collectivités et les agences de l'eau.

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

Par rapport au texte tel qu'il devrait être présenté en Conseil des ministres, la Fédération se positionne sur 5 points en particulier : une clause de revoyure en 2020 pour éviter une baisse du budget de l'AFITF à partir de 2021, un enrichissement du texte sur la création de sociétés de projet au-delà du Grand Paris et du Canal Seine Nord, sur l'extension des libertés de financement des collectivités locales, sur l'accélération des procédures, sur la pérennisation et sur l'élargissement des compétences du Conseil d'orientation des infrastructures. A cela s'ajoute évidemment la question du financement qui reste le sujet n°1 et où on s'orienterait plutôt vers une solution du type TICPE.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION #FRANCHEMENTRESPECT

Elle vise les 13-18 ans pour les encourager à aller vers nos écoles et centres de formation. C'est une campagne avec un clip et des visuels, parties les plus visibles d'un dispositif de communication global, fait d'achat d'espace et de présence sur le web et les réseaux sociaux, de vidéos métiers, de relations presse et d'actions de terrain, en particulier avec l'éducation nationale. Elle a été lancée le 8 octobre (le clip vidéo a déjà été vu plus de 30 000 fois) et demandera l'implication de l'ensemble de l'écosystème TP (entreprises, FRTP, Syndicats de Spécialités et CFA) pour sa pleine réussite.

SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Rendez-vous du 20 au 22 novembre au Salon et au Congrès des maires et des collectivités locales pour partager avec les élus présents le message sur la nécessité d'un entretien préventif et continu des infrastructures (cf Assises de l'eau, accident de Gênes), et sur l'importance de l'investissement TP dans la cohésion des territoires. Rendez-vous en particulier au déjeuner des 1 000 maires qui se déroulera le 20 novembre. Le 21, seront remises les Victoires de l'investissement local sur le stand de la FNTP.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Conseil a été informé par Laurent GIROU

- D'une forte accélération de la conjoncture 2018 mais aussi de nouveaux sujets de préoccupation :
- Compte tenu des 11,6 % de croissance enregistrée sur les 8 premiers mois et des estimations récentes sur l'investissement local revues à la hausse, on estime que l'année 2018 connaîtra une hausse de +8 %.
- Toutefois cette hausse va de pair avec une hausse des coûts de production supérieure à 3 % si bien que la hausse de l'activité en volume en 2018 devrait être de l'ordre de +5 %.

Des perspectives 2019 :

- Les tensions inflationnistes risquent de s'accentuer (salaires, matières premières) renforcées par l'impact de la suppression du GNR.
- L'activité 2019 sera tirée par tous les types de clientèle et au premier plan l'investissement local qui devrait progresser de 5 à 7%. La Société du Grand Paris et les autres grands opérateurs ne seront pas en reste. Quant au budget de l'AFITF, il sera lui aussi en hausse. Seuls les investissements privés liés au bâtiment donnent des signes de faiblesse.
- Au final, la Commission retient une prévision de croissance de +6 % en valeur. Toutefois compte-tenu de l'évolution attendue des coûts de production, cette évolution se traduirait par un rythme de croissance en volume en net ralentissement par rapport à 2018 : +2 %.
- En poursuivant l'analyse sur les années 2020-2021, la Commission économique a mis en évidence l'existence de relais de croissance en 2020 mais aussi de risques forts pour 2021 sur fonds de trajectoire des finances publiques et de réforme de la fiscalité locale qui pourraient de nouveau peser sur l'investissement à cet horizon.

MARCHÉS

Le Conseil a été informé par Emmanuèle PERRON

Des actions juridiques en cours pour contrer la mesure supprimant le GNR :

- Echanges avec la direction des affaires juridique de Bercy, en ce qui concerne les contrats en cours ne comportant pas de clauses de révision de prix intégrant le GNR, afin d'obtenir une disposition dans le projet de loi de finances qui garantirait un traitement équitable et uniforme des entreprises lésées. Pour que cela soit possible, cette mesure doit être motivée par l'intérêt général dans la mesure où elle porte atteinte au droit des contrats et au droit constitutionnel.
- Travail avec l'INSEE pour une mise à niveau des index TP intégrant du GNR dans la décomposition des coûts de production.
- Des résultats de l'étude Altares sur les délais de paiement : cette étude indique, qu'en moyenne, sur 5 ans, les entrepreneurs de Travaux Publics sont payés à 71 jours, la situation étant plus préoccupante dans le secteur des Travaux Publics que celui du Bâtiment (tous clients confondus). La durée moyenne du crédit interentreprises est d'un mois dans les Travaux Publics.

Des mesures qui entreront en vigueur, en avril 2019, dans le cadre de la codification du droit de la commande publique :

- Pour les marchés de l'Etat, un nouveau décret prévoyant l'augmentation de 5 à 20 % du montant des avances et la réduction de la retenue de garantie de 5 à 3% du montant des marchés.
- Dans la loi PACTE, la fin des ordres de service à 0 euro et la possibilité de l'affacturage inversé en marchés publics.

RELATIONS DU TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a été informé par Jean CERUTTI

- De la poursuite de la négociation sur les contrats courts autour de la suppression ou de la réduction du délai de carence entre 2 CDD ou contrats d'intérim, du renouvellement de la période d'essai des ouvriers, de l'augmentation du nombre de renouvellements de 2 à 3 pour les contrats de plus d'un mois, du recours au CDI intérimaire.
- Du mandat donné par le Bureau concernant les prochaines négociations sur les minima salariaux : négociation salaire « traditionnelle » avec un mandat à 2.5 % maximum.
- Des dispositions sociales de la Loi PACTE : suppression ou allègements d'un certain nombre de seuils, en particuliers concernant celui des 20 salariés ; concernant l'épargne salariale, suppression du forfait social sur les sommes versées pour les entreprises de moins de 250 salariés.
- De la baisse des cotisations congés de 0,5 point à compter du 1er janvier 2019, compte tenu de la suppression du CICE et de son remplacement par un allègement de cotisations patronales.

FORMATION

Le Conseil a été informé par Laurent AMAR

- De la signature d'une convention avec le ministère de l'Education nationale visant à aider les jeunes dans leurs choix d'orientation (vers les Travaux Publics) en faisant mieux se rencontrer enseignants, élèves et professionnels et se concrétisant notamment par l'accueil dans les entreprises de TP de 16 000 jeunes en classe de 3e en stage d'observation.
- D'un engagement de la profession de faire passer en 5 ans de 8 à 12 000 le nombre d'apprentis TP grâce à un plan d'action global.
- Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, de la transformation des OPCA en opérateur de compétence.
 Constructys devra donc se transformer et notamment élargir son champ de compétence à d'autres branches connexes au Bâtiment et aux Travaux Publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil a été informé par Jean-Christophe LOUVET

• De la présence de la FNTP sur le salon Pollutec du 27 au 30 novembre, au travers d'un village « Infrastructures pour la Transition écologique » conçu comme un espace d'échange et de rencontre, et qui offrira un coup de projecteur sur les solutions innovantes portées par les Travaux Publics pour un aménagement durable du territoire. Au programme : cycle de conférences et prises de parole sur un stand de 100m², espace exposants pour les start up et PME du secteur, et salle de rendez-vous pour les entrepreneurs de Travaux Publics et leurs partenaires.

TABLE RONDE SUR LA TRANSITION NUMÉRIQUE DANS LES MÉTIERS DES TRAVAUX PUBLICS

Autour de Laurent AMAR, Pierre BENNING, Jean-Christophe LOUVET et Xavier NEUSCHWANDER

 2 ans et demi après un débat lors d'une précédente réunion du Conseil autour du BIM, les intervenants ont fait un point sur l'état d'avancement de la transition numérique dans les métiers des TP et sur la façon dont la Fédération aborde le sujet, que ce soit sous l'angle technique, formation ou juridique.

VIE PROFESSIONNELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 4 AVRIL 2019

- Date de l'Assemblée Générale Ordinaire : un projet de calendrier des réunions de 2019 avait été adressé par mail aux Administrateurs actifs le 31 août 2018. L'Assemblée Générale Ordinaire de la FNTP qui se tiendra le jeudi 4 avril 2019 aprèsmidi, sera, comme celle de cette année, organisée 3 rue de Berri.
- Date des prochaines réunions des Comités des Mandats de la FNTP et du Syndicat de France : mardi 19 février 2019

Dans le cadre de la préparation des Assemblées Générales 2019 de la FNTP et du Syndicat de France, les Comités des Mandats de la FNTP et du Syndicat de France se réuniront le mardi 19 février 2019, de 11 heures 30 à 13 heures (+ déjeuner).

Celui de la FNTP pour examiner la composition du Conseil d'Administration de la FNTP et vérifier que les dispositions statutaires sont bien respectées : conditions d'âge, désignation de droit au Conseil des Présidents de FRTP ou de Syndicats de spécialités y possédant une représentation, condition « d'assiduité minimale » (= assister à au moins une réunion entre deux Assemblées Générales), les éventuelles anomalies constatées étant signalées aux intéressés afin qu'ils y remédient.

• Date de la réunion du Comité Mixte d'Audit Financier d'arrêté des comptes 2018 en vue de leur présentation aux Assemblées Générales du jeudi 4 avril 2019 : lundi 18 mars 2019 (au lieu du mardi 19 mars 2019, de 9 heures à 11 heures comme initialement prévu).

Le Comité Mixte d'Audit Financier se réunira le lundi 18 mars 2019, à 12 heures 30, autour d'un déjeuner de travail.

Les membres du Comité, appuyés des commissaires aux comptes, arrêteront les comptes de l'exercice 2018 de la FNTP et du Syndicat de France ainsi que les projets de résolutions qui seront soumis à l'approbation des Assemblées Générales du 4 avril 2019.

MOUVEMENT DES ADMINISTRATEURS DE LA FNTP

Fin du mandat de Jean-Louis SERVRANCKX (Syndicat de France) qui, ayant quitté le groupe EIFFAGE, poursuit sa carrière au Canada.

Honorariat

Le Conseil a accordé le titre d'Administrateur honoraire de la FNTP à :

Dominique COLLOMP

Ancien Administrateur de la FNTP au titre du SEFI, puis en en qualité de Personnalité cooptée, dont le mandat avait pris fin le 28 juin dernier.

Régions

Le 17 juillet 2018, Olivier GIORGIUCCI a succédé à la présidence de la FRTP Occitanie à Thierry LE FRIANT qui, ayant mis fin à son activité professionnelle dans la région, avait remis l'ensemble de ses mandats au sein de la FRTP.

Olivier GIORGIUCCI est assisté de Frédéric CHARMASSON, Président délégué de la FRTP, en charge de la délégation Pyrénées.

Collaborateurs de la FNTP

- Arrivée de Sophie CAHEN, Conseillère du Directeur Général, le 27 août 2018.
- Florence SAUTEJEAU, Directrice des Affaires sociales et de la Formation, a été promue Directrice Générale déléguée le 10 septembre 2018.

CARNET

Légion d'honneur (décret du 13 juillet - JO du 14 juillet 2018)

Nomination au grade de Chevalier de Pierre ANJOLRAS, Vice-Président de la FNTP et du Syndicat de France, Président d'EUROVIA, au titre du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Annonce ou rappel des décès de :

- André COLSON, Professeur des universités, ancien Directeur Technique et de la Recherche de la FNTP (de fin 2004 à fin 2009), le 10 septembre 2018, à l'âge de 72 ans.
- Albert PELLER, ancien Administrateur de la FNTP (FRTP PACA) et du Syndicat de France, le 12 septembre 2018, à l'âge de 91 ans.
- Hubert LEPRINCE, Conseiller de la Profession, ancien Administrateur de la FNTP (au titre de l'Ile-de-France), ancien Directeur Général adjoint de SADE CGTH, le 12 septembre 2018, à l'âge de 86 ans.
- Anne-Marie CARONI, veuve de Francis CARONI (ancien Administrateur de la FNTP et du Syndicat de France), le 22 septembre 2018, à l'âge de 88 ans.

Et évoqué en début de séance :

 Jean-Louis GIRAL, Président d'honneur du Syndicat de France et Président honoraire de la FNTP (Président de 1982 à 1989), le 29 septembre 2018, à l'âge de 84 ans.

En prélude au Conseil, Elisabeth BORNE, ministre des Transports, était l'invitée de la Matinale des Travaux Publics animée par Philippe MABILLE et César ARMAND, journalistes à la Tribune, sur le thème « Loi d'orientation des mobilités : comment changer concrètement de politique pour les transports ».





RAPPORT DE LA COMMISSION

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Président : Laurent GIROU

Co-Rapporteurs : Corine LE SCIELLOUR et Jean-Philippe DUPEYRON

Au cours de l'année 2018, la Commission Développement économique a réuni ses membres à cinq reprises, les 24 janvier, 4 avril, 27 juin, 17 octobre et 28 novembre.

Lors de chaque réunion, un tour d'horizon de la conjoncture parmi les régions et les spécialités est effectué: ceci permet à la commission d'être représentative d'un maximum de métiers et de régions de façon à avoir une vision globale. Cela permet aussi de bénéficier du sentiment des entrepreneurs sur le terrain vis-à-vis des analyses préparées et présentées par le Service des Affaires économiques.

Les réunions de commission ont abordé des thématiques particulières grâce à l'intervention de différents invités au cours de l'année : Hervé Maurey, sénateur, est venu détailler le 24 janvier les conclusions de plusieurs rapports de la commission « Aménagement du territoire et du développement durable » du Sénat ; Frédéric Bertrand, cabinet de conseil Amnyos, est venu présenter le 27 juin les enjeux du contrat d'études prospectives (CEP) lancé dans les Travaux Publics ; Enfin le 28 novembre, Christophe Béchu, maire d'Angers et Président de l'AFITF, a apporté son éclairage sur les perspectives de cette Agence, ses priorités d'investissement ainsi que les ressources financières dont elle devra disposer à l'avenir dans le cadre de la trajectoire annoncée par le projet de loi d'orientation des mobilités.

En 2018, la croissance est dynamique dans les Travaux Publics. La commission économique, compte tenu notamment du fait que les estimations sur l'investissement local en 2018 ont été nettement revues à la hausse (+7%), s'attend à un atterrissage en fin d'année 2018 pour les TP de l'ordre de +8% au minimum. Cette progression du chiffre d'affaires des TP va de pair avec une hausse des coûts de production supérieure à 3%, soit une hausse de l'ordre de +5% en volume. Par ailleurs, tout au long de l'année 2018, la principale contrainte ayant pesé sur la production des entreprises concerne les difficultés de recrutement.

Pour 2019, les perspectives annoncées par la commission restent bien orientées, le principal bémol venant de nouveau des tensions inflationnistes qui pourraient limiter la croissance des volumes. L'investissement local devrait rester dynamique en lien avec le cycle électoral municipal, tandis que le Grand Paris Express continue de dynamiser l'activité francilienne. Les grands opérateurs de la mobilité, de l'énergie et des télécoms constituent en outre un socle d'activité solide. En revanche, les premiers signaux de ralentissement apparaissent du côté du bâtiment, ce qui pourrait pénaliser la commande privée.

RAPPORT DES COMMISSIONS - 2018

LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE

- L'enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans le bâtiment et les Travaux Publics (dont l'exécution est confiée à la FNTP et à la FFB par délégation du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire et de l'INSEE (Arrêté du 29 avril 2016) est traitée et diffusée tous les mois. L'analyse qui l'accompagne est largement reprise dans la presse. Les résultats sont également repris par les Cellules Economiques Régionales de la Construction. Cette enquête fournit chaque mois cinq indicateurs (travaux réalisés, marchés conclus, effectifs ouvriers, heures travaillées sur les chantiers et heures intérimaires et l'index général TP01). L'INSEE utilise l'indicateur des heures effectuées par les ouvriers pour le calcul de l'« Indice de la Production Industrielle », IPI, transmis à EUROSTAT dans le cadre de ses travaux sur les indicateurs à court terme ainsi que le montant des facturations dans les TP pour les comptes trimestriels. L'enquête mensuelle est agréée par le Comité du Label depuis le 1er octobre 1999. Elle porte un numéro de visa qui la rend obligatoire. En obtenant ce label, l'enquête de la FNTP est confirmée partie intégrante du Système Statistique Public et est répertoriée sur le site Internet du CNIS (Conseil National de l'Information Statistique).
- L'enquête trimestrielle d'opinion est traitée et diffusée sous le double timbre FNTP/INSEE. Elle permet de connaître l'opinion des entrepreneurs sur leur activité passée et future, sur l'état des carnets de commandes suivant les grands maîtres d'ouvrage ainsi que sur l'évolution de l'emploi et les facteurs limitant la production. L'enquête trimestrielle a obtenu elle aussi le statut d'enquête d'intérêt général et de qualité statistique suivant l'avis du CNIS du 19 juin 2003. Dans le cadre de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes, le questionnaire de l'enquête d'opinion a été légèrement modifié à compter de janvier 2004. Cette enquête est un outil précieux d'anticipation des tendances de l'activité. Les résultats au niveau national et par région transmis aux FRTP sont repris par les Cellules Economiques Régionales de la Construction et l'INSEE.

Les résultats des enquêtes mensuelles d'activité et trimestrielles d'opinion sur le marché intérieur, font l'objet de la publication « Conjoncture » (16 numéros par an). Ces résultats sont aussi disponibles sur le site Internet : www.fntp.fr sous la rubrique Secteur TP – Conjoncture avec la possibilité d'abonnement en ligne.

Pour compléter ces statistiques, il est également mis à jour des tableaux de bord dont les données sont issues d'autres organismes :

- Les matériaux de construction utilisés dans les Travaux Publics (SFIC, UNICEM...);
- Les matériels de Travaux Publics (CISMA, DLR...);
- Les défaillances d'entreprises de Travaux Publics (CNETP) ;
- Les appels d'offres marchés publics (Vecteur Plus).

LES ENQUETES DE STRUCTURE

Les enquêtes annuelles sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs ont donné lieu à deux types de publications :

- Une synthèse des principaux chiffres sous forme d'un dépliant « accordéon » format lettre contenant chiffres et graphiques et principaux enjeux des Travaux Publics, tiré à 14 000 exemplaires ;
- Un rapport d'activité intitulé « les Travaux Publics, #FranchementRespect » qui se présente comme la carte de visite de la Profession (tirage 12 000 exemplaires), un recueil de statistiques avec l'ensemble des séries chiffrées issues des enquêtes. Ces documents sont accessibles en ligne sur le site www.fntp.fr.

Cette année, le rapport d'activité met en avant l'ensemble des valeurs des métiers des Travaux Publics ainsi que la fierté de nos salariés. Il insiste également sur l'utilité des infrastructures pour renforcer la cohésion et accompagner les territoires dans les mutations en cours, notamment numériques et écologiques. Les entreprises de Travaux Publics jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les fractures sociales et territoriales en France. Elles forment et emploient les femmes et les hommes de ce pays d'une part et construisent, modernisent et entretiennent les infrastructures dans les territoires d'autre part. Avec la présentation prochaine de la loi d'orientation des mobilités au Parlement, nous devons continuer d'œuvrer à la mise en place d'une politique d'infrastructures pour l'avenir et la cohésion de notre pays. La société toute entière a besoin de nos entreprises, de nos compétences et de notre vision pour relever les défis à venir.

DONNÉES SOCIALES

Un document comprenant des statistiques économiques et sociales a été réalisé pour la réunion paritaire du 20 novembre 2018 (Obligation annuelle de négocier) en collaboration avec le Service des Affaires Sociales. Il comprend des indicateurs sur les effectifs des Travaux Publics, les mouvements de main d'œuvre, la durée du travail et les heures supplémentaires dans le BTP, ainsi que les salaires annuels moyens dans les Travaux Publics par catégorie professionnelle.

En lien avec la campagne d'attractivité des métiers #Franchement respect, une analyse du marché de l'emploi dans le secteur des Travaux Publics a été réalisé grâce aux données de la Caisse Nationale des Entrepreneurs de Travaux Publics de France. Cette étude comprend des informations sur la répartition des salariés (par région, par taille d'entreprises,...), le salaire moyen dans le secteur des Travaux Publics et le profil « type » des nouveaux collaborateurs entrant dans le secteur (les métiers qui recrutent le plus, l'âge moyen des nouvelles recrues, ...). Cette analyse du marché de l'emploi a également permis de réaliser une estimation des besoins en emplois sur les 5 prochaines années.

Le Service des Affaires Economiques (SAE) a travaillé en collaboration avec le cabinet de conseil Amnyos dans le cadre du Contrat d'Etudes Prospectives (CEP) engagé par la Direction des Affaires Sociales avec le Ministère de l'Education et le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social. Ce CEP a pour ambition d'évaluer les besoins de formation sur les 5 prochaines années dans le secteur des Travaux Publics et de réformer les centres de formation aux nouveaux besoins de demain. Le SAE a apporté dans ce contexte son expertise sur le secteur des Travaux Publics et a participé aux travaux de calibrage des prévisions d'activité et des besoins en emplois à moyen terme.

Un appui a également été fourni à la Direction des Affaires Sociales de la FNTP dans le cadre de l'évaluation de la prédominance des contrats courts (de moins d'un mois) dans le secteur.

STATISTIQUES EUROPEENNES

En 2018, la FNTP a participé à la réalisation du rapport statistique de la FIEC « L'activité de la Construction en Europe ». Ce dernier dresse le bilan de l'activité Travaux Publics dans les différents pays européens et présente les prévisions à court terme en vue des comparaisons possibles entre les différents pays.

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

Les Dossiers Économiques, envoyés aux FRTP et Syndicats de Spécialités sont disponibles sur le site internet de la FNTP. Il est possible de s'y abonner via le site. Ils présentent des notes de synthèse ayant pour vocation d'informer les entrepreneurs, d'analyser les données économiques propres aux Travaux Publics ou susceptibles d'intéresser la Profession. En 2018, trois numéros des Dossiers Economiques ont été publiés.

Les notes de synthèse s'articulent autour de grands thèmes (conjoncture, aménagement du territoire, infrastructures, maîtres d'ouvrage, financement, Europe...) qui sont également repris désormais sur le site de la FNTP sous forme de « décryptages ».

RÉGIONS / SPECIALITES

Le renforcement des liens avec les régions et les spécialités en matière de statistiques et d'information économique se poursuit. Il s'agit à la fois d'apporter un meilleur service et de faire remonter une information économique indispensable à la compréhension des grandes évolutions nationales. La présence et l'implication des représentants des commissions économiques régionales ou des spécialités est vivement souhaitée par Laurent Girou.

Lors des réunions des secrétaires généraux des FRTP, des synthèses sont présentées avec des études et des graphiques sur des questions d'actualité. De plus, pour assurer la cohérence du message économique de la Fédération Nationale, des Fédérations Régionales et des Syndicats de Spécialités, des présentations pour chacun d'entre eux sont disponibles, à la demande, avec les résultats des enquêtes et des mises en graphiques spécifiques.

INFORMATIONS SUR LES MAITRES D'OUVRAGES

Le dépouillement des budgets primitifs et des comptes administratifs des départements, des Métropoles et d'un échantillon d'une quarantaine d'intercommunalités est confié à un organisme extérieur. Les montants consacrés au secteur des TP sont extraits afin de suivre l'activité générée par ces maîtres d'ouvrages.

L'année 2018 est marqué par un frémissement (+0,5%) des crédits alloués aux Travaux Publics par les conseils départementaux après une décennie de baisse. Ils sont portés par l'investissement direct (+2,9%) alors que les subventions (-3,5%) et l'entretien (-6,1%) reculent nettement. Dans les métropoles, les dépenses TP sont plus dynamiques même si les situations demeurent contrastées.

Le mécanisme de contractualisation entre l'Etat et les 322 plus grandes collectivités a conduit ces dernières à maitriser leurs dépenses de fonctionnement et notamment leurs dépenses de personnel. L'épargne brute dynamique associée et la phase favorable du cycle électoral pour le bloc communal ont permis de confirmer la reprise de l'investissement public local amorcée en 2017.

Les données issues de l'exploitation des budgets primitifs alimentent les FRTP et font l'objet d'analyses publiées dans les Dossiers Economiques. Les données sont désormais disponibles sous forme cartographique sur le site internet de la FNTP. Une analyse des Budgets Primitifs des départements a été présentée lors de la commission du 27 juin.

SUIVI DES CHANTIERS

Les chantiers de Travaux Publics de plus de 10 millions d'euros sont recensés depuis les premières études, lorsque cela est possible, jusqu'à leur mise en service. Des analyses intitulées «Infos chantiers» font le point au cours de l'année sur les démarrages et mises en service de ces chantiers ou sur leur état d'avancement. Elles sont diffusées dans les « Dossiers économiques ».

THÉMATIQUES INFRASTRUCTURES

La thématique des infrastructures a été abordée à plusieurs reprise sous l'angle de l'état du patrimoine et des moyens financiers nécessaires pour sa remise en état : cela s'est concrétisé par la publication d'articles sur le site de la FNTP.

La cohésion est revenue au cœur du débat public en 2018. La FNTP a lancé une étude sur la cohésion territoriale et le rôle joué par les infrastructures. Elle est en cours de rédaction et sortira en 2019.

La FNTP a souhaité récompenser les élus locaux qui investissent dans les projets à forte valeur socio-économique. Pour cela, elle a mandaté un cabinet indépendant, Citizing, qui a mené une série d'évaluations socio-économiques sur des projets d'infrastructures à réaliser, en cours de réalisation ou réalisés. Cette série d'évaluations a donné lieu à la création des Victoires de l'Investissement Local, qui ont fait l'objet d'une remise de prix lors du SMCL 2018 aux élus locaux ayant mené les meilleurs projets du point de vue socio-économique.

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES (LOM) – ASSISES DE L'EAU

La création du Conseil d'orientation des infrastructures, dont Bruno Cavagné est vice-président, et la perspective d'une loi de programmation des infrastructures ont alimenté les travaux de la commission tout au long de l'année 2018.

Présenté en Conseil des Ministres le 26 novembre 2018, le projet de Loi d'orientation des mobilités (LOM) doit fixer un nouveau cap en matière de développement des mobilités avec la 1ère loi de programmation des infrastructures en France. Face au constat alarmant de dégradation des infrastructures de transport et à l'impasse budgétaire de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), il est en effet urgent de redéfinir les priorités d'intervention pour les prochaines années et d'y associer les financements requis.

Par ailleurs, la FNTP s'est engagée, aux côtés des Canalisateurs et de l'UIE, dans la première phase des Assises de l'eau, centrée sur le petit cycle, en participant notamment au groupe de travail sur le financement dans les réseaux d'eau et d'assainissement. Elle y a notamment défendu la nécessité d'investir dans le renouvellement des réseaux.

RELATIONS AVEC LA PRESSE ECONOMIQUE

En 2018, une conférence de presse a été organisée le 8 octobre dans le cadre de la campagne de communication #Franchementrespect. Cette conférence de presse a porté principalement sur les thématiques de l'emploi et de la formation. En effet, les entreprises de Travaux Publics auront besoin de recruter 200 000 collaborateurs dans les 5 prochaines années. Dès aujourd'hui, la moitié d'entre elles se disent limitées dans l'accroissement de leur activité car elles ne trouvent pas le personnel dont elles ont besoin. Des éléments synthétiques de statistiques sociales du secteur ont été publiés à cette occasion.

SITE FNTP: PARTIE DATA

Sur le site internet www.fntp.fr, une partie « Data » regroupe l'ensemble des statistiques et argumentaires économiques produits par la FNTP. Elle intègre en particulier les données des enquêtes de conjoncture et des enquêtes de structure (France et internationale) qui feront l'objet de data visualisation. Les budgets TP des départements et des métropoles font également l'objet d'une présentation cartographique.

Des articles de synthèse et d'actualité sont également disponibles sous forme d'une rubrique intitulée « décryptages ».

Il est possible de s'abonner aux diverses publications économiques (bulletins de conjoncture, dossiers économiques, décryptages...) sur le site.

RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS ECONOMIQUES 2018 PAR THÈME

CONJONCTURE

- Emploi Dans Les Travaux Publics : Retour des besoins de recrutement (DE n°159)
- Emploi : Analyse des flux de salariés entrants et sortants dans les TP (DE n°160)
- Envolée des coûts de production dans les TP (DE n°160)

MAITRE D'OUVRAGE

- « Pacte de confiance » entre l'état et 322 collectivités : quel impact pour les TP ? (DE n°159)
- Perspectives favorables pour l'investissement public local en 2018 et 2019 (DE n°160)
- Les dépenses TP des départements peinent à redémarrer (DE n°160)
- Les droits de mutation toujours plus hauts ! (DE n°160)
- DSIL: une dotation à mobiliser pour les transports du quotidien (DE n°160)
- Contrats de plan Etat-Régions 2015-2020 : A quand l'accélération ? (DE n°160)
- Investissement local: optimisme pour 2019, avant de nouvelles incertitudes (DE n°161)
- Comptes administratifs des départements: 95% des dépenses prévues, réalisées en 2017 (DE n°161)
- Sociétés de projet : un modèle de financement à déployer (DE n°161)

TERRITOIRES ET INFRASTRUCTURES

- Rapport du conseil d'orientation des infrastructures : choisir un scénario ambitieux pour la politique d'infrastructures (DE n°159)
- Fiscalité du carburant : une solution pour une politique d'infrastructures ambitieuse ? (DE n°159)
- Rapport SPINETTA : ce qu'il dit de l'état du réseau ferré (DE n°159)
- Inondations : limiter le risque grâce à des infrastructures adaptées (DE n°159)
- Infos chantiers 1er trimestre 2017 (DE n°159)
- Cohésion des territoires : les infrastructures assurent le lien (DE n°160)
- Les propositions de la Commission Européenne pour le budget post-2020 (DE n°160)
- Audit ferroviaire : remettre le réseau sur de bons rails (DE n°161)

RAPPORT DE LA COMMISSION

MARCHÉS

Présidente : Emmanuèle PERRON Rapporteur : Marie EILLER CHAPEAU

DOSSIER GNR: une mobilisation intense de la Commission des Marchés

Dès l'annonce de l'interdiction du GNR dans les Travaux Publics telle que prévue dans le projet de loi de finances pour 2019, la FNTP a fait part de sa colère face à une hausse considérable et brutale de fiscalité, estimée à 700 millions d'euros en 2019, sur les entreprises du secteur. Une Tribune à la signature d'Emmanuèle PERRON a été publiée dans l'Opinion du 2 octobre 2018 et une large mobilisation a été relayée également par les FRTP auprès des parlementaires.

Le Président de la Fédération a immédiatement saisi les Ministres concernés pour exiger un rendez-vous en urgence. Il a été reçu par Bruno Le MAIRE à deux reprises, le 9 octobre et le 7 novembre 2018.

Conformément à l'engagement pris par Bruno LE MAIRE et avec l'appui des services de BERCY, l'objectif poursuivi par la Fédération a été d'assurer la répercussion de cette augmentation dans les prix des marchés en cours, afin que les entreprises n'en supportent pas la charge.

Des travaux ont été immédiatement engagés par la FNTP sur deux fronts : les marchés en cours qui comportent des clauses de variation de prix, d'une part, et ceux qui n'en comportent pas, d'autre part.

- marchés en cours comportant une clause de variation de prix : lorsqu'elles existent, les clauses de variation de prix permettent d'assurer la répercussion d'une augmentation de fiscalité. Conformément au mandat donné à l'INSEE, des travaux ont été entamés pour ajuster les index TP concernés,
- marchés en cours ne comportant pas de clause de variation de prix: un amendement du gouvernent déposé au Sénat devait permettre la majoration du prix pour ces marchés en cours d'exécution. Cet amendement a fait l'objet de discussions constantes avec la Direction des Affaires juridiques de BERCY, suite à une réunion en présence d'Emmanuèle PERRON le 16 octobre 2018.

La modification du statut fiscal du GNR a finalement été retirée du projet de loi de finances, en même temps que les augmentations de taxes prévues sur les carburants classiques, le 5 décembre 2019.

UN NOUVEAU CONTRAT TYPE DE SOUS TRAITANCE DU BTP

Après plus d'un an de travaux, les conditions générales et particulières actualisées de sous-traitance du BTP ont été définitivement arrêtées fin septembre 2018 et diffusées par les différentes fédérations signataires (FNTP, FFB, EGFBTP pour les conditions générales, CAPEB, SCOP BTP et SNSO).

Elles constituent une référence pour la Profession afin d'établir « des relations contractuelles équilibrées et loyales entre l'entrepreneur principal et le sous-traitant ».

Le Médiateur des entreprises a apporté son soutien à cette démarche des organisations professionnelles du Bâtiment et des Travaux Publics.

Une signature formelle a été organisée avec leurs représentants le 22 novembre 2018.

COMMANDE PUBLIQUE

Nouveau code de la commande publique

L'exercice de codification du droit de la commande publique s'est achevé par la publication au Journal Officiel du 5 décembre 2018 des volets législatif et réglementaire du nouveau code (marchés publics d'une part, concessions d'autre part).

Il s'agit d'un outil très volumineux pour les praticiens. Dans un objectif de « lisibilité », chaque point fait l'objet d'un article soit 1147 articles au total. Mais il présente l'avantage de retracer chronologiquement la vie des contrats.

En revanche, il englobe inutilement des dispositions annexes au droit de la commande publique (loi de 1975 sur la sous-traitance, loi MOP, dispositions relatives aux délais de paiement), qui pourraient poser des problèmes d'articulation juridique.

Le projet de loi de ratification doit être déposé dans le délai de 3 mois, soit d'ici le 5 mars 2019.

Le nouveau code de la commande publique entrera en vigueur le 1er avril 2019.

Confirmation des délais de recours contractuels opposables aux réclamations

Le décret du 2 novembre 2016 portant modification du code de justice administrative (CJA), prévoit que le contentieux des travaux publics relève désormais des règles de droit commun. La nouvelle rédaction de l'article R 421-1 du CJA fixe un délai de deux mois pour saisir le juge à compter de la décision contestée.

Cette réforme a suscité de nombreuses controverses concernant sa compatibilité avec les dispositions du CCAG Travaux ou d'autres cahiers des charges (SNCF ou RATP par exemple), relatives aux délais de recours opposables aux réclamations.

En application du CCAG Travaux en vigueur :

- aucun délai n'est imparti à l'entreprise pour saisir le tribunal au titre des réclamations présentées en cours de d'exécution d'un marché,
- un délai de six mois est ouvert pour les réclamations auxquelles a donné lieu le décompte général à compter de la décision prise par le représentant du pouvoir adjudicateur ou de la décision implicite de rejet (art. 50).

Dans un courrier en date du 24 avril 2018, la DAJ de Bercy a confirmé à la FNTP que les délais de recours de droit commun ne sont pas opposables dès lors que les modalités de saisine du juge administratif sont organisées contractuellement dans les marchés de travaux. Cette clarification est évidemment bienvenue pour les entreprises de Travaux Publics.

Encadrement des clauses d'insertion dans les marchés publics

La DAJ de BERCY a diffusé le 7 août 2018 la V.3 du « Guide sur les aspects sociaux de la commande publique ». Il constitue le document de référence en matière d'insertion dans les marchés publics.

A noter parmi les demandes de la FNTP qui ont été prises en compte :

- le maintien d'une liste «ouverte» des « publics ciblés », pouvant entrer dans le champ des clauses d'insertion,
- la prise en compte des contrats d'apprentissage et de professionnalisation,
- la valorisation et la globalisation des heures d'insertion sur plusieurs marchés,
- la prise en compte de la part de main d'œuvre selon la nature des travaux à réaliser.

Echec au critères d'attribution « RSE » dans les marchés publics

Une première décision de jurisprudence relative au critère RSE dans les marchés publics est venue conforter l'action menée par la FNTP auprès de Nantes Métropole.

Le Conseil d'Etat a estimé que la procédure d'attribution d'un accord-cadre devait être annulée car ce critère RSE :

- n'était pas suffisamment lié à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution,
- reposait sur «la politique générale de l'entreprise en matière sociale... »,
- était imposé indistinctement à l'ensemble de ses marchés à l'ensemble de ses marchés (Conseil d'Etat, 25 mai 2018, N° 417580).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES / RGDP

Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD), est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il s'applique à toutes les organisations et entreprises de l'Union européenne quels que soit leur taille et leur secteur d'activité.

En pratique, les obligations déclaratives (déclarations et autorisations), actuelles auprès de la Commission Nationale Informatiques et Libertés (CNIL), ont disparu au profit d'une logique de « mise en conformité » dont les principaux instruments sont :

- · la tenue d'un registre des traitements de données personnelles,
- la mise en place de mentions et clauses types permettant l'information des personnes sur les données traitées et les conditions d'exercice de leurs droits (consentement, rectification, récupération, suppression...),
- la notification de failles de sécurité à la CNIL et aux personnes concernées dans un délai de 72 heures.

Cette mise en conformité implique la mise en place d'un registre en fonction des finalités de chaque traitement (personnes concernées, données nécessaires au traitement, durée de conservation légale ou nécessaire, personnes pouvant accéder aux données), et d'assurer un niveau de sécurité approprié particulièrement sur l'infrastructure informatique.

La FNTP a proposé une assistance ciblée pour les principaux traitements :

- les données RH pour la gestion de la paie, le suivi des carrières (évaluation, formation), les déclarations légales et réglementaires,
- les fichiers clients /fournisseurs,
- les relations avec les prestataires / «sous-traitants» de services d'information (par exemple pour un logiciel de gestion de la paie ou un prestataire de services d'information).

Une série d'interventions a été assurée par la DAJ de la FNTP en région (FTP Alsace le 19 juin 2018, FTP Champagne-Ardenne le 2 octobre 2018, FTP Poitou Charentes le 15 octobre 2018, FTP Limousin le 7 décembre 2018).

NUMÉRIQUE

Accompagnement des entreprises à la dématérialisation et au BIM

Depuis le 1er octobre 2018, les entreprises doivent répondre sous forme dématérialisée aux marchés publics dès 25 000 € HT.

La FNTP a participé à l'élaboration :

- des guides « très pratiques » de la dématérialisation des marchés publics de la DAJ de BERCY, soit 2 FAQ destinés aux «
 Acheteurs », d'une part, et aux « Opérateurs économiques », d'autre part et en a diffusé les points clés pour les entreprises de
 Travaux Publics ;
- du Guide MEDEF 2018 relatif à la dématérialisation et au numérique dans les marchés publics.

Ce nouveau guide est constitué de 9 fiches thématiques consacrées notamment à l'utilisation des plateformes, la signature électronique, la copie de sauvegarde et le DUME/Document Unique de Marché Européen).

La FNTP a organisé une vingtaine de réunions d'information à destination des entreprises avec les FRTP concernant les évolutions réglementaires et le fonctionnement des plateformes, en principe en présence d'un maître d'ouvrage local et d'un éditeur de plateforme.

Délivrance du certificat de signature électronique « CERTEUROPE » aux entreprises adhérentes de la FNTP via le réseau des FRTP :

Depuis le 1er juin 2018, les Fédérations Régionales des Travaux Publics sont référencées en tant qu'«Autorités d'Enregistrement Déléguées», ce qui leur permet de délivrer un certificat de signature électronique disponible à la vente sur la plateforme e-btp. Ce certificat répond aux exigences de sécurité fixées pour l'utilisation dans le cadre de la commande publique avec remise en mains propres au porteur ou à son mandataire. Le délai de remise est de l'ordre de 6 semaines.

Echanges avec le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Ministères financiers (DAJ de Bercy, DGE) sur le BIM dans les Infrastructures

Des échanges ont eu lieu en juillet 2018 avec Thomas WELSCH, au Ministère de la cohésion des territoires, et en septembre 2018 avec Jean-François THIBOUS, directeur de projet « transformation numérique de la commande publique » auprès de la DAJ de Bercy II s'agit de sensibiliser l'administration aux enjeux spécifiques du BIM dans les infrastructures.

Ces mêmes représentants du Ministère de l'Economie et du Ministère de la Transition Ecologique ont participé à une présentation de Pierre BENNING sur le BIM lors de la réunion du Comité Numérique du 6 novembre 2018.

TRÉSORERIE ET VARIATION DES PRIX

Contribution au rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiements

Le rapport 2017 de l'Observatoire des délais de paiement a été remis à Delphine GĒNY-STEPHANN, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, le 23 mars 2018. Il intègre la contribution de la FNTP qui met l'accent sur des délais de paiement clients moyens toujours trop élevés à 90 jours de production dans les travaux publics et leur impact sur la trésorerie des entreprises (données BTP Banque).

La Fédération a également mis en exergue l'inégalité de traitement entre le secteur public et privé en matière de sanctions des retards de paiement. En effet, si la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016 a augmenté le montant des amendes administratives à 2 millions d'euros pour les entreprises privées et publiques, ces sanctions ne concernent ni l'Etat, ni les collectivités territoriales ni les établissements publics nationaux et locaux.

Relations avec la Médiation des entreprises

La Direction des Affaires Juridiques de BERCY a confié à la Médiation des entreprises un mandat spécifique pour une étude d'impact sur les délais de paiement dans la commande publique, en janvier 2018. Ce mandat évoque explicitement la problématique des délais cachés qui a fait l'objet d'une « saisine de filière » de la FNTP.

Suite aux échanges avec la Médiation et au sein du Comité, la FNTP a adressé les préconisations suivantes en matière de soutien à la trésorerie des entreprises :

- le versement immédiat des avances dès la notification du marché, leur augmentation à 20 %, la suppression de la condition relative à la constitution d'une garantie à première demande ou d'une caution et leur remboursement lors de la présentation de la demande de paiement finale,
- l'harmonisation du régime et des sanctions des délais de paiement dans les secteurs public et privé,
- la possibilité, en cas de de blocage de la validation du règlement, de prévoir des règlements de situations sur la base de 80 % des montants estimés par l'entreprise, à régulariser sur la ou les situation(s) suivante(s).

Le rapport de la Médiation des entreprises a fait l'objet d'une présentation à l'Observatoire Economique de la Commande Publique le 10 juillet 2018. Il reprend l'ensemble des demandes de la FNTP et pointe également les difficultés liées à l'usage de CHORUS PRO.

Mesures de soutien à la trésorerie : décret modificatif « marchés publics » et projet de loi PACTE

Suite aux différentes consultations menées en 2018 :

- Le décret du 24 décembre 2018 relatif aux marchés publics prévoit l'augmentation des avances à 20 % et la réduction de la retenue de garantie à 3 % du montant du marché pour les marchés de l'Etat attribués à des PME,
- Le projet de loi PACTE voté en 1ère lecture à l'Assemblée prend en compte l'engagement du gouvernement de supprimer « les ordres de service à 0 euro », ainsi que la possibilité de recourir à l'affacturage inversé dans les marchés publics.

Relations avec les assureurs-crédit

Les membres du Comité Trésorerie ont fait part de leur souhait de renforcer les contacts directs des assureurs crédit avec les

entreprises dans l'application des critères de notation. Il est indispensable de prendre en compte la granulométrie des entreprises de travaux publics, trop souvent assimilées au secteur global de la « construction » dans les enquêtes.

EULER HERMES s'est plus particulièrement rapproché de la FNTP pour proposer :

- des conditions tarifaires préférentielles pour l'émission des outils de cautions électroniques,
- un pilotage plus fin de l'activité des travaux publics avec des points trimestriels.

Le partenariat a été formalisé par une convention signée le 22 décembre 2017 à titre expérimental. L'accès à la plateforme de cautions électroniques est opérationnel sur le volet outil/kit contractuel et Infodoc Juridique/Marchés du site fntp.fr.

Accompagnement du déploiement de la facturation électronique

En 2018, la FNTP a poursuivi l'accompagnement des entreprises en liaison avec l'Agence pour l'Informatique Financière de l'ETAT (AIFE) et participé à de nombreuses réunions d'information en région.

Compte tenu des difficultés liées à l'absence d'obligation pour les maitres d'œuvre d'effectuer la validation des demandes de paiement sur le portail CHORUS PRO, la FNTP a obtenu une note de la DGFIP en date du 11 mai 2017, à l'attention des comptables publics, qui confirme cette dérogation temporaire à l'obligation de facturation électronique. Mais cette situation est loin d'être satisfaisante. Suite à de nouveaux échanges avec la DAJ de Bercy, celle-ci s'est engagée à être plus directive dans les instructions à l'intention des maîtres d'œuvre et des maîtres d'œuvre. Elle doit rappeler qu'il n'est pas nécessaire de passer un avenant aux marchés de maîtrise d'œuvre pour que les maîtres d'œuvre assurent la validation des demandes de paiement sur le Portail CHORUS PRO.

Variation des prix/Index TP

La situation critique liée à l'interdiction envisagée du GNR dans les Travaux Publics a mis en évidence à nouveau l'importance d'une formulation adéquate des clauses de variation de prix. En effet, lorsqu'elles existent et qu'elles sont correctement formulées, les clauses de variation de prix doivent permettre d'assurer la répercussion de l'évolution des coûts de production.

La FNTP a saisi la DAJ de Bercy d'une demande explicite de suppression de l'index TP01 dans les formules de révision de prix.

Cet index général purement statistique n'est en effet pas représentatif des structures de coûts par marché.

Mais les mauvaises pratiques perdurent (« copier-coller »), ce qui pèse sur les résultats des entreprises. Un courrier en ce sens a été adressé à la Directrice des affaires juridiques de BERCY, Laure BĒDIER, le 7 juin 2018. Dans sa réponse en date du 18 juillet 2018, elle s'est montrée ouverte à cette demande qui pourra être traitée d'abord dans des positions de « doctrine » (actualisation de la « question/réponse » consacrée aux conséquences d'une augmentation du coût des matières premières dans l'exécution des marchés, d'une part, et du « guide prix », d'autre part). A terme, une révision du CCAG serait nécessaire car ce dernier fait référence « par défaut » au TP 01 pour les formules d'actualisation des prix.

L'Insee doit apprécier la pertinence des index tous les cinq ans (soit 2018/2019). A ce stade, seul Canalisateurs de France a exprimé des souhaits de modification et des travaux ont été engagés en ce sens.

GUIDES ET PRATIQUES DE LA GESTION CONTRACTUELLE

Révision des statuts type et du règlement intérieur de Société en Participation (SEP)

Le Comité a révisé les modèles de statuts et de règlement intérieur des SEP élaborés par la FNTP, il y a presque 10 ans, et qui n'avaient fait l'objet que d'une simple mise à jour. Un article a été consacré à la mise en conformité des entreprises (éthique et RGPD). Dans le règlement intérieur, les rôles et missions du comité de direction, du représentant des associés, du gérant et du directeur de travaux ont été clarifiés ainsi que les articles sur le personnel et le matériel mis en commun.

Des commentaires accompagnent les statuts sous forme de recommandations, conseils, alertes sur les risques éventuels, ainsi qu'un exemple d'acte de dissolution de SEP.

Informations en Région sur la gestion contractuelle des marchés

Une réunion a eu lieu sur ce thème le 21 mars 2018 à la FNTP à laquelle ont été associés les experts contractuels de l'AECI et le Comité de Médiation et d'Arbitrage des Travaux Publics.

Elle a été l'occasion de valoriser les outils mis à disposition des entreprises par la FNTP (guides pour les conducteurs de travaux, « kit fiches chantier » et check-lists GME/SEP/Sous-traitance) et les dispositifs d'accompagnement comme l'AECI et le CMATP.

D'autres réunions d'information/formation consacrées à la gestion contractuelle sont organisées à la demande des FRTP et/ou des syndicats de spécialités.

Réforme du droit des contrats

Le projet de loi, ratifiant l'Ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations, a été adopté par le Parlement le 20 avril 2018. Sont concernés tous les contrats de droit privé : marchés de travaux même s'ils relèvent des règles de la commande publique pour leur passation, contrats de sous-traitance, contrats d'achat/vente de matériaux, contrats de location d'engin...

Elle est entrée en vigueur le 1er octobre 2018 pour les modifications de fond.

Des demandes de la FNTP ont été relayées par le MEDEF et l'Observatoire du droit des contrats et prises en compte :

- les définitions des contrats de gré à gré, d'adhésion et des clauses abusives. Une clause d'un contrat d'adhésion, non négociable, déterminée à l'avance par l'une des parties, est réputée non écrite si elle crée un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties au contrat.
- les conditions de réduction du prix en cas d'exécution imparfaite d'une prestation. Il est désormais fait état d'une acceptation par écrit de la réduction du prix par le débiteur.

La possibilité pour le juge de réviser un contrat a été maintenue. Toutefois, dans la mesure où cette disposition n'est pas d'ordre public, il est possible de l'aménager ou de la supprimer. Les entreprises devront être vigilantes sur ce point à la signature du contrat.

Le Comité assure également une veille sur la réforme programmée du droit des contrats spéciaux, incluant notamment les marchés privés de travaux et la notion de forfait.

RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Travaux communs avec les mutuelles de la SGAM BTP

Dans le cadre de la coordination avec les instances professionnelles, le Comité rencontre régulièrement le Directeur général de la SMABTP et ses équipes en charge des marchés et risques IARD, risques spéciaux, grands comptes pour faire un point de situation sur les dossiers communs.

L'année 2018 a été marquée par la défaillance de plusieurs assureurs intervenants en LPS en France, qui conduit les entreprises assurées à souscrire un nouveau contrat pour continuer leur activité et à s'interroger sur leurs conditions de couverture de leurs risques passés. Il s'agit des sociétés GABLE, ELITE, le réassureur CBL actionnaire de SFS et EISL, Alpha et tout récemment QUDOS INSURANCE.

Les entreprises de Travaux Publics sont informées via des alertes sur le site de la FNTP, des mesures à prendre et de l'engagement de la SMABTP d'accompagner les entreprises qui seraient concernées.

Clauses assurantielles inadaptées dans les marchés publics

La FNTP poursuit la sensibilisation des maitres d'ouvrage sur les clauses inadaptées aux risques et à la capacité du marché de l'assurance pour les ouvrages de génie civil, d'une part, et la distinction entre ouvrages soumis et non soumis, d'autre part. En effet, la loi du 10 juillet 2014 de lutte contre « la concurrence sociale déloyale », prévoit qu'un marché public ne peut être attribué à un opérateur que s'il justifie de la souscription d'une assurance décennale, lorsqu'elle est légalement obligatoire. Le défaut de remise d'une telle attestation d'assurance par l'attributaire est un motif suffisant pour annuler une procédure de passation.

A la demande de la FNTP, la Direction des Affaires Juridiques de BERCY a clairement rappelé la non-application de ces dispositions aux ouvrages de génie civil, listés à l'article L 243-1-1 du code des assurances, dans une fiche technique consacrée à la loi du 10 juillet 2014.

Exigences assurantielles de la RATP

Dans le cadre du suivi de la Charte FNTP/RATP plusieurs difficultés tenant aux exigences assurantielles ont pu être traitées. En effet, tous les appels d'offre récents de la RATP ne reprennent pas les principes retenus dans la Convention du 22 novembre 2016 entre la Société du Grand Paris, la FNTP et la FRTP lle-de-France (notamment la qualification des stations de métro et des gares comme des ouvrages soumis à l'obligation légale d'assurance).

Vidéo sur la sécurisation des travaux à proximité des réseaux

A l'initiative la Fondation Excellence SMA, le Comité Responsabilités et Assurances et le Comité DT/DICT de la Commission des Marchés ont contribué au synopsis d'une vidéo de sensibilisation d'une durée de 2 minutes, à l'intention des conducteurs de travaux, chefs de chantier mais également des maîtres d'ouvrage, sur la sécurisation des travaux à proximité des réseaux.

Responsabilités et assurances dans le cadre d'un projet BIM

Une rencontre a été organisée, avec des représentants de la Mutuelle des architectes français assurances (MAF) afin d'échanger sur les outils mis en place pour aider les architectes, maîtres d'œuvre, BET, à gérer au mieux les questions de responsabilités et d'assurances dans le cadre d'un projet BIM.

FISCAL

Non application de la TGAP aux matériaux d'extraction réutilisés sur site

Les démarches entreprises par la FNTP depuis plusieurs mois auprès de la Direction générale des douanes, du Ministère du budget et de l'environnement et de la Direction de la législation fiscale ont finalement porté leurs fruits. La mise à jour du Bulletin officiel des douanes (BOD), relatif la TGAP publiée le 6 novembre 2018, précise que « Les matériaux excavés dans le cadre des travaux de construction ou de génie civil ne sont pas soumis à la TGAP lorsqu'ils sont utilisés pour les besoins du chantier ou livrés en dehors de l'enceinte du chantier ».

Un courrier du Ministre doit encore statuer sur le sort des sommes payées par les entreprises au titre de cette TGAP au cours des années passées.

La FNTP poursuit l'accompagnement des entreprises adhérentes dans la gestion des redressements et contentieux en cours.

Déductibilité des intérêts d'emprunt liés à des projets d'infrastructures de long terme

La France a décidé de transposer dès 2019, via le projet de loi de finances, la directive anti-évasion fiscale (Directive (UE), 2016/1164 dite « ATAD »), qui prévoit des règles de limitation de la déduction des charges financières. Cette directive permet aux Etats membres de ne pas inclure dans le périmètre de limitation les intérêts afférents à des projets d'investissements de long terme en infrastructures publiques. La FNTP a défendu un amendement en ce sens qui a été partiellement adopté.

Volet fiscal de la loi ESSOC

La loi pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC) a été adoptée le 10 août 2018. Elle a vocation à enclencher une dynamique de transformation de l'action publique en renforçant le cadre d'une relation de confiance entre public et administration. Dans cette optique, cette loi consacre le principe d'un « droit à l'erreur » et au contrôle au bénéfice des usagers. Ce principe devrait conduire l'administration à privilégier systématiquement le conseil par rapport au contrôle et à la sanction.

En application du principe de « bonne foi », la loi prévoit également plusieurs hypothèses de réduction du montant des intérêts de retard en cas de rectification spontanée d'une erreur.

L'administration s'engage par ailleurs à rendre son action plus lisible au travers des circulaires et des prises de position formelles qu'elle publie et les rend opposables aux administrés, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers.

RÉGLEMENTATION ANTI ENDOMMAGEMENT DES RÉSEAUX

Évolutions réglementaires

La FNTP a proposé des amendements sur les textes règlementaires soumis à consultation par le Ministère de la transition écologique et solidaire avant leur présentation au Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques (CSPRT), au Conseil supérieur de l'énergie puis au Conseil national d'évaluation des normes (CNEN).

L'enjeu pour la Profession est de conserver le meilleur niveau d'exigence possible des modalités de réponse aux DT et aux DICT après les échéances de 2019 et 2026 fixant les obligations d'amélioration de la cartographie à la charge des exploitants de réseaux sensibles pour que les entreprises puissent travailler en toute sécurité à proximité de réseaux.

La FNTP avait saisi à ce sujet le Ministre Nicolas HULOT conjointement avec la FFB à la fin de l'année 2017.

Des rendez-vous avec le responsable du dossier au ministère de l'écologie, Christophe PECOULT, ont lieu régulièrement pour échanger sur l'avancée des derniers textes règlementaires.

Articulation de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux avec l'habilitation électrique HFBF

Une rencontre s'est tenue avec la Direction Générale du Travail (DGT) le 4 octobre 2018 afin d'échanger sur les projets de textes relatifs aux travaux de nature non électrique dans l'environnement d'ouvrages ou installations électriques.

Le Comité a été amené à déterminer la position de la FNTP sur l'articulation entre l'AIPR et l'habilitation électrique HFBF.

Il a constaté que l'habilitation électrique H0B0 ne correspond pas aux besoins des opérationnels et validé sa substitution par une habilitation électrique HFBF qui prendrait en compte les risques, les obligations des opérateurs, ainsi que les compétences requises et les méthodes de travail pour exécuter une série d'interventions sur les réseaux.

Le Comité a également validé définitivement des questions établies dans le cadre de la passerelle entre AIPR et habilitation électrique HFBF.

Ces positions ont été relayées au sein de l'Observation national DT-DICT.

AFNOR

La FNTP a participé aux réunions de mise en conformité de la Partie 2 de la norme « Techniques de détection », avec les ajustements règlementaires en cours d'adoption.

Observatoire national DT-DICT

Les groupes de projet de l'Observatoire ont poursuivi leurs travaux, en particulier :

- Le groupe « Indicateurs », pour le suivi statistique et les besoins éventuels d'évolution des indicateurs avec la nouvelle réglementation et l'opportunité d'élargissement de l'échantillon des opérateurs à solliciter pour ce suivi quantitatif.
- Le groupe « Guichet unique » en vue du basculement vers le nouveau référentiel qui a été validées lors du Comité stratégique du Guichet unique du 18 octobre 2018.
- Le groupe « Guide technique », sur la mise à jour des fascicules 1, 2 et 3 du Guide d'application de la règlementation afin de prendre en compte les évolutions règlementaires à venir.

Actions d'information de la FNTP

Une réunion associant le Comité et les Observatoires régionaux issus du réseau des FRTP s'est tenue le 5 avril 2018 pour améliorer la transmission des informations sur le terrain et la diffusion des documents produits par l'Observation national et les Observatoires régionaux.

Stéphane FLĒNET est intervenu au Conseil des Régions du 21 novembre 2018 afin de sensibiliser les présidents de FRTP et de remobiliser les Observatoires régionaux sur l'importance de cette réglementation pour les entreprises.

RAPPORT DE LA COMMISSION

RELATIONS DU TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE

Président : Jean CERRUTI

Rapporteurs: Florence SAUTEJEAU et Laurence d'ORGLANDES

En 2018, la Commission Relations du Travail et Protection sociale de la FNTP s'est réunie le 7 février, le 6 juin et le 10 octobre. De plus, une réunion des présidents des commissions sociales régionales s'est tenue le 11 octobre.

I. POLITIQUE CONVENTIONNELLE DE BRANCHE

1.1 NÉGOCIATIONS UNIQUEMENT TRAVAUX PUBLICS

1.1.1 Absence d'Agenda social TP 2018

Le 20 février 2018 se tenait la négociation qui devait fixer l'Agenda social des TP pour 2018. Or la signature d'un Agenda social TP pour 2018 était liée à celle des accords TP sur l'épargne salariale et, a fortiori, sur la prévoyance. Dans l'attente d'une conclusion sur ces sujets, aucun autre sujet non obligatoire ne pouvait être traité dans le cadre de la CPPNI. Aussi, dans ce contexte particulier la fixation de l'agenda social a donc été reportée au 23 mai 2018.

Outre les sujets récurrents comme la négociation des minima, la FNTP a proposé de mettre à l'agenda :

- la négociation sur les contrats courts imposée par l'ANI Assurance chômage du 22 février 2018 ;
- le toilettage de la CCN des ETAM ;
- le toilettage de la CCN des ouvriers.

Pour rappel, sur ces 2 derniers sujets, nous nous étions engagés à ouvrir ce chantier une fois ce travail effectué sur la CCN des Cadres. Or, la CCN des Cadres a été toilettée le 20 novembre 2015. Mais, en 2016, nous n'avions pas continué pour les ETAM car les organisations syndicales n'avaient pas accepté le fait que la partie patronale enlèverait la force obligatoire prévue dans ce texte. Désormais, les ordonnances « Macron » définissent ce qui relève ou pas de l'ordre impératif de branche s'imposant aux entreprises. Rien ne nous empêchait donc de reprendre les travaux.

En revanche, la FNTP a refusé d'y inscrire, comme souhaité par les organisations syndicales :

- La négociation d'avenants aux accords existant dans les matières relevant du « bloc » 2 afin de les faire basculer dans le « bloc » 1 (dispositions de branche impératives) :
 - L'accord BTP sur la prévention de la pénibilité du 20 décembre 2011.
 - L'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (guide de bonnes pratiques).
 - L'effectif à partir duquel les délégués syndicaux peuvent être désignés (dans les entreprises de moins de 50 salariés avec des mesures relatives à leur parcours professionnel, la mise en place d'entretiens, etc.).

- Un bilan des accords de 2002.
- La mise en place d'un fonds mutualisé de branche de financement du paritarisme.

Les organisations syndicales ont considéré qu'il n'était pas possible pour elles de signer un agenda pour cette année.

Trois dates ont été maintenues pour 2018 :

- 30 octobre avec :
 - l'interprétation du champ de notre accord « stagiaire » du 5 septembre 2017 ;
 - la négociation relative relatif à l'emploi durable et à la modération du recours aux contrats courts dans les Travaux Publics ;
 - un point d'étape sur le CEP;
 - une présentation de la situation économique du secteur.
- 20 novembre avec les sujets obligatoires (NAO, négociation minima Cadres ...);
- 4 décembre avec :
 - la poursuite des discussions sur le projet d'accord relatif à l'emploi durable et à la modération du recours aux contrats courts dans les Travaux Publics ;
 - le rapport d'activité 2018 de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI).

1.1.2 Mise en place de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) dans les Travaux Publics

La loi « Travail » du 8 août 2016 imposait aux branches professionnelles de mettre en place un outil unique concrétisant leur existence et leurs missions sous la forme d'une commission : la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI).

Les partenaires sociaux des Travaux Publics ont ouvert une négociation en ce sens fin 2017. Elle s'est achevée, le 23 mai 2018, avec la conclusion d'un accord à durée indéterminée signé par la FNTP et la CNATP d'une part, et la CFDT et la CFE-CGC d'autre part.

Cet accord détermine les modalités pratiques de fonctionnement de la Commission (ses missions, ses attributions, les modalités d'indemnisation de ses membres, etc.) qui reprennent, dans les faits, l'organisation qui existait déjà au sein de la branche des Travaux Publics.

La CPPNI TP est composée des organisations représentatives dans la branche soit, côté patronal, de la FNTP et de la CNATP et, côté syndical, de la CFE-CGC, de la CFDT, de la CGT, de la CFTC et de FO.

En pratique:

- elle exerce diverses missions d'intérêt général : représenter la branche vis-à-vis des pouvoirs publics, veiller sur les conditions de travail et l'emploi, etc. ;
- elle établit un rapport annuel d'activité comprenant un bilan des accords d'entreprise conclus sur plusieurs thématiques dont la durée du travail ;
- elle définit l'agenda des négociations de la branche. Depuis sa mise en place, c'est sous cette formation que les négociations TP ont donc lieu; à l'exception des négociations des minima ouvriers et ETAM ainsi que des indemnités de petits déplacements qui restent déléguées aux régions (FRTP);
- elle interprète les conventions et les accords collectifs conclus au niveau de la branche ainsi que leurs annexes et avenants.

1.1.3 Négociation de branche sur le recours aux contrats courts

Dans le cadre de la négociation interprofessionnelle relative à l'assurance chômage débutée fin 2017, visant notamment à mettre en place des droits à indemnisation pour de nouvelles catégories de travailleurs (indépendants, démissionnaires sous conditions), un ANI a été conclu le 22 février 2018.

Fort du constat de l'augmentation, au cours des 20 dernières années, du nombre de contrats de travail d'un mois ou moins, cet ANI a imposé à l'ensemble des branches professionnelles d'ouvrir des négociations relatives au recours à ces contrats dits « courts ».

Le résultat de cette négociation (et de l'ensemble des branches) devait être apprécié par le gouvernement au plus tard à fin décembre 2018. Selon la qualité des accords conclus, la mise en place d'un bonus-malus sur la cotisation patronale d'assurance chômage pouvait alors être décidée.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a supprimé le lien entre la mise en place d'un bonusmalus et le résultat des négociations de branches.

Cependant, même si une nouvelle négociation interprofessionnelle s'est ouverte sur l'assurance chômage et que le bonus/malus est à présent déconnecté de nos négociations, le MEDEF a appelé les branches à poursuivre leur négociation pour soutenir sa position refusant l'instauration d'un bonus-malus vis-à-vis des pouvoirs publics.

C'est pourquoi la FNTP a néanmoins souhaité poursuivre la négociation pour obtenir, notamment, pour les entreprises des mesures de souplesse relatives au renouvellement des CDD et contrats d'intérim ou au délai de carence.

Les premières discussions ont porté sur l'élaboration d'un diagnostic quantitatif et qualitatif du recours aux contrat courts grâce à l'appui de l'Unedic. Ce travail partagé par les partenaires sociaux de la branche a relevé, d'une part, que le secteur est très peu concerné par les CDD d'un mois ou moins (2 %) et, d'autre part, que les recours aux contrats de travail temporaire (CTT) d'un mois ou moins sont en revanche importants. Il est enregistré 2,3 fois plus d'embauche en CTT d'un mois ou moins que d'effectif de salariés à la fin de l'année 2016.

Les mesures prévues :

- permettent de modérer le recours aux contrats courts et d'allonger les durées d'emploi en prévoyant des mesures plus souples pour les contrats de plus d'un mois. Celles-ci se traduisent donc pour ces contrats CDD et CTT par des modalités de décompte du délai de carence plus souples que les dispositions légales (20 % de la durée du contrat avec un plafond de 10 jours et un décompte en jours calendaires), la possibilité de faire jusqu'à 4 renouvellements du CDD ou du contrat de mission et une suppression du délai de carence en cas d'accroissement temporaire d'activité;
- prévoient des actions visant à favoriser l'insertion professionnelle via la formation pour répondre au mieux aux besoins des entreprises :
 - Valorisation des engagements pris par la FNTP pris en matière d'apprentissage (augmentation des effectifs d'apprentis de 50 % d'ici 2023) et dans le cadre du partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale dont l'objectif est d'améliorer l'orientation et l'insertion des élèves de la profession des TP (visites d'entreprises, interventions de professionnels dans les classes et augmentation du nombre de stages d'observation proposés aux élèves de 3e avec un objectif de 16 000 collégiens durant l'année scolaire 2018-2019).
 - Promotion des dispositifs expérimentaux mis en place par la loi Avenir professionnel.
 - Encouragement des déclinaisons au niveau local de la convention-cadre conclue avec la ministre du Travail relative à l'insertion sociale et professionnelle des réfugiés dans les TP ou d'actions similaires qui tendent à la promotion de l'insertion sociale et professionnelle des réfugiés dans la profession par les mécanismes de l'alternance entre l'entreprise et la formation.

La FNTP va se rapprocher de la fédération de l'intérim (Prism'emploi) avec laquelle elle va réaliser une analyse du recours au CDI intérimaire, en vue de favoriser son développement dans le secteur des Travaux Publics.

Enfin, une mesure a été introduite au dernier moment sans laquelle nous n'aurions pas pu aboutir à un accord. Elle prévoit un abondement du compte personnel de formation des salariés titulaires d'un CDD dont la durée totale est inférieure ou égale à un mois.

L'abondement s'élève à 15 € par salarié concerné, soit l'équivalent d'une heure de formation au titre de l'ancien compte personnel de formation. Il est versé par l'entreprise et ne concerne en revanche pas les intérimaires dans la mesure où ces derniers ne sont pas salariés des entreprises utilisatrices.

L'accord a été signé par les organisations syndicales de salariés CFE-CGC et FO.

Il est conclu pour une durée indéterminée mais n'entrera en vigueur qu'à compter de son extension par le ministère du Travail.

1.1.4 Autres sujets présentés aux organisations syndicales en 2018 (sujets récurrents)

- négociation annuelle obligatoire sur les salaires ;
- constat des valeurs de référence pour les négociations régionales des ouvriers et des ETAM.

1.1.5 Négociation en 2018 des salaires minima Cadres pour 2019

Le barème des salaires minima hiérarchiques des Cadres est déterminé chaque année par la fixation d'une valeur annuelle distincte pour chacune des 9 positions de la classification des Cadres des Travaux Publics (TP) figurant en annexe V de la Convention Collective Nationale des Cadres des Travaux Publics du 20 novembre 2015.

La réunion paritaire consacrée à la fixation du barème 2019 des minima Cadres s'est tenue le 20 novembre 2018. Un accord a été conclu sur ce sujet entre la FNTP et la CNATP d'une part, et les organisations syndicales de salariés CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO d'autre part, à l'exclusion de la CGT.

Valeurs des minima annuels applicables à compter du 1er janvier 2019 :

A1	28 880 €
A2	31 411 €
В	33 120 €
B1	35 797 €
B2	38 185€
B3	39 758 €
B4	42 831 €
C1	44 623 €
C2	52 007 €

Les valeurs ci-dessus sont majorées de 15 % pour les cadres bénéficiaires d'une convention de forfait en jours sur l'année :

A1	33 212 €
A2	36 122€
В	38 088 €
B1	41 167 €
B2	43 913 €
B3	45 721 €
B4	49 255€
C1	51 316€
C2	59 808 €

Cette revalorisation est égale à + 2,34 % en moyenne arithmétique.

1.1.6 Négociations en 2018 des minima régionaux ouvriers et ETAM pour 2019

Les minima des ouvriers et des ETAM sont négociés annuellement par chaque région à partir des valeurs de référence validées au niveau national (réunion paritaire nationale du 20 novembre 2018).

Pour les régions concernées par la loi NOTRe (c'est-à-dire : Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France), les négociations continuent de s'effectuer dans le périmètre des anciennes régions avec, à terme, un objectif de convergence des barèmes de minima, à l'exception des indemnités de petits déplacements fortement liées à la géographie des territoires.

À la date du 4 janvier 2019, nous avons recensé 1 décision unilatérale (Limousin), qui a entériné une zone 6 en matière d'indemnités de petits déplacements, et 10 accords signés. Les augmentations des minima, actées ou proposées, sont comprises entre 2 % et 2,65 %, ce qui correspond à une revalorisation plus importante que les années précédentes. En matière d'indemnités de petits déplacements, les revalorisations sont plus contrastées et se situent entre 1 % et 5 %.

1.1.7 Entrée en vigueur de l'accord collectif national du 5 septembre 2017 relatif aux stagiaires des entreprises de Travaux Publics

Conformément à l'un des engagements du pacte de responsabilité signé en 2017, les partenaires sociaux ont révisé l'accord stagiaire du 30 juin 2010 par un nouvel accord conclu le 5 septembre 2017. Cet accord vise à améliorer la situation des stagiaires dans la Profession et fixer leur gratification minimale.

Soucieuse de ne pas créer de nouvelles obligations, la FNTP a donc proposé un toilettage des dispositions précédentes sans contrainte supplémentaire pour les entreprises tout en précisant son contenu initial.

L'entrée en vigueur de l'accord était néanmoins conditionnée à son extension, actée par arrêté du 4 décembre 2018, publié au Journal officiel le 11 décembre 2018. L'accord est donc entré en vigueur à compter du 12 décembre 2018, pour une durée indéterminée.

L'entrée en vigueur de l'accord a été l'occasion pour la FNTP de publier une information détaillée sur le contenu de l'accord et la règlementation relative aux stages.

1.2 - NÉGOCIATIONS CONJOINTES AVEC LA BRANCHE DU BÂTIMENT

1.2.1 Négociation « Prévoyance »

Les branches du Bâtiment et des Travaux Publics ont mené conjointement une négociation pendant 2 ans sur les régimes de prévoyance des ouvriers et des ETAM. Cette dernière – qui s'est achevée le 20 mars 2018 – a porté sur :

- la modification des paramètres du régime des ETAM structurellement déficitaire;
- l'instauration des règles de transfert des indemnités de fin de carrière (IFC) des ouvriers chez un autre opérateur;
- la réécriture des accords ouvriers et ETAM pour gommer toutes références à l'opérateur historique et supprimer toutes les clauses qui relèvent de l'opérateur depuis la fin des clauses de désignation.

Cette négociation a abouti, dans la branche des Travaux Publics, à la signature de deux accords :

- un accord pour les ouvriers signé par la CFDT et la CGT;
- et un accord pour les ETAM signé par la CFDT et la CFE-CGC.

Les accords TP sont, sur le fond, strictement identiques aux accords signés dans la branche du Bâtiment. Ces accords sont entrés en vigueur le 1er janvier 2019.

1.2.2 Épargne salariale

Les quatre accords de branches du Bâtiment et des Travaux Publics instituant le PEI-BTP, le PERCO-BTP et la participation ainsi que l'accord cadre, conclus en date du 15 janvier 2013 pour une durée de 5 ans à compter du 1er février 2013, sont venus à échéance le 31 janvier 2018.

Les partenaires sociaux du Bâtiment et des Travaux Publics ont donc engagé une négociation le 25 janvier 2018 en vue du renouvellement de ces dispositifs d'épargne de branches pour une nouvelle durée de 5 ans à compter du 1er février 2018.

Cette négociation a abouti, côté Travaux Publics, à la signature d'accords par la CFDT et la CFE-CGC.

Les accords TP sont, sur le fond, strictement identiques aux accords signés côté Bâtiment. Ces nouveaux accords renouvellent les accords précédents sans véritable modification. Le seul changement concerne la convention relative à la participation pour laquelle des adaptations au regard de la loi Eckert ont été prévues afin d'organiser le transfert des sommes en déshérence.

1.2.3 Intéressement

Pour rappel, la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron » prévoyait que les branches professionnelles devaient négocier un accord de participation et un accord d'intéressement avant le 31 décembre 2017. Sans initiative de la partie patronale d'ici le 31 décembre 2016, la négociation doit s'engager dans les 15 jours suivant la demande d'une organisation de salariés représentative.

La CGC a adressé, courant 2017, à l'ensemble de la délégation patronale un courrier demandant l'ouverture de la négociation sur l'intéressement. C'est la raison pour laquelle une négociation BTP a été ouverte.

Cette négociation a abouti le 15 mars 2018, côté Travaux Publics, à la signature d'un accord par la CFDT et la CFE-CGC. L'accord TP est, sur le fond, strictement identique à l'accord signé côté Bâtiment.

Ainsi, l'accord de branche prévoit la mise en place facultative de l'intéressement, ceci de manière réversible avec un accès facilité pour les entreprises. Il est principalement tourné vers les TPE/PME de moins de 50 salariés afin de leur permettre d'appliquer le dispositif directement sans avoir à négocier un accord d'entreprise : une simple décision unilatérale est suffisante. Il s'agit d'un dispositif « clé en mains ».

Les entreprises bénéficiant déjà d'un accord d'entreprise sur le sujet ne sont bien évidemment pas impactées par cet accord. Les entreprises employant habituellement un effectif de 50 salariés et plus peuvent également adhérer à l'accord d'intéressement de branche mais sur la base d'un accord d'entreprise conclu selon l'une des modalités prévues à l'article L. 3312-5 du Code du travail.

Les partenaires sociaux ont également souhaité définir dans l'accord des options afin que les entreprises qui le souhaitent puissent adapter les modalités de calcul et de répartition de l'intéressement proposées par le régime général.

II. ACTIONS DE LOBBYING

2.1 UNE BRANCHE DES TP AUTONOME

Le chantier de la restructuration des branches professionnelles réaffirmé par la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels est désormais bien lancé. Les pouvoirs publics ont pour objectif de parvenir à une réduction du nombre de branches professionnelles à 250 branches d'ici 2019.

Dans ce cadre, les partenaires sociaux de la branche des TP ont le 23 mai 2018 signé une position commune en faveur de la préservation des intérêts des salariés et des entreprises de la branche des Travaux Publics.

Cette position a été signée par la CGT et la CFDT; ces deux organisations syndicales représentant plus de 50 % d'audience à elles seules.

Elle vient réaffirmer les spécificités du secteur des Travaux Publics et la nécessité de préserver l'autonomie de la négociation au sein de la branche des TP.

2.2 PRÉVENTION DE L'EXPOSITION À CERTAINS FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Conformément aux demandes de la FNTP, le dispositif « pénibilité » a été réformé par les ordonnances en 2017 et 4 facteurs (charges lourdes, postures, vibrations et risques chimiques) sont sortis du compte.

Les modalités de déclaration et de prise en compte de l'exposition pour les 6 premiers facteurs (activités hyperbares, travail de nuit, travail en équipes successives alternantes, travail répétitif), complétés de 2 autres facteurs, les températures extrêmes et le bruit, restent inchangées. Le fonctionnement du compte désormais intitulé « compte professionnel de prévention » sur ces six facteurs demeure identique et les points acquis restent garantis.

Les instances de la FNTP ont souhaité mettre à disposition des entreprises de TP un outil de simplification et de sécurisation juridique de l'évaluation des expositions au bruit et aux températures extrêmes. Celui-ci, réalisé sur la base des documents « métier » élaborés en juillet 2016 avec l'ensemble des Syndicats de spécialités, a été déposé au ministère du Travail en mars 2018.

La prévention reprend une place importante dans le dispositif. L'obligation de négocier sur la prévention des effets de l'exposition à certains facteurs de risques, pour les entreprises ou groupes d'au moins 50 salariés, est renforcée. Elle se déclenche non seulement pour les entreprises qui emploient une proportion minimale de salariés exposés au-delà des seuils (25 % en 2018) mais aussi, à partir de 2019, pour celles dont la sinistralité AT-MP (accidents du travail et maladies professionnelles), au regard de leur effectif, est supérieure à un indice de 0,25.

Le financement de l'ensemble du dispositif est organisé depuis le 1er janvier 2018 dans le cadre de la branche AT-MP. La FNTP est particulièrement attentive au pilotage de la branche AT-MP pour faire en sorte que soit privilégiée la prévention à la santé-sécurité.

2.3 - ORDONNANCES « MACRON »

Comme en 2017, la FNTP est restée particulièrement engagée en 2018 dans la mise en œuvre de la réforme du Code du travail par ordonnances en contribuant aux travaux pour défendre au mieux les intérêts des entreprises du secteur.

Depuis la promulgation de ces textes, la FNTP a réalisé une série de Bulletins d'Informations traitant de toutes les thématiques abordées par la loi (représentation élue du personnel, licenciement pour motif économique, rupture du contrat de travail, dispositifs de gestion des entreprises, etc.) et indiquant concrètement les conséquences de ces dispositions pour les entreprises de Travaux Publics.

Ces publications ont été régulièrement complétées pour prendre en compte les ajustements apportés aux textes originaux tant par les décrets d'application que par la loi de ratification.

III. CONCURRENCE SOCIALE DELOYALE

3.1 CARTE D'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE DANS LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

Déployée progressivement à partir d'avril 2017, la carte BTP est devenue obligatoire pour l'ensemble des entreprises à partir d'octobre 2017, avec un lancement des contrôles envisagé pour début 2018.

À fin novembre 2018, on dénombrait 1 700 000 cartes commandées par environ 116 000 entreprises, dont à peine 7 000 entreprises étrangères. Ces données sont en deçà de la cible de départ, qui était comprise entre 2 et 2,5 millions de cartes à produire.

L'année 2018 a été une année de consolidation pour la carte BTP avec la mise en place très progressive de contrôles, qui ont démarré

par une phase test en février 2018 et dont le déploiement s'est opéré tout au long de l'année.

En lien étroit avec la DGT, l'UCF a développé une application de contrôle spécifique, utilisée par l'inspection du travail et prochainement par les agents habilités de l'ACOSS. La dynamique de contrôle sera certainement renforcée sur l'année 2019.

Le mode EDI (échange de données informatisé) et l'avance de trésorerie ont été mis en place à partir du second semestre 2018 et sont essentiellement utilisés par les entreprises de travail temporaire qui ont des flux importants de collaborateurs et de nombreuses mises à jour.

Si l'année 2018 a soulevé de moindres questions techniques, il existe un écart assez important entre les chiffres du détachement communiqués par le ministère du Travail et les chiffres recensés au titre de la carte BTP.

La FNTP reste vigilante sur ce point et une refonte de la plateforme SIPSI, qui permet de recueillir les déclarations de détachement, devrait voir le jour en 2019 afin de rendre notamment plus opérationnelle la transmission automatique des données de cette plateforme vers le site carte BTP et d'améliorer le décompte des travailleurs détachés.

IV. PARTICIPATION À DES NÉGOCIATIONS INTERPROFESSIONNELLES

En 2018, la FNTP a travaillé avec le MEDEF sur les ordonnances dites « Macron ».

La Direction des Affaires sociales a fait partie de la délégation patronale ayant mené :

- la négociation sur l'encadrement ;
- la négociation sur l'assurance-chômage.

La Direction des Affaires sociales participe au MEDEF:

- à la commission Dynamique du marché du travail présidée par Hubert Mongon ;
- à la commission Réforme de la protection sociale présidée par Claude Tendil ;
- et à tous les groupes thématiques sociaux pour porter les préoccupations des entreprises de TP.

V. RETRAITE - PRÉVOYANCE

5.1 - VIE INSTITUTIONNELLE

La FNTP est représentée au sein des diverses instances de PRO BTP par Christian LAVEDRINE, chef de file TP et une quinzaine de mandataires.

5.2 - MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET STATUTAIRES

Les partenaires sociaux de la branche des Travaux Publics et de la branche du Bâtiment se sont réunis en commission paritaire extraordinaire en fin d'année, le 20 décembre 2018, pour décider de plusieurs modifications aux règlements des régimes de prévoyance et de mensualisation. Ces modifications se sont traduites sous la forme d'un avenant BTP n° 28 à l'accord collectif du 1er octobre 2011 avec un champ Travaux Publics et un champ Bâtiment.

Ces modifications ont consisté notamment à :

- traduire les décisions des partenaires sociaux résultant des avenants du 20 mars 2018 (transférabilité du fond des indemnités de fin de carrière des ouvriers en cas de résiliation, évolution du régime de prévoyance des ETAM, mise en œuvre d'options individuelles de prévoyances supplémentaire ETAM ...);
- modifier la convention d'affiliation auprès de la SGAPS BTP sur les mesures de prévention relatives au principe de solidarité financière et les cotisations annuelles de fonctionnement de la SGAPS;
- actualiser les paramètres techniques du régime GAT en 2019;
- introduire un délai de stage de 6 mois pour les niveaux N6 et N7 des modules « capital décès » ;
- mettre à jour les règlements de prévoyance suite à la fusion des régimes de retraites complémentaire AGIRC-ARRCO au 1^{er} janvier 2019.

5.3 - ALLIANCE PROFESSIONNELLE

Dans l'accord national interprofessionnel du 13 mars 2013 sur les retraites complémentaires, les partenaires sociaux ont inséré un article 8 relatif à la poursuite de la rationalisation des coûts de gestion des institutions de retraite complémentaire et, plus particulièrement, à la rationalisation des structures, avec la mise en œuvre d'un « schéma – cible » des regroupements de groupes de protection sociale (G.P.S.).

Pour la mise en œuvre de cette clause, un groupe de travail des mêmes partenaires sociaux interprofessionnels avait pris plusieurs résolutions dont la 6e qui détermine deux seuils pour établir un schéma – cible des regroupements : la taille de ces derniers :

- ne doit pas représenter plus de 30 % de l'ensemble AGIRC ARRCO ;
- ne pas être inférieure à 10 %.

Avec 8,37 %, si le groupe PRO BTP était resté seul, il aurait été en dessous du seuil de 10 %.

Dans ce contexte, les activités de retraite de PRO BTP ont donc fusionné au sein de deux nouvelles institutions : Alliance professionnelle Retraite AGIRC et Alliance professionnelle Retraite ARRCO (PRO BTP, AGRICA, Audiens, B2V, IRP AUTO et Lourmel). Cette fusion a été opérée le 4 avril 2018, avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.

La création de ces institutions est commune aux six groupes de protection sociale professionnels :.

Par ailleurs, l'ANI instituant le régime AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire du 17 novembre 2017 prévoit que la fédération AGIRC-ARRCO résulte de la fusion, au 1er janvier 2019, des fédérations AGIRC et ARRCO. Ce même ANI prévoit que la fusion des institutions de retraite complémentaire relevant de la fédération AGIRC-ARRCO est opérée au 1er janvier 2019.

Dans ces conditions, l'opération de fusion des IRC de l'Alliance professionnelle se ferait au 1er avril 2019, avec effet rétroactif au 1er janvier 2019, à la manière des fusions déjà intervenues courant 2018 au sein de l'Alliance professionnelle.

VI. RÉGLEMENTATION SOCIALE EUROPÉENNE

La FNTP participe activement aux travaux de la commission sociale de la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (FIEC).

6.1 - SOUS-COMMISSION EN CHARGE DES ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'EMPLOI

Au cours de l'année 2018, Michel GILI a été réélu Président de la SOC 3, et a contribué à poursuivre les travaux entamés en 2017.

Les principaux sujets étudiés lors de la SOC 3 ont concerné :

6.1.1 La révision de la directive « détachement »

Présenté le 8 mars 2016 par la commission, le projet de révision de la directive a été définitivement approuvé par le Parlement le 29 mai et adopté le 28 juin 2018, modifiant plus de 20 ans après la directive initiale de 1996.

Si la FIEC n'a pas obtenu gain de cause sur l'ensemble de ses demandes, notamment sur la suppression de la notion de « rémunération » jugée trop flou, d'autres demandes ont pu être prises en compte :

- la suppression de la prise en compte des remplacements d'au moins 6 mois pour calculer la durée maximale du détachement, ce qui était source de fraude ;
- la suppression du principe selon lequel les conditions de rémunération applicables chez le contractant principal s'imposent aux salariés de son ou ses sous-traitants, qui était mal rédigé et contraire à la liberté contractuelle.

Les États membres disposent de deux ans pour transposer la nouvelle directive en droit interne. En France, il est prévu que cette transposition se fera par voie d'ordonnance.

Si le droit interne ne devrait pas être modifié de façon drastique par cette transposition, la FNTP sera en revanche particulièrement vigilante à la mise en ligne par le ministère du Travail d'un site internet recensant les règles légales mais également conventionnelles applicables aux salariés détachés (notamment minima et indemnités de petits et grands déplacements).

6.1.2 La révision des règlements de coordination en matière de sécurité sociale

Le projet de révision des règlements de sécurité sociale a été présenté le 13 décembre 2017 par la Commission. Le rapport de Guillaume BALAS, eurodéputé en charge du suivi de ce projet, a été adopté fin novembre 2018 par le Parlement européen, ce qui a permis le lancement des trilogues en vue d'une adoption en 2019.

En dépit d'opinions divergentes entre les différentes pays membres de la FIEC, une position commune sur le projet de révision a pu être dégagée et diffusée le 9 janvier 2018.

Cette position vise à demander à ce que le formulaire A1, qui atteste de l'affiliation d'un travailleur détaché à un régime de sécurité sociale, soit sécurisé (émission électronique, dans un format standard, possibilité pour le pays d'accueil de l'invalider en cas de fraude...) et à ce qu'il y ait une cohérence de définitions en matière de détachement entre la directive détachement et les futurs règlements.

Les nouveaux règlements de sécurité sociale pourraient être adoptés avant les prochaines élections européennes, qui se tiendront le 26 mai 2019.

6.1.3 La mise en place d'une autorité européenne du travail

La commission a présenté en mars 2018 un projet de règlement relatif à la mise en place d'une autorité européenne du travail.

Celle-ci aurait une compétence en matière de détachement, de droit de la sécurité sociale et plus globalement de mobilité transfrontalière au sein de l'UE.

Elle aurait trois rôles:

- un rôle d'information et de conseil sur la mobilité européenne au sens large (programmes d'échanges, conditions de vie et de travail, etc.) avec pour objectif le remplacement à terme des organismes européens traitant déjà du sujet (EURES, comité d'expert sur le détachement, plateforme de lutte contre le travail illégal...);
- un rôle de coordination d'inspections conjointes en cas de problématique relevant d'un détachement. L'autorité ne pourrait pas imposer les inspections ni les réaliser unilatéralement en cas de refus des États membres ;
- un rôle de médiation/arbitrage entre États membres en cas de difficultés liées à un détachement ou à l'application des règles de sécurité sociale.

Dans le cadre d'une position prise par la FIEC, la FNTP a soutenu la mise en place d'une telle autorité, car elle permettra de rendre plus effectives les inspections conjointes, à condition que la compétence des États membres soit préservée.

La FIEC a pris position sur cette instance, en demandant à ce qu'elle ne soit pas qu'un ajout supplémentaire mais ait un véritable rôle de coordination et de rationalisation, notamment dans l'accès à l'information. Par ailleurs, la FIEC a demandé à être membre du groupe des parties prenantes, constitué de partenaires sociaux concernés par les problématiques de mobilité transfrontière, ce qui est le cas de la Construction. Elle a obtenu gain de cause sur ce point.

Le 6 décembre 2018, le Conseil a adopté une orientation générale sur le projet de règlement, en validant le principe de la mise en place d'une agence européenne du travail (la dénomination d'autorité ne paraissant pas appropriée), compétente sur les questions liées à la mobilité transfrontière de la main-d'œuvre et à la coordination des systèmes de sécurité sociale au sein de l'UE.

Les discussions en trilogue devraient débuter début 2019 pour une mise en place de l'agence avant l'échéance des élections européennes.

6.2 GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ AUX QUESTIONS SOCIALES EUROPÉENNES AU SEIN DU MEDEF

La FNTP a participé activement à un groupe de travail animé par le Medef sur les projets de droit social européen non sectoriels.

À ce titre, la FNTP a contribué à plusieurs positions, notamment deux concernant des projets de directive relatifs à l'équilibre entre la vie personnelle et familiale et aux informations à transmettre dans le cadre d'une relation de travail.

Le premier projet de directive vise à augmenter les durées de congés liés à la parentalité, tels que le congé paternité ou parental et à se saisir du congé de proche aidant. Surtout, il met en place une rémunération des salariés pendant ces congés, au moins équivalente à ce qu'ils toucheraient en cas de maladie. Cela risque d'impliquer un financement par l'entreprise, non prévu en droit interne actuellement.

Le second projet de directive vise notamment à renforcer la liste des informations à communiquer dans le cadre d'une relation de travail, telle que la durée du travail, la durée de la période d'essai, et à raccourcir le délai de remise, actuellement de 2 mois (déjà fixé par une directive).

Ce projet de directive visait initialement à apporter des garanties aux travailleurs des plateformes, mais comporte de nombreuses dispositions qui s'appliqueront à l'ensemble des salariés. La définition d'employeur et de travailleur est également très large et pourrait viser des situations de sous-traitance, ce que la FNTP et le Medef ont rejeté.

Par ailleurs, la liste des informations à fournir comporte des éléments qui pourraient impacter les entreprises du secteur des Travaux Publics puisqu'il faudrait communiquer au salarié ayant plusieurs lieux de travail des informations sur les moyens dont il dispose pour s'y rendre et les délais de prévenance à respecter. Par ailleurs, le délai de transmission des informations serait considérablement raccourci, passant de 2 mois au 1^{er} jour du contrat.

Les deux projets de directives ont donné lieu à des votes au sein du Parlement et du Conseil, mais les deux institutions ont adopté des positions contrastées qu'il va falloir faire converger dans le cadre des trilogues. Il n'est pas certain qu'ils soient adoptés avant les élections de mai 2019.

RAPPORT DE LA COMMISSION

FORMATION

Président: Laurent AMAR

Rapporteurs : Florence SAUTEJEAU et Richard LANGLET

La Commission Formation s'est réunie les 19 mars, 13 juillet et 29 novembre 2018. Dans le cadre de la commission, deux réunions des Présidents et Directeurs des Centres de Formation Continue (CFC) et des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) des Travaux Publics se sont tenues, les 20 mars et 18 octobre 2018.

I. LA FORMATION DES JEUNES AUX MÉTIERS DES TRAVAUX PUBLICS

1.1 - L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE JEUNES EN FORMATION

Selon l'enquête annuelle réalisée par le CCCA-BTP auprès des établissements de formation aux métiers des Travaux Publics, 14 777 jeunes dont 5 992 en première année, préparaient un diplôme des Travaux Publics du CAP au BTS au 1er janvier 2018. 198 établissements de formation préparent à un diplôme des Travaux Publics dont 68 par la voie de l'apprentissage. Le nombre de jeunes en formation TP a augmenté de 6,5 % par rapport à l'année dernière.

1.2 - LA PROMOTION DES MÉTIERS DES TRAVAUX PUBLICS AUPRÈS DES JEUNES

La profession des Travaux Publics a lancé la campagne de promotion #FranchementRespect qui se déploie aussi en région. Les actions de promotion des métiers menées par les FRTP prennent la forme :

- de fiches de présentation des métiers de Travaux Publics et de guides des établissements de formation ;
- de séances de présentation des métiers, de visites de chantiers et de centres de formation pour les collégiens, les lycéens et leurs professeurs ;
- d'une participation à des concours nationaux comme les Olympiades des métiers ou le Concours général des métiers.

La signature d'une convention-cadre de partenariat avec l'Éducation nationale :

Une convention-cadre de partenariat a été signée en octobre 2018 avec l'Éducation nationale. Elle vise à aider les jeunes dans leur choix d'orientation et permet à la FNTP et à l'Éducation nationale de mettre en place plusieurs actions pour informer les jeunes sur les métiers et les formations des Trayaux Publics.

La première action consiste à accueillir, dans les entreprises de Travaux Publics, 16 000 jeunes de 3e en stage d'observation sur

l'année scolaire 2018-2019. À cette fin, une plate-forme de dépôt des offres de stages ainsi que des supports pour bien accueillir un élève de troisième et pour promouvoir cette action auprès des enseignants et de leurs élèves sont mis à disposition des entreprises sur www.fntp.fr/metiers.

La convention permettra également de s'appuyer sur la Direction générale de l'enseignement scolaire de l'Éducation nationale pour réaliser et diffuser des ressources pédagogiques à l'attention des enseignants et de leurs élèves. Un concours de rap sur les Travaux Publics sera lancé en janvier 2019 et un serious games sur la construction de routes à l'attention des classes de 3e et de seconde est en cours de réalisation.

Elle peut être déclinée au niveau région par les Fédérations Régionales des Travaux Publics.

- La réalisation d'une émission spéciale sur les Travaux Publics, en partenariat avec Skyrock, est diffusée sur Youtube.
 Des professionnels des Travaux Publics (entrepreneurs, salariés, apprentis) ont été interviewés par Mrick, animateur de Skyrock pour présenter les métiers des Travaux Publics et partager leurs expériences.
- La refonte de l'ensemble des outils de communication sur les métiers des Travaux Publics:
 Cette refonte comprend la réalisation d'une nouvelle plaquette et de nouvelles vidéos de présentation des métiers des Travaux Publics, en lien avec les syndicats de spécialités.

Trois vidéos ont été réalisées en 2018 : constructeur en voirie urbaine, constructeur de réseaux de canalisations, monteurs de réseaux électriques.

La FNTP a également participé, comme chaque année, au salon Jeunes d'Avenir organisé par l'AEF à Paris les 18 et 19 septembre 2018. Elle y a disposé d'un grand stand aux couleurs de la campagne de communication « #Franchement Respect » au centre d'un village Travaux Publics au sein duquel étaient représentés : Bouygues TP, NGE, Colas, Demathieu et Bard, Eurovia, Eiffage TP, Spie Batignolles et la SADE.

Des animations ont été proposées par les entreprises sur le stand de la FNTP pour attirer les jeunes : simulateur de conduite d'engins, simulateur de tunnelier, casques de réalité virtuelle pour visiter des chantiers des TP, exosquelette, maquette power road. Les Canalisateurs, Routes de France, le SETVF, le SER, la FRTP Île-de-France et le CFM BTP étaient présents sur le stand pour présenter les métiers des TP. Le village TP a reçu la visite de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, qui a découvert les visuels de la campagne de communication et a testé le simulateur de conduite d'engins et l'exosquelette.

S'agissant de l'enseignement supérieur, des séances d'accueil des étudiants ingénieurs et des étudiants préparant le titre de conducteur de travaux de l'ESTP ont été organisées en 2018, à la FNTP, avec tables rondes et débats avec des professionnels du secteur.

1.3 - L'ACTUALISATION DES DIPLÔMES DES TRAVAUX PUBLICS

La FNTP et le ministère de l'Éducation nationale procèdent périodiquement à l'actualisation des référentiels des diplômes des Travaux Publics de façon à les adapter à l'évolution des besoins des entreprises. La 5e Commission professionnelle consultative de l'Éducation nationale a ainsi décidé, fin 2016, de procéder à l'actualisation de l'ensemble des CAP préparant aux métiers des Travaux Publics à l'horizon 2021. Dans ce cadre, deux CAP ont ainsi été rénovés en 2018, en accord avec les syndicats de spécialités concernés qui ont participé aux groupes de travail mis en place par l'Éducation nationale : le CAP constructeur de réseaux de canalisations et le CAP constructeur d'ouvrages en béton armé (qui résulte de la fusion du CAP constructeur en ouvrages d'art avec le CAP constructeur d'ouvrages en béton armé du bâtiment). Ils seront effectifs à la rentrée de septembre 2019.

1.4 - L'ASSOCIATION TP D'AVENIR

L'association TP d'Avenir a été créée en 2018 avec pour objectif de financer des actions permettant de répondre aux besoins de formation et d'attractivité de nos métiers.

Elle est pilotée par un conseil d'administration constitué des membres du bureau de la FNTP.

Ces actions se déclinent en deux grands axes :

• le soutien aux établissements de formation préparant aux métiers des Travaux Publics : l'association TP d'Avenir apporte un

soutien à des projets des établissements de formation répondant à des besoins identifiés par les entreprises et à un certain nombre de critères définis par la profession ;

 moderniser les outils pédagogiques et valoriser les métiers: l'association TP d'Avenir soutient les actions qui participent à la valorisation des métiers des Travaux Publics. Elle a notamment permis à 100 jeunes d'obtenir une bourse pour financer leur formation dans les Travaux Publics en 2018.

Au-delà de ces actions, l'association TP d'Avenir contribue à la poursuite de la modernisation des méthodes pédagogiques de nos centres, dans l'ensemble des centres du réseau « Excellences TP».

II. L'APPRENTISSAGE

2.1 - ENGAGEMENTS DE LA PROFESSION EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE

8 000 apprentis sont aujourd'hui en formation dans les Travaux Publics. La profession est convaincue qu'il s'agit là d'une voie d'excellence et qu'il faut la développer. C'est pourquoi, elle s'est engagée, sous le haut patronage de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, à passer de 8 000 à 12 000 apprentis en 5 ans, sous réserve d'un scénario de la LOM ambitieux.

Pour atteindre cet objectif, la FNTP déploie un plan global d'actions pour notamment :

- 1. Promouvoir les métiers des TP et l'apprentissage auprès des jeunes et de leurs parents, mais aussi des enseignants et conseillers d'orientation, afin de leur proposer une orientation de qualité et d'éviter les échecs ;
- 2. Améliorer la qualité des formations par apprentissage ;
- 3. Construire une offre de formation initiale adaptée aux besoins de la profession tout particulièrement en matière de transition numérique et de transition écologique ;
- 4. Développer la collaboration entre les centres de formation de la profession ;
- 5. Favoriser la mise en relation entre les apprentis et les entreprises et renforcer la qualité de l'accueil des apprentis dans les entreprises de Travaux Publics ;
- 6. Préserver la santé au travail pour tous les apprentis ;
- 7. Veiller à l'accompagnement social du jeune pendant sa formation ainsi qu'en fin d'études pour qu'il réussisse son insertion dans la vie active.

2.2 - TAXE D'APPRENTISSAGE

Résultats de la campagne de collecte 2018 par Constructys :

La collecte de la taxe d'apprentissage, réalisé par l'UCF pour le compte de Constructys auprès des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, s'élève à 96,2 M€ en 2018, en légère augmentation par rapport à 2017 (+1,5 %) et se répartit à hauteur de 81,1 M€ pour le Bâtiment et 15,1 M€ pour les TP (+ 5 % par rapport à 2017). Les fonds affectés par les entreprises sont en hausse ainsi que les fonds libres.

Au niveau des TP, on constate une diminution de 5 % du nombre d'entreprises versantes par rapport à 2017 mais une augmentation du montant collecté de 6 % (15 M€).

6 M€ ont été affectés par les entreprises. Les fonds libres s'élèvent à 1,4 M€.

Compte tenu de la réforme de la formation professionnelle, le CA de Constructys a décidé de prolonger pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2019, la délégation de la collecte de la TA à l'UCF qui devait normalement prendre fin en 2018. En effet, 2019 est la dernière année de collecte de la taxe d'apprentissage.

Campagne de collecte sur la taxe d'apprentissage :

Comme chaque année, la FNTP a renouvelé la campagne de collecte de la taxe d'apprentissage auprès des entreprises en les invitant à affecter la taxe d'apprentissage aux établissements formant les jeunes à nos métiers. Un emailing a été adressé à cette fin aux entreprises ainsi qu'un courrier destiné aux administrateurs de la FNTP. La version 2018 du guide d'utilisation de la taxe d'apprentissage en ligne sur le site Internet de la FNTP a été également actualisée.

2.3 - CCCA-BTP: LE PLAN « TRANSFORM'BTP »

La FNTP suit le déploiement du plan stratégique « Transform'BTP » conçu par le CCCA-BTP pour 2017-2020. Ce plan doit permettre de concevoir et d'adapter les réponses formation aux besoins des branches professionnelles, et de valoriser l'appareil de formation aux métiers du Bâtiment et des Travaux Publics. Dans ce cadre, de nouvelles conventions de relation entre les CFA TP et le CCCA-BTP ont été conclues.

Par ailleurs, la FNTP a organisé en lien avec la FRTP Occitanie et avec le CCCA-BTP, les 14 et 15 novembre 2018, les rencontres des formateurs de CFA TP et de CFA BTP ayant une section TP. Organisées tous les deux ans, ces rencontres se sont déroulées à Montpellier, autour de la thématique « Les TP, les réseaux, le numérique » sur un format nouveau de 3 demi-journées de travail.

Deux parties constituaient la manifestation :

- la présentation des enjeux nationaux des TP, suivie de la contextualisation de nos travaux puis d'échanges lors du forum des outils numériques ;
- des temps de travail en ateliers sur les deux thématiques retenues : l'anti-endommagement des réseaux et les formations TP, les outils numériques et les formations TP.

70 participants, formateurs, responsables pédagogiques et personnels de direction de l'ensemble des CFA TP, des BTP-CFA et des sections de TP des CFA étaient présents.

III. LA FORMATION CONTINUE

3.1 - RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

L'année 2018 a été principalement marquée par la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Cette réforme, lancée par le Gouvernement en 2017, s'est traduite :

- par la signature d'un accord national interprofessionnel pour l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'investissement dans les compétences, et le développement de l'alternance ;
- puis par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

La FNTP a participé aux nombreux groupes de travail mis en place par le MEDEF ainsi qu'aux différentes séances de négociation au cours desquelles elle a plaidé pour une simplification du système de formation professionnelle.

Elle a réuni à plusieurs reprises le groupe miroir d'entreprises de Travaux Publics sur la réforme de la formation afin de le tenir informé de l'avancement des négociations et de recueillir ses attentes pour en faire part à la DGEFP.

Cette réforme se traduit par un profond bouleversement du système de formation professionnelle, tant dans son financement, dans son fonctionnement que dans sa gouvernance.

Concernant la formation continue :

Le volet formation professionnelle de la loi remet à plat le système en revoyant la place accordée aux partenaires sociaux dans un champ marqué par la gestion paritaire depuis plus de 40 ans. Les Opca se voient dessaisis de la mission de collecte des contributions formation et de la taxe d'apprentissage et vont se transformer en « opérateurs de compétences ». Une transformation qui s'accompagne d'une redéfinition de leurs missions et d'un redécoupage de leur périmètre. La publication de la loi coïncide d'ailleurs avec celle du rapport de Jean-Marie Marx et de René Bagorski, qui propose des pistes de construction de ces futurs opérateurs de compétences.

Au-delà du système de formation, des transformations vont également être visibles pour les bénéficiaires de la formation. Les entreprises verseront dorénavant leurs contributions formation et apprentissage aux Urssaf.

Pour les individus, qui se voient responsabilisés dans leur rapport à leur formation et à la construction de leurs parcours professionnel, la mesure la plus emblématique concerne le CPF (compte personnel de formation). Dès 2019, il sera comptabilisé en euros et non plus en heures. De plus, une application mobile du CPF est attendue pour l'automne 2019 pour permettre aux actifs de s'inscrire directement en formation. Le CEP (conseil en évolution professionnelle) est, par ailleurs, renforcé via un financement dédié, alors que sa mise en œuvre pour les salariés va être confiée à des opérateurs régionaux désignés par appel d'offres.

Redéfinition du système d'apprentissage :

La réforme de l'apprentissage porte, elle aussi, à la fois sur la gouvernance du système et sur des aspects opérationnels pour les bénéficiaires et les établissements de formation. Du point de vue du système, les régions, les réseaux consulaires et l'Éducation nationale perdent une partie de leurs prérogatives au profit des branches professionnelles qui se voient responsabilisées dans la construction des formations et dans leur financement.

L'ouverture de formations en apprentissage doit être facilitée par la suppression de la régulation administrative assurée jusqu'alors par les régions. Les CFA devront également revoir leur modèle économique puisque, si la loi garantit le financement de tous les contrats en alternance, elle bascule également vers un financement des CFA « au contrat » défini formation par formation. Par ailleurs, les multiples aides financières et exonérations de cotisations sociales pour les employeurs d'apprentis vont être refondues, dès le 1er janvier 2019, en une « aide unique ». D'autres simplifications administratives sont à souligner telles que le temps de travail des apprentis mineurs et les modalités de rupture du contrat d'apprentissage.

Gouvernance de la formation professionnelle :

La gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage est désormais confiée à France Compétences. Celle-ci remplace les instances interprofessionnelles de gouvernance nationales (COPANE, CNEFOP) et absorbe le FPSPP et la CNCP. Placée sous la tutelle du ministre chargé de la formation professionnelle, son rôle est :

- d'établir et de garantir la pertinence des certifications ;
- de réguler la qualité des actions de formation ;
- · de réguler les coûts et les règles de prise en charge des financeurs ;
- de répartir l'ensemble des fonds de la formation professionnelle et de l'alternance auprès des différents acteurs;
- d'organiser et de financer le conseil en évolution professionnelle.

France Compétences est dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle est composée des collèges suivants : État, partenaires sociaux, régions et personnalités qualifiées.

3.2 - L'IMPACT DE CETTE RÉFORME AU NIVEAU DES BRANCHES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Transformation de l'OPCA de la Construction en opérateur de compétences de la Construction

Conformément aux dispositions de la loi et dans la lignée du rapport Marx/Bagorski qui préconisait la constitution d'un OPCO de la Construction regroupant le Bâtiment, les Travaux Publics et les autres secteurs liés à la construction, les partenaires sociaux du Bâtiment et des travaux Publics ont ouvert une 1ère séance de négociation le 19 septembre 2018.

De manière quasi-unanime, les organisations de salariés se sont positionnées en faveur d'un élargissement du champ de compétences de ce futur OPCO à l'ensemble des branches qui participent à « l'acte de construire » (ex : tuiles et briques, génie climatique, architecte, géomètre,...). Tous ont insisté néanmoins sur l'importance pour chaque branche de rester maîtresse de sa politique de formation et

de préserver l'indépendance de chaque branche au sein du futur OPCO. Ce positionnement rejoignait celui émis par la Commission formation de la FNTP et d'une manière plus globale, par l'ensemble du collège patronal.

Dans cette perspective, la FNTP a pris l'attache de plusieurs fédérations :

- les Présidents de la FNTP et de l'UNICEM se sont rencontrés le 3 octobre 2018 afin d'échanger sur l'intérêt pour l'UNICEM de rejoindre l'OPCO de la Construction compte tenu des liens étroits entre les deux secteurs d'activité;
- la FNTP a rencontré la fédération des sociétés d'autoroute le 29 octobre 2018;
- la FNTP s'est également rapprochée de la Fédération du négoce des matériaux de construction qui a décidé de rejoindre l'OPCO de la Construction.

Après plusieurs séances de négociation, les partenaires sociaux du Bâtiment, des Travaux Publics, du Négoce des matériaux de construction et de l'Architecture, ont conclu, le 14 décembre 2018, un accord collectif national interbranches relatif à la constitution de l'opérateur de compétences de la construction. Cet accord, ouvert à signature jusqu'au 20 décembre 2018 a fait l'objet d'un dépôt auprès du ministère du Travail le 28 décembre en vue de l'agrément de l'OPCO de la Construction.

Nous avons obtenu la signature de l'accord sur des champs séparés pour le Bâtiment, les Travaux Publics, le négoce des matériaux de construction et l'architecture.

Cet accord s'applique aux entreprises relevant des branches du Bâtiment, des Travaux Publics, du Négoce des matériaux de construction, de l'Architecture ainsi qu'aux entreprises relevant de la branche du négoce de bois d'œuvre et produits dérivés qui a adhéré à l'accord de constitution de l'OPCO de la construction le 18 décembre. Le champ d'intervention de l'OPCO pourra être élargi aux branches qui le désigneront ultérieurement ainsi qu'aux branches qui y seront rattachées par décision de l'État.

S'agissant de la gouvernance de l'OPCO de la Construction :

Celui-ci est géré par un conseil d'administration de 40 membres :

20 représentants désignés par les organisations professionnelles d'employeurs représentatives des branches professionnelles signataires ou adhérentes et 20 représentants désignés par les organisations syndicales de salariés représentatives des branches professionnelles signataires ou adhérentes. Après d'âpres discussions, la FNTP a réussi à obtenir 4 sièges. La répartition des sièges du collège employeurs est ainsi la suivante :

- 10 sièges + 1 pour le Bâtiment (6 sièges +1 FFB et 4 CAPEB);
- 3 sièges + 1 pour les Travaux Publics (3 + 1 FNTP);
- 2 sièges + 1 pour le Négoce des matériaux de construction (2 + 1 FNBM);
- 1 siège + 1 pour les Architectes (1 + 1 Syndicat de l'architecture).

Les 4 sièges supplémentaires étant répartis entre les 4 branches signataires tant qu'il n'y a pas de nouvelles branches adhérentes. 4 sections professionnelles paritaires sont créées.

Là encore, la FNTP a fini par obtenir ce qu'elle souhaitait, à savoir une section TP pour l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille. Les 4 sections sont les suivantes :

- une section Bâtiment pour l'ensemble des entreprises de Bâtiment, quelle que soit leur taille ;
- une section Travaux Publics pour l'ensemble des entreprises de Travaux Publics, quelle que soit leur taille ;
- une section Négoce des matériaux de Construction ;
- une section Architecture et cadre de vie.

Chaque section professionnelle est composée de 20 membres : 10 au titre du collège employeurs et 10 au titre du collège salariés.

Représentation territoriale de l'OPCO de la Construction :

Sur ce point, l'ensemble du collège patronal était favorable à l'évolution des Constructys régionaux (donc du paritarisme en région). Les APR sont transformées en délégations territoriales de l'Opérateur de compétences. L'accord prévoit la mise en place de comités

paritaires territoriaux, composés de 10 membres répartis en nombre égal au sein du collège employeurs et du collège salariés. Ces comités n'ont pas de pouvoir de décision. Ils sont chargés de suivre la mise en œuvre, au niveau d'un territoire, des décisions prises par le CA de l'Opérateur de Compétences de la Construction. Ils rendent compte régulièrement de leurs travaux au Conseil d'administration de l'Opérateur de compétences de la Construction et aux CPREF lorsqu'elles existent. Les négociations se poursuivront en 2019 afin de déterminer les statuts et le règlement intérieur de l'opérateur de compétences ainsi que l'avenir du CCCA-BTP.

Les principales missions du futur OPCO sont les suivantes :

- assurer le financement des contrats d'apprentissage, des contrats de professionnalisation et des autres formes d'alternance, dans les conditions définies par les branches concernées, de même que toutes dépenses et charges légalement prévues;
- assurer le financement des actions de formation des demandeurs d'emploi, dont notamment la préparation opérationnelle à l'emploi individuelle et collective;
- financer les actions concourant au développement des compétences au bénéfice des entreprises de moins de cinquante salariés ;
- collecter ou percevoir les contributions supplémentaires conventionnelles, en substitution de Constructys OCPA de la Construction;
- apporter un appui technique aux branches professionnelles pour déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, de professionnalisation et des autres formes d'alternance ainsi que fournir un appui en matière de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences;
- assurer un appui technique aux branches professionnelles pour leurs missions de certification des diplômes et titres à finalité professionnelle et des CQP;
- assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises, permettant d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle et d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité;
- promouvoir les modalités de formation réalisées en tout ou partie à distance ou en situation de travail;
- assurer le financement des études et de l'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications conformément à la législation en vigueur.

Modification profonde du financement des CFA:

La loi du 5 septembre 2018 remplace le mécanisme de subventions versées aux CFA par les régions par un mécanisme de financement au contrat. Elle confie aux branches professionnelles la responsabilité de définir le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage. À compter du 1er janvier 2020, les opérateurs de compétences financeront les contrats d'apprentissage sur la base de ce niveau de prise en charge.

Les branches professionnelles doivent transmettre à France Compétences ce niveau de prise en charge pour chaque diplôme ou titre professionnel avant le 1er février 2019.

Plusieurs réunions de travail se sont tenues avec Constructys et le CCCA-BTP pour définir ces coûts. La FNTP a demandé au CCCA-BTP de prendre l'attache des CFA TP afin de les informer des travaux menés et de recueillir leurs observations.

Ces nouvelles modalités de financement vont profondément bousculer le modèle économique des CFA qui devront assurer leur propre rentabilité.

Réflexion sur l'avenir du CCCA-BTP :

Les partenaires sociaux du Bâtiment et des Travaux Publics devront se réunir en 2019 sur l'avenir du CCCA-BTP dont les missions ont pour l'essentiel été transférées au nouvel OPCO de la Construction.

3.3 - LE CONTRAT D'ÉTUDES PROSPECTIVES TRAVAUX PUBLICS (CEP TP)

Dans le prolongement des travaux du groupe de travail « Formation 21 », la FNTP a signé avec le ministère du Travail, le 27 février 2018, un accord-cadre national pour la mise en œuvre d'un contrat d'études prospectives dans le secteur des Travaux Publics.

Cet accord-cadre a pour objectif d'analyser la situation actuelle et l'évolution des emplois, des métiers, des compétences et des formations au regard des nombreux défis tant économiques que technologiques auxquels les entreprises devront faire face à court et moyen terme. Il devra permettre de disposer d'un outil d'identification des besoins de recrutement des entreprises en fonction des spécialités et des spécificités territoriales.

Cette analyse devra déboucher sur des préconisations pour permettre à la branche de faire évoluer l'offre de formation initiale et continue aux métiers des Travaux Publics, proposer de nouveaux partenariats (réseau Excellences TP, CCCA-BTP, AFPA, Éducation nationale ...) afin d'optimiser la carte de l'offre de formation et dimensionner l'appareil de formation en conséquence.

Le rapport final sera présenté le 30 janvier 2019. Les travaux ont été suivis par un comité de pilotage composé de représentants de la FNTP, de l'État (DGEFP et Éducation nationale), d'entreprises, de représentants de l'Observatoire des métiers et des qualifications.

3.4 - CONSTRUCTYS

Renouvellement des élus aux fonctions représentatives :

Le Conseil d'Administration de Constructys du 6 septembre 2018 a procédé au renouvellement des élus aux fonctions représentatives. Ont été désignés :

- Président : Gérard Duez (CFE CGC) ;
- Vice-Président : Gilbert Jacquot (FNTP) ;
- Secrétaire : Laurent Tabbagh (CGT) ;
- Trésorier : Thomas Gallier (SCOP-BTP).

Par ailleurs, le Conseil de Section Paritaire Travaux Publics du 17 octobre 2018 a procédé à la nomination des élus aux fonctions représentatives. Ont été nommés :

- Président : Étienne renard (FNTP) ;
- · Vice-Président : Raymond Reyes (FO).

Réunion nationale des représentants des FRTP au sein des conseils d'administration des Constructys régionaux le 2 octobre 2018 :

Cette réunion a été consacrée à la présentation de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage ainsi qu'à la présentation de la campagne de communication de la FNTP. La FNTP a insisté sur le fait que la loi du 5 septembre 2018 allait profondément modifier le paysage de la formation professionnelle dans le Bâtiment et les Travaux Publics et aurait un impact important sur les outils de la branche.

Financement des POEI et des POEC :

La maquette financière de 2018 du FPSPP portait sur un montant total de 1,2 milliard d'€ contre 1,5 en 2017 (-20 %). Sur cette enveloppe déjà réduite, 250 millions ont été reversés à l'État pour financer le plan d'investissement compétence (PIC). Faute de ressources suffisantes, le FPSPP a alloué un budget extrêmement restreint sur la POEI et a décidé de stopper totalement les financements sur la POEC à compter du 1er janvier 2018. Le FPSPP a considéré que les POEC et POEI relevaient désormais du PIC.

Au moment où l'activité reprenait dans notre secteur, il nous semblait primordial d'aider nos entreprises à recruter et à former des demandeurs d'emploi grâce aux dispositifs de la préparation opérationnelle à l'emploi. La FNTP s'est donc mobilisée tout au long de l'année 2018 tant auprès de Constructys que du ministère du Travail pour assurer le financement de la formation des demandeurs d'emploi dans les cadre des dispositifs de la préparation opérationnelle à l'emploi.

3.5 - LA VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS

La profession des Travaux Publics a créé un dispositif de certificats de qualification professionnelle (CQP) dont l'objet est de valoriser les salariés en reconnaissant l'expérience qu'ils ont acquise pendant leur vie professionnelle. Ce dispositif concerne principalement les ouvriers qui n'ont pas de diplôme.

Les CQP sont créés par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics sur demande d'un syndicat de spécialités.

Trois nouveaux CQP TP ont été créés en 2018 :

- le CQP « Responsable d'équipe de battage » élaboré par le TRAMAF ;
- le CQP « Poseur de dispositifs de retenue routier » initié par le SER ;
- le CQP « Chef poseur de dispositifs de retenue routier » également initié par le SER.

Un nouveau CQP a été créé en 2017 par l'Association Française du Fraisage Routier. Il s'agit du CQP « Conducteur de raboteuse », ce qui porte à 30 le nombre de CQP propres aux Travaux Publics.

3.6 - FORMATION DES DIRIGEANTS ET DE LEURS PROCHES COLLABORATEURS : CURSUS « ENTREPRENEUR 21 »

Conçu sur-mesure par des professionnels de Travaux Publics et Ponts Formation Conseil, le cursus de formation « Entrepreneur 21 » a pour objectif de donner aux entrepreneurs de Travaux Publics et à leurs proches collaborateurs les repères nécessaires pour diriger ou reprendre une entreprise de Travaux Publics. Un nouveau cursus de 6 jours destinés aux conducteurs de travaux a été créé en 2017. Deux cursus pour les conducteurs de travaux et 4 cursus pour les entrepreneurs ont été initiés en 2018.

3.7 - LE TUTORAT ET L'ORDRE DES TUTEURS DES TRAVAUX PUBLICS

Un espace « tutorat » a été créé sur le site Internet de la FNTP afin d'informer les entreprises sur le dispositif de l'Ordre des Tuteurs des Travaux Publics, de leur communiquer les modalités d'inscription ainsi que la liste des centres de formation agréés par le conseil de l'Ordre des Tuteurs. L'espace permet également de mettre en ligne des outils pour favoriser l'accueil et l'intégration en entreprise (lettre du tutorat, vidéo...).

Une lettre du tuteur a été envoyée aux entreprises ayant inscrit des tuteurs à l'Ordre des Tuteurs des Travaux Publics au mois de mars 2018. Elle a pour objectif d'informer les tuteurs sur les dernières nouveautés et les bonnes pratiques en matière de tutorat au travers de témoignages de responsables d'entreprise et de tuteurs. Elle est également transmise à tous les nouveaux tuteurs lors de leur inscription à l'Ordre des Tuteurs des Travaux Publics.

3.8 - INSERTION DE PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

La FNTP a signé, le 8 février 2018, avec la Préfecture de Paris, la FRTP Île-de-France, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), Pôle Emploi, l'AFPA et Constructys et sous le parrainage de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, une convention visant à intégrant 22 réfugiés dans le secteur des TP.

Ce programme visait à faciliter l'intégration des réfugiés par un accompagnement vers l'emploi. En plus de cours de français, ils ont suivi une formation professionnelle par alternance pour le passage du titre de Coffreur Bancheur Génie Civil en partenariat avec des entreprises de Travaux Publics. À l'issue de l'expérimentation, 14 réfugiés ont obtenu le titre de coffreur-bancheur, 8 des certifications partielles et 14 réfugiés ont été embauchés en CDD ou en CDI par leur entreprise.

L'opération se décline en région pour les FRTP au travers du dispositif HOPE et ce sont près de 200 réfugiés qui sont en formation dans les entreprises de Travaux Publics.

SANTÉ-SÉCURITÉ

Président : Bernard SALA

Rapporteurs : Florence SAUTEJEAU et Richard LANGLET

La commission s'est réunie deux fois en 2018 : le 22 juin et le 13 novembre.

Les sujets d'actualité santé et sécurité sont nombreux et ont principalement portés sur le lancement des groupes de travail de la convention de partenariat sur l'amélioration de la santé dans les Travaux Publics et sur l'évolution des règles relatives à la tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles.

I. LA COMMISSION

1.1 - SÉMINAIRE DES MANDATAIRES DE TRAVAUX PUBLIC DU 5 NOVEMBRE 2018

La FNTP avait organisé, pour la première fois en 2017, un séminaire réunissant tous ses mandataires au sein des CARSAT, des CROCT, de l'OPPBTP et des services de santé au travail. Celui-ci avait permis de donner une vision des missions, du rôle et du fonctionnement des différentes institutions.

La deuxième édition du 5 novembre 2018 répond au souhait exprimé par les mandataires régionaux lors de la précédente réunion de travailler alternativement une fois avec les partenaires extérieurs et une autre fois en interne.

Son objectif est d'harmoniser les prises de position des mandataires TP dans l'ensemble des organismes et institutions qui traitent de santé au travail dans lesquels ils siègent.

Les sujets abordés sont :

- la signature le 5 septembre 2018 de la Convention d'objectifs et de gestion de la branche ATMP 2018-2022;
- le programme d'aides financières de la CNAM et des CARSAT ;
- les actions des mandataires avec la présentation du rôle, des missions et des actions régionales au titre de chaque instance.

Bruno DUPUIS, co-auteur du rapport sur la santé au travail intitulé « vers un système simplifié pour une prévention renforcée », est venu présenter ses constats et ses recommandations. En effet, ce rapport va inspirer le gouvernement pour l'élaboration de la lettre de cadrage aux partenaires sociaux pour l'engagement de la future réforme (voir point 3).

1.2 - RÉUNION DES CORRESPONDANTS SANTÉ SÉCURITÉ DU 3 JUILLET 2018

La FNTP a réuni pour la deuxième année consécutive les correspondants des FRTP en charge de la santé et sécurité.

Les sujets suivants ont été abordés :

- les mandats avec une proposition des fiches « mandats » résumant les rôles et les missions des différents mandataires siégeant dans les différents organismes (OPPBTP, CTR, CROCT) et les services de santé au travail ;
- une présentation de la sinistralité AT avec la réalisation d'une fiche destinée à faire remonter à la FNTP les AT mortels ;
- une réflexion sur la mise en commun des informations via un espace sécurisé de la plate-forme de partage OODRIVE.

Cet espace sera accessible aux utilisateurs désignés par la FRTP et permettra un échange d'informations ou d'outils utiles en matière de santé-sécurité.

Enfin, un tour d'horizon des événements réalisés en région en 2017/2018 a permis à chaque région de présenter ses actions (passées, en cours ou à venir). Cet échange, particulièrement intéressant, confirme l'idée de pouvoir disposer d'un espace de mise en commun des informations par région.

II. CONVENTION NATIONALE DE PARTENARIAT POUR L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES TRAVAUX PUBLICS

La deuxième Convention nationale de partenariat pour l'amélioration de la santé au travail dans les Travaux Publics 2017-2022, conclue pour une durée de 5 ans, avec le ministère du Travail, la CNAM, l'INRS, l'OPPBTP et la FNTP a été signée le 24 octobre 2017.

Cette convention doit permettre de continuer à améliorer la santé et la sécurité au travail dans quatre domaines clefs, plus particulièrement importants ou préoccupants de par les enjeux qu'ils représentent :

- · les risques chimiques ;
- · la formation à la santé et à la sécurité ;
- les troubles musculo-squelettiques et le bien-être au travail ;
- et la maîtrise d'ouvrage.

Des feuilles de route, déterminant pour chacun leurs objectifs, sont annexées à la convention. Les premières réunions ont démarré en janvier 2018 avec une moyenne de 3 réunions par groupe de travail pour l'année écoulée.

2.1. - LES RISQUES CHIMIQUES

Le groupe de travail, piloté par Philippe Simarik, assure le suivi et la coordination des deux sous-groupes de travail, l'un sur l'amiante ajouté piloté par Lionel Bobeau et l'autre sur les poussières, piloté par Jean-Jérôme Gazeau avec les objectifs suivants :

- des analyses des évolutions réglementaires et l'identification de leurs conséquences pour les entreprises de Travaux Publics;
- des études des statistiques de maladies professionnelles pour les catégories d'entreprises considérées;
- l'identification des groupes d'exposition homogène pour les différentes substances visées et en confirmer la pertinence avec les campagnes de mesurage ;
- · la diffusion des bonnes pratiques.

Ce groupe travaille en priorité sur les campagnes de mesures CARTO silice et CARTO amiante qui vont permettre d'affiner les mesures de prévention et la diffusion des bonnes pratiques.

Les cibles prioritaires sont les salariés et les entreprises des Travaux Publics avec des actions concrètes de prévention. Les entreprises de Travaux Publics sont mobilisées pour proposer des chantiers pour réaliser ces mesures.

2.2 - LA FORMATION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ

Luc Nogrix pilote ce groupe de travail dont les objectifs principaux fixés dans sa feuille de route sont :

• l'intégration renforcée de la santé sécurité dans les formations initiales et continues ;

- la rationalisation des formations à la santé-sécurité;
- la traçabilité des formations à la prévention de la santé sécurité.

Le groupe de travail a jugé pertinent de travailler, dans un premier temps, sur les points suivants :

- l'analyse des inventaires des formations obligatoires à la santé et à la sécurité existants sur le périmètre des Travaux Publics ; celle-ci a à peine démarré car il y a pléthore de formations qui se recouvrent ;
- la définition précise d'un socle commun en groupe restreint sur des thématiques particulières ; les premiers travaux sur ce point seront présentés au groupe de travail lors de la prochaine réunion ;
- la traçabilité des formations.

Pour ce dernier point, la participation de tous les partenaires institutionnels est indispensable car ce point est sans doute le plus important, en tout cas le plus déterminant. La Direction générale du Travail s'est engagée à faire le nécessaire pour solliciter la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) sur ce sujet.

Il est également prévu que les acteurs de la formation initiale (Éducation Nationale, par exemple) soient sollicités ponctuellement.

2.3 - LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS) ET LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Pour le troisième groupe de travail, piloté par Jean-Claude Brossier, les troubles musculo-squelettiques (TMS) et le bien-être au travail sont désormais regroupés dans un même groupe.

Il s'agit d'identifier les facteurs à l'origine des TMS, mutualiser les actions, outils et bonnes pratiques en privilégiant notamment les témoignages spécifiques axés sur les situations de travail réelles et proposer des outils pour les entreprises pour l'analyse de leur situation et l'action sur les conditions de travail (process et organisation du poste de travail...).

Les objectifs fixés par la feuille de route de ce groupe de travail sont :

- identifier les principales pathologies en croisant la sinistralité avec les situations de travail des Travaux Publics;
- · identifier les facteurs favorisant les TMS ;
- mutualiser les actions, outils et bonnes pratiques en privilégiant notamment les témoignages spécifiques axés sur les situations de travail réelles ;
- proposer des outils pour les entreprises pour l'analyse de leur situation et pour mettre en place des actions collectives sur les conditions de travail.
- Le groupe de travail a décidé qu'il convenait de réaliser une boîte à outils à plusieurs niveaux :
- pour inciter et aider le chef d'entreprise à agir (décisionnel) ;
- pour inciter et aider l'encadrement à mettre en place les mesures ;
- pour inciter et aider les opérationnels à mettre en pratique les actions.

2.4 - LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Enfin, le quatrième groupe de travail sur la maîtrise d'ouvrage, piloté par Éric Boyer, poursuivra la sensibilisation des MOA et MOE sur la prévention de la santé et sécurité.

Les objectifs fixés par la feuille de route de ce groupe de travail sont :

• déployer le guide « Les incontournables de la prévention sur les chantiers de Travaux Publics » en direction des MOA et MOE ;

- proposer aux entreprises un schéma-type d'association type avec les MOA pour faciliter la prise en compte de la sécurité et impliquer les fédérations régionales dès la conception de l'organisation logistique du chantier dans le cadre de l'expérimentation de ces associations;
- organiser ces expérimentations en région ;
- nouer des relations avec des associations d'élus, syndicats de MOE...

Dans un premier temps, le groupe de travail a choisi de se concentrer sur :

- la recherche d'un schéma-type d'association avec les maîtres d'ouvrage pour une meilleure prise en compte de la prévention dès la conception de l'ouvrage;
- et la poursuite de la sensibilisation des maîtres d'ouvrage à la prévention par le déploiement du guide (réalisé lors de la précédente convention). Cette dernière action permettra aussi de les inciter à nouer des relations puis des partenariats (associations-types) avec les fédérations régionales de Travaux Publics.

Le groupe de travail souhaite bénéficier de l'expérience du ministère du Travail dans le cadre de la convention nationale « Lutte contre le travail illégal et la concurrence déloyale dans le Bâtiment et les Travaux Publics » signée il y a 2 ans et de ses déclinaisons sur le territoire.

La Direction générale du Travail s'est engagée à activer son réseau pour prendre contact avec le bon interlocuteur de la Direction Générale des Collectivités Locales (ministère de l'Intérieur).

Les autres thèmes retenus lors de la précédente convention (Risques routiers, UV, Bien-être au travail, Matériel, engins de chantier et Pratiques addictives) feront l'objet d'un suivi annuel.

2.5 - RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DE LA CONVENTION NATIONALE DE PARTENARIAT POUR L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES TRAVAUX PUBLICS DU 24 SEPTEMBRE 2018

La première réunion a eu lieu le 24 septembre 2018. Tous les partenaires (la DGT, la CNAM, l'INRS, et l'OPPBTP) signataires étaient représentés et ont confirmé tout l'intérêt et l'exemplarité de cette convention.

Ce point d'étape a permis à tous les partenaires de s'exprimer sur leurs attentes et sur le démarrage des travaux, la priorité étant la prévention au sein des TPE-PME autour des 4 groupes de travail définis.

III. MISSION LECOCQ SUR LA SANTÉ AU TRAVAIL ET LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Premier Ministre a demandé un rapport sur le système de santé au travail et de prévention des risques professionnels en vue de le réformer. Celle-ci doit s'organiser autour de deux axes :

- la définition des objectifs et des enjeux ainsi que l'évaluation du système de prévention des risques professionnels au regard de ses objectifs ;
- · les leviers opérationnels (notamment juridiques et organisationnels) à actionner pour atteindre des résultats.

Sur la base des auditions, cette mission conduite par Charlotte LECOCQ, Députée LREM, Bruno DUPUIS, Consultant, Henri FOREST, ancien Secrétaire confédéral de la CFDT et Hervé LANOUZIERE, de l'IGAS a fait des propositions dans un rapport intitulé « vers un système simplifié pour une prévention renforcée ».

Ce rapport va inspirer le gouvernement pour l'élaboration de la lettre de cadrage aux partenaires sociaux pour l'engagement de la future réforme. Dès publication de la lettre de cadrage, la commission se réunira pour en mesurer l'impact pour notre secteur et nos organismes chargés de la prévention ainsi que des services de santé du BTP.

IV. CAMPAGNE CARTO AMIANTE

Cette campagne est dans sa phase de pérennisation, toujours avec pour principal objectif d'aider les entreprises à améliorer leurs pratiques professionnelles. Plus de 1 000 chantiers et plus de 440 mesurages sont désormais réalisés. Un second rapport amiante est en préparation sous un nouveau format apportant une plus grande valeur ajoutée pour les entreprises avec une approche par processus.

Cette pérennisation permet également une évolution du périmètre et un développement d'une nouvelle application web permettant une communication directe avec les entreprises : www.carto-amiante.fr

De nouvelles candidatures d'entreprises sont nécessaires pour la poursuite de cette campagne.

V. CAMPAGNE CARTO SLICE

La campagne CARTO silice est une campagne préliminaire de mesurages en vue d'objectiver le risque silice. Elle permet d'établir un état des lieux de l'exposition des salariés des Travaux Publics à la silice cristalline alvéolaire, pour les situations de travail les plus courantes. Cette campagne d'une durée prévisionnelle d'un an, a démarré le 20 juillet 2017 et bénéficie du retour d'expérience de la campagne CARTO amiante.

L'outil est une adaptation de celui utilisé dans le cadre de CARTO amiante et permet des échanges entre les différents intervenants selon un processus formalisé et accessible par une application web www.carto-silice.fr. Les entreprises peuvent candidater en se connectant directement sur cette plate-forme dédiée.

Les mesurages déjà réalisés permettent d'évaluer les niveaux d'empoussièrement des situations de travail les plus courantes des Travaux Publics. 12 situations de travail ont été retenues, 5 étant communes à tous les syndicats de spécialité et 3 mesurages sont nécessaires pour chaque situation de travail afin de consolider les résultats.

À la fin de la campagne préliminaire, un travail d'analyse des résultats conduira à un rapport final de l'étude et les entreprises seront informées des conclusions et des suites qui seront données.

VI. TRAVAUX DU BNTRA RELATIFS AU REPÉRAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX (RAT)

Le décret du 9 mai 2017 a défini six domaines d'activité pour lesquels le repérage de l'amiante devrait s'appliquer :

- · les immeubles bâtis ;
- les autres immeubles tels que terrains, ouvrages de génie civil et infrastructures de transport ;
- les matériels roulants ferroviaires et autres matériels roulants de transports ;
- les navires, bateaux et autres engins flottants ;
- · les aéronefs ;
- · les installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité.

Le Bureau de Normalisation des Transports des Routes et de leurs Aménagements (BNTRA) a été mandaté pour élaborer une norme en application de ce décret dans le domaine 2.

Le domaine 2 « les autres immeubles tels que terrains, ouvrages de génie civil et infrastructures de transport » concerne plus spécifiquement les Travaux Publics et comprend 4 groupes :

• GT1 : Sols en place – Carrières, terrassements et essais géotechniques ;

- GT2: Infrastructures Chaussées routières, voies ferrées, infrastructures aéroportuaires (y compris remblais assainissements et drainages);
- GT3 : Canalisations et réseaux, pipelines ;
- GT4 : Ouvrages d'art et génie civil.

À partir de ces travaux, les modalités d'application de ce repérage seront précisées par voie réglementaire : exemptions, conditions de compétences des techniciens chargés de procéder au repérage, modalités de réalisation de cette recherche, contenu du document établi à la suite de cette recherche. Il est rappelé que les dispositions du décret n'entreront en vigueur, pour chaque domaine d'application, qu'à la publication de l'arrêté le concernant.

La FNTP a écrit aux pouvoirs publics pour attirer leur attention sur ces travaux du BNTRA qui n'abordent pas la problématique de l'amiante sur le même périmètre, certains travaillant exclusivement sur l'amiante ajouté alors que d'autres intègrent l'amiante dit naturel.

Compte tenu des travaux en cours de l'OPPBTP, du COFRAC et du BRGM afin de finaliser un protocole de mesurage exploratoire sur les Particules Minérales Allongées d'intérêt (PMAi), il nous semble indispensable de se concentrer, dans un premier temps, sur le seul repérage de l'amiante ajouté.

VII. ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

7.1 - GOUVERNANCE DE LA BRANCHE AT-MP

La FNTP est particulièrement attentive au pilotage de la branche AT-MP et mène une action pour tenter de faire baisser les cotisations des entreprises dans un contexte où la branche est structurellement excédentaire.

Grâce à son action et à l'appui de l'ensemble des partenaires sociaux, la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles a d'obtenu (COG 2018-2022) un budget annuel renforcé en matière de prévention. Les partenaires sociaux ont ainsi obtenu 85 millions d'euros (au lieu des 50 précédemment affectés à la prévention) sur les 3 premières années et 100 millions sur les 2 dernières années.

À l'aide de ce budget, la branche s'engage ainsi à :

- offrir plus d'outils aux entreprises et d'aider à leur mise en place ;
- doubler les moyens pour aider les entreprises surtout les TPE;
- réactiver et étendre le champ professionnel des Aides Financières Simplifiées (AFS) attribuées aux entreprises de moins de 50 salariés;
- simplifier et élargir l'accès aux contrats de prévention qui ne sont attribuées qu'aux entreprises de moins de 200 salariés;
- communiquer sur toutes les aides telles que les ristournes travail et trajets.

7.2 - GROUPES DE TRAVAIL DE LA CNAM SUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE LA TARIFICATION DES AT-MP

Suivi de la suppression du taux de cotisation réduit « bureau » à compter du 1er janvier 2020 pour les entreprises d'au moins 150 salariés :

Dès 2015, la FNTP a alerté la CNAM dès l'évocation du projet de suppression du taux bureau sur ses impacts financiers en termes de cotisations pour notre secteur d'activité. Le projet de suppression a, malgré tout, été mis en œuvre au début de l'année 2017 considérant que les impacts financiers seraient négligeables.

La FNTP a alors obtenu une période transitoire de 3 ans pour les entreprises bénéficiant du dispositif antérieurement au 2 mars

2017. L'objectif était de permettre aux entreprises d'anticiper et de simuler ces changements de tarification et de signaler à la FNTP les situations atypiques à venir ou les impacts importants susceptibles d'intervenir sur le montant de leurs cotisations.

Au regard des retours de certaines de ses entreprises, la FNTP a alerté, début 2018, la CNAM et le ministère de la Santé des risques d'augmentation de cotisations pour de nombreuses entreprises dont le taux « bureau » est supprimé à compter de 2020 et a rappelé que l'un des principes de mise en œuvre de la réforme était celui de la neutralité financière. Un arrêté permettant de neutraliser les impacts financier liés à la perte du taux bureau a été publié le 23 décembre 2018.

Dans le cadre de ses mandats au Comité technique national construction, la FNTP a également alerté la CNAM sur l'augmentation de certaines cotisations et l'évolution des coûts moyens des sinistres. Le sujet est plus particulièrement prégnant pour les coûts moyens des sinistres des personnels de bureau (ou taux support) suite à la mise en place de la réforme. Des études d'impacts sur les cotisations et coûts moyens en 2020 ont été demandées.

Suivi du remplacement du taux de cotisation réduit « siège sociaux et bureaux » par le taux « services supports » à compter du 1er janvier 2020 pour les entreprises de moins de 150 salariés :

Les fédérations patronales ont demandé une analyse statistique des entreprises qui seront concernées par le changement des critères d'attribution pour le passage au taux « fonctions supports ». Le démarrage de la campagne d'information et de sensibilisation est prévue au début de l'année 2019.

7.3 - HOTLINE ATMP

Depuis la fin de l'année 2017, le Syndicat de France et la FNTP mettent à disposition des entreprises adhérentes un service téléphonique pour les accompagner dans les démarches à effectuer pour les déclarations d'accidents du travail et les procédures de reconnaissance des maladies professionnelles.

Les entreprises peuvent utiliser ce service à partir du jour de l'accident du travail ou de la demande de reconnaissance de la maladie professionnelle et tout au long de la procédure d'instruction des dossiers par la Caisse primaire d'assurance-maladie jusqu'à la décision de la caisse de reconnaître le caractère professionnel ou non de l'accident ou de la maladie.

Ce service permet à l'entreprise d'obtenir une aide immédiate pour, notamment :

- un accident grave pouvant aller jusqu'à une garde à vue afin de permettre au dirigeant de gérer la situation sur le plan juridique ;
- une déclaration d'accident du travail délicate à effectuer à la Caisse primaire d'assurance-maladie dans le délai de 48 heures;
- la rédaction d'une lettre de réserve, si l'employeur souhaite formuler des réserves sur le caractère professionnel de l'accident ou de la maladie pour laquelle il doute de l'exposition au risque ;
- toute question relative à la procédure de reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles pour faire face à une situation inhabituelle ou complexe.

Les équipes du Service santé-sécurité de la FNTP mettent à disposition des FRTP et des syndicats de spécialités, qui le souhaitent, des outils permettant d'expliciter le fonctionnement de la hotline à ces adhérents :

- 2 bulletins d'informations (présents sur le site Internet de la FNTP) ;
- 1 Powerpoint à présenter ;
- 1 flyer à imprimer ;
- la possibilité de solliciter une personne du service santé-sécurité pour présenter le dispositif en région ou de faire intervenir le prestataire lors d'un événement régional.

Ce service ne se substitue aucunement aux actions de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles mises en place dans les entreprises qui restent une priorité pour l'ensemble de la profession.

RAPPORT DE LA COMMISSION

EUROPE INTERNATIONAL

Président : Gilles GODARD

Rapporteurs: Marie EILLER-CHAPEAU, Nicolas GAUBERT, et Richard TOUROUDE

POURSUITE DE LA COOPÉRATION RENFORCÉE AVEC LA FFB SUR LES QUESTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Pour assurer un périmètre de représentation légitime et efficace, les activités européennes et internationales de la FNTP font l'objet d'une coordination régulière avec la FFB, et de réunions périodiques au sein du « Comité de Liaison Europe-International ».

À ce titre, en 2018, les Commissions traitant de l'Europe et de l'International dans les deux fédérations se sont réunies conjointement le 20 juin (à Bruxelles) et le 13 novembre (à Paris), conformément aux décisions arrêtées en 2010 par leurs deux Présidents respectifs.

Par ailleurs, depuis 2010, la lettre européenne de la FNTP « Europe, le point sur... » est devenue une lettre d'information commune à la FFB et à la FNTP au format renouvelé. Bimestrielle, cette lettre est consacrée à l'actualité européenne intéressant le secteur et aux actions menées par les deux Fédérations.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Le Service International/SEFI couvre les aspects juridiques, économiques et financiers qui conditionnent l'accès et le maintien des entreprises françaises de Travaux Publics sur les marchés extérieurs. Il entretient une veille régulière sur l'activité de la concurrence, sur les politiques et financements des banques multilatérales de développement, ainsi que sur les politiques publiques et les règles de la commande publique des principaux Etats où les entreprises sont présentes, et qui sont susceptibles d'affecter la réalisation d'infrastructures de travaux publics.

Il apporte sa contribution à la définition des politiques et procédures nationales, européennes et internationales affectant l'activité internationale de ses membres. A cette fin, il participe régulièrement aux travaux de différentes fédérations représentatives de la profession. Il intervient également, seul ou en association avec des instances nationales et internationales représentatives du secteur privé, auprès des Organisations et Institutions Financières Internationales et des Directions Générales de l'Union européenne en charge de son action extérieure.

Enfin, à leur demande, il répond aux demandes d'informations de ses membres et appuie les diverses demandes des entreprises engagées à l'international.

DIRECTION INTERNATIONALE DU MEDEF

Cette Direction animait, jusqu'à fin 2018, deux Commissions et de nombreux comités traitant de sujets importants pour les entreprises : Commission Internationalisation et Exportation, rattachée au Pôle Internationalisation/Filières (et les comités correspondants, notamment commerce extérieur, implantations à l'étranger, intelligence économique et déontologie) ; Commission International, rattachée au Pôle International/Europe (négociations multilatérales). Le Service International/SEFI a continué d'apporter sa contribution à ces diverses entités.

Les principaux sujets traités en 2018 ont été :

• <u>le suivi de l'intégration de clauses de responsabilité sociale et environnementale dans les contrats</u>

Cette démarche, initiée par l'Agence Française de Développement et son homologue allemande KfW, a été suivie d'effet au niveau de l'AllB et de la Banque Mondiale, qui imposent désormais aux emprunteurs le respect d'ESS (Environmental and Social Standards) décrits et régis par leur Environmental and Social Framework respectif. Ce dispositif reste à démultiplier au niveau des autres bailleurs de fonds multilatéraux. Les efforts doivent être poursuivis pour démontrer l'intérêt qui s'attache à l'adoption de telles clauses ;

• <u>l'évolution des règles et normes relatives à la lutte contre la corruption</u>

Le Service International/SEFI a continué de promouvoir auprès de la Banque Mondiale et de l'OCDE l'utilisation de la norme ISO 37001 sur les systèmes de gestion de la lutte contre la corruption («Anti-bribery management systems»), non seulement par les entreprises, mais par toutes les organisations, y compris les clients publics.

L'année 2018 a vu la mise en place de l'AFA (Agence Française Anti-corruption), conformément aux dispositions de la loi Sapin-II de 2016. Le Service International/SEFI a établi des contacts avec l'AFA afin de fournir à ses membres une information fiable, à la fois sur les exigences de la loi et les sanctions qu'elle prévoit, et sur le rôle de l'AFA, en particulier sur ses actions de conseil, de formation et de sanction.

L'OCDE a publié les résultats d'une enquête relative au sort des personnes bénéficiaires de la corruption. Ces résultats sont décevants, mais traduisent la prise de conscience par l'OCDE de l'importance du versant « bénéficiaire » de la corruption, sujet sur lequel le Service International/SEFI a continué son action de sensibilisation auprès de la Banque Mondiale qui, jusqu'à ce jour, n'envisage pas de sanctionner les bénéficiaires s'ils appartiennent à, ou sont employés par, le pays emprunteur.

• <u>l'assouplissement des règles de couverture des coûts locaux dans les crédits-export</u>

Le Service International/SEFI a participé, aux côtés du MEDEF et en tant qu'observateur pour les EIC, à l'Export Credits Forum de l'OCDE, le 14 novembre 2018, consacré à l'avenir de l'Arrangement OCDE de 1978 sur les crédits export, et fait valoir auprès du Trésor français, dans la perspective des rencontres prévues début 2019 entre les Etats-membres de l'UE, la nécessité d'un relèvement de 30% à 50%, a minima, du plafond de part locale pour tenir compte du recours croissant des entreprises de TP à des ressources locales, tant en matériaux qu'en main-d'œuvre, pour l'exécution des projets d'infrastructures. Le Service International/SEFI a notamment argué de ce que les Objectifs de Développement Durable assignés par l'ONU pour 2030 impliquent une augmentation quasi-mécanique des coûts locaux. L'objectif du SEFI (soutenu par le MEDEF) et des EIC est de faire adhérer le Trésor français à la position désormais unanime des autres pays membres de l'UE sur ce point, afin que l'UE puisse présenter un front uni face aux Etats-Unis lors de la discussion générale de 2019 au sein de l'OCDE.

<u>l'élaboration du décret "garantie des projets stratégiques"</u>

Le Service International/SEFI a participé, aux côtés du MEDEF, à la réunion de place organisée par le Trésor, puis aux travaux du groupe de travail qui ont abouti à la publication du décret du 17 décembre 2018 fixant les conditions d'octroi de la garantie de l'Etat (ainsi que les critères, notamment financiers, auxquels les exportateurs français bénéficiaires doivent se conformer) aux opérations de nature à contribuer au développement du commerce extérieur de la France ou présentant un intérêt stratégique pour l'économie française à l'étranger, indépendamment du volume de leur part française.

En complément de ces actions, le Service International/SEFI est régulièrement associé aux travaux de Medef International, dont ceux du comité Afrique et des comités Banque Mondiale, BERD, Banque Africaine de Développement.

Organisations internationales

Le Service international/SEFI est intervenu régulièrement auprès des principales banques multilatérales de développement et d'autres organisations internationales.

BANQUE MONDIALE

Comme indiqué plus haut, le Service International/SEFI reste vigilant sur les conditions d'application du nouveau «cadre environnemental et social» défini par cette organisation.

Le SEFI a également participé à la mission annuelle de Medef International auprès de la Banque Mondiale.

Il continue par ailleurs de soutenir la réflexion sur l'amélioration de la préparation des projets («WPP», Well-Prepared Project, concept transverse qui, au-delà des banques multilatérales, est désormais repris par de nombreuses instances internationales, telles que le G20, FIDIC, l'association mondiale de la route - AIPCR). A cet égard, le Service International/SEFI soutient activement les efforts de CICA dans la participation à l'élaboration de la plateforme SOURCE (qui a succédé à la plateforme IISS), laquelle est promue par de nombreuses banques de développement bi- et multilatérales (dont, en 2018, la BERD) en vue précisément d'améliorer la préparation des projets.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)

Le Service International/SEFI est régulièrement associé aux groupes de travail de l'OCDE sur des sujets variés, en particulier en collaborant, pour le compte du MEDEF et à travers le BIAC (Business and Industry Advisory Committee), aux travaux du comité d'aide au développement. Il est notamment intervenu en faveur de la comptabilisation des garanties dans l'aide publique, de la promotion des PPP, et auprès du représentant français du ministère des finances auprès de l'OCDE pour tenter d'obtenir un assouplissement des règles de couverture des coûts locaux dans les crédits-export.

Le déléqué général du SEFI participe aussi, avec l'accord du MEDEF, au comités du BIAC sur les crédits et garanties à l'exportation.

European International Contractors (EIC)

Le Service International/SEFI participe aux différents groupes de travail des EIC, à ses assemblées générales et aux réunions périodiques des représentants permanents des fédérations membres (P.O. meetings).

Il a participé, le 20 avril à Vienne et le 5 octobre à Izmir (Turquie) aux Assemblées Générales de printemps et d'automne des EIC. A Izmir, un atelier a été organisé sur le thème "Alternative financing options for infrastructure development in the developing world", l'accent étant mis sur les outils proposés par la finance islamique au service du financement des projets d'infrastructure en Afrique.

Les analyses et propositions les plus importantes menées dans les différents groupes de travail sont en ligne avec les démarches entreprises auprès des agences bilatérales d'Aide au développement, des banques de Développement, des directions générales de la Commission européenne en charge de l'action extérieure et de l'aide au développement de l'Union européenne.

Les sujets les plus importants traités en 2018 par les groupes de travail des EIC ont été les suivants :

- Groupe de travail « Afrique » : le thème abordé en 2018 a porté sur la concurrence chinoise en Afrique. Le groupe a commandé à un consultant (Paul Mudde) une étude destinée à illustrer les distorsions de concurrence entre entreprises chinoises et européennes pour faire valoir, auprès de la Commission Européenne, la nécessité de restreindre aux seules entreprises respectant les contraintes OCDE les aides et financements de l'UE et des EDFI;
- Groupe de travail «Conditions contractuelles» : en décembre 2017, la FIDIC a publié la nouvelle édition de certains de ses standards contractuels («Yellow book», «Red book» et «Silver book»). Un intense lobbying conjoint d'organisations professionnelles internationales avait conduit la FIDIC à amender certaines clauses particulièrement défavorables aux entreprises, mais le résultat final demeure assez largement insatisfaisant. Le groupe de travail a mené à bien une analyse critique du Yellow Book, destinée à informer les entreprises européennes des défauts des nouvelles versions et à inciter la FIDIC à y remédier ; le Service International/ SEFI a ainsi pu participer au séminaire organisé sur ce thème par la BERD à Londres le 27 septembre 2018. De plus, le groupe de

travail a conduit une analyse du projet de « FIDIC Emerald book », consacré aux travaux souterrains ;

- Groupe de travail « Corporate responsibility » : ce groupe de travail a publié au tout début de l'année 2018 la brochure «EIC Corporate Responsibility Report» ;
- Groupe de travail "China challenge": la création de ce groupe de travail conjoint FIEC-EIC découle du constat d'une contradiction entre, d'une part, le credo chinois d'ouverture économique (Belt & Road Initiative, initiative "16+1"), et, d'autre part, l'exclusion des entreprises étrangères des marchés financés par le Chine et le subventionnement ses propres entreprises pour leur permettre d'emporter des marchés par des prix anormalement bas financés à des conditions dérogatoires. La FIEC et les EIC demandent donc aux institutions européennes d'agir pour faire respecter le principe de réciprocité, d'imposer une vérification stricte des offres anormalement basses, de neutraliser l'impact des aides d'Etat sur les entreprises, d'exclure des marchés financés sur fonds européens les entreprises de pays qui réservent leurs financements à leurs propres entreprises, de demander que la Chine signe le Government Procurement Agreement de l'OMC pour ouvrir son marché intérieur aux entreprises étrangères, à l'instar des autres pays signataires, de créer une « EXIMBANK » européenne capable de financer les projets réalisés par les entreprises européennes dans les pays tiers, de faire évoluer le consensus OCDE sur les financements export vers un alignement sur les pratiques chinoises ; et d'incorporer au nouvel EIP (External Investment Plan) de l'Union Européenne les Règles de Nationalité et d'Origine du « Guide Pratique des Procédures Contractuelles dans le cadre des Actions extérieures de l'UE » (PRAG, §2.3.1), dans la mesure où des financements européens sont concernés.

UNECE (United Nations Economic Commission for Europe):

Le Service International/SEFI a participé à Genève, les 20 et 21 novembre 2018, aux travaux du Working Party on Public-Private Parnerships consacrés aux « Challenges of the UN 2030 Agenda for Sustainable Development through People-First PPPs ».

UNCITRAL (United Nations Commission for International Trade Law):

Le Service International/SEFI a participé à Vienne, les 26 et 27 novembre 2018, en tant que seul représentant des entreprises, aux travaux de la CNUDCI (UNCITRAL) consacrés à la révision du « Guide législatif sur les projets d'infrastructure financés sur fonds privés ».

AUTRES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Le Service International/SEFI a reçu le 19 septembre à Paris une importante délégation (34 personnes) de CHINCA (China International Contractors Association), qui souhaitait rencontrer des représentants de grandes entreprises françaises de travaux publics afin de mieux connaître leur modèle de développement et explorer les perspectives de collaboration sur les marchés de pays-tiers en matière de projets d'infrastructures. Les membres du SEFI ont participé à cette manifestation et des échanges « B-to-B » ont pu avoir lieu après les présentations respectives de M. Bruno Dupety, Président du SEFI, de Mme Fanny Dastugue, Directrice Générale de CICA, de Mme Sybille Dubois-Fontaine-Turner, Présidente du Comité France-Chine, et de M. Xin Xiuming, Vice-président de CHINCA.

Enfin, le Service International/SEFI a permis la signature, le 20 juin 2018, entre la FNTP et ICAK (International Contractors Association of Korea) d'une lettre d'intention portant sur la coopération à l'international des entreprises françaises et coréennes de travaux publics.

ACTIVITÉS EUROPÉENNES

Le volet « Europe » des activités de la Commission Europe-International/SEFI se traduit par des actions de veille et la promotion politique des positions de la Profession sur les questions relevant de la compétence de l'Union européenne. Elle coordonne également les relations de la FNTP avec la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (FIEC) et ses fédérations membres.

Élu Président de la FIEC en 2016, le mandat de Jean-Louis Marchand est arrivé à son terme en avril 2018. Le Président de la FIEC a finalisé l'adaptation juridique de la FIEC, association de droit français, grâce à la création d'une association de droit belge (AISBL) afin de rendre ses statuts davantage en phase avec l'action réelle de la FIEC. Cette réforme s'est accompagnée d'une modernisation des statuts, axée sur une meilleure adéquation entre le niveau de cotisation et la place du pays concerné dans la gouvernance de la FIEC. Le mandat de Jean-Louis Marchand a aussi été marqué par une amélioration notable des actions de communication extérieure de la FIEC (newsletter, réseaux sociaux...).

Face au succès du Plan d'investissement pour l'Europe (« Plan Juncker »), dont la vocation était de relancer l'investissement public et privé en Europe avec l'appui du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la Commission européenne a prolongé sa mise en œuvre. L'objectif est de mobiliser plus de 500 milliards d'euros d'investissements à l'horizon 2020.

Dans le cadre de la programmation financière pluriannuelle 2014-2020, les actions au titre des financements européens ont aussi été poursuivies. Il s'agit de financements européens dans le cadre de l'instrument financier dédié aux grandes infrastructures européennes, le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, et le soutien financier apporté au titre des fonds structurels (politique européenne de cohésion).

La Commission européenne a par ailleurs présenté le « paquet Mobilité » en 2017, incluant une proposition de révision de la Directive Eurovignette du 17 juin 1999 relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures. Cette proposition législative inclut le principe d'un fléchage permettant de contribuer au financement des infrastructures. Le Parlement européen a approuvé les orientations de ce texte en octobre 2018.

Enfin, la Commission européenne a présenté en mai 2018 ses propositions pour le futur cadre financier pluriannuel 2021-2027, accompagné, en juin 2018, de ses propositions sectorielles, concernant notamment l'avenir du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, de la politique européenne de cohésion et du fonds InvestEU (successeur du Plan Juncker).

DES FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR SOUTENIR LES INFRASTRUCTURES

Sur ces sujets d'accès aux financements, la FNTP occupe une place privilégiée au sein de la FIEC. En effet, elle anime un groupe de travail dans le cadre de la commission Economique et juridique, intitulé « Infrastructure and Financing », présidé par Jean-François Ravix, et coprésidé par Vincent Piron et Daniel Boscari.

Par ailleurs, le groupe de travail « Financements européens des infrastructures », sous l'égide de la Commission Europe-International/SEFI, a poursuivi ses travaux afin de nourrir les réflexions de la FNTP sur ces thématiques et a associé ponctuellement à ses réunions des acteurs institutionnels et experts dans le domaine du financement des infrastructures.

LA MISE EN ŒUVRE DU « PLAN JUNCKER »

Devant la chute de l'investissement public et privé en Europe à la suite de la crise financière de 2008, le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a présenté en novembre 2014 un ambitieux plan d'investissement pour l'Europe, le « Plan Juncker ». En recourant à des volumes limités de fonds publics et une garantie du budget de l'UE, des fonds privés et publics sont levés pour être injectés dans des secteurs de croissance de l'économie de l'UE. Doté de 21 milliards d'euros (16 milliards d'euros venant du budget communautaire et 5 milliards d'euros de la Banque européenne d'investissement), l'instrument de garantie du Plan Juncker, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), devait permettre de générer plus de 60 milliards d'euros de financements complémentaires, permettant d'atteindre 315 milliards d'euros d'investissement dans l'Union européenne d'ici à l'été 2018.

Cette initiative a été un succès puisque le Fonds européen pour les investissements stratégiques a permis de mobiliser 335 milliards d'euros d'investissements supplémentaires entre juillet 2015 et juillet 2018. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne a prolongé ce dispositif, en portant l'ambition à 500 milliards d'euros d'investissements mobilisés en 2020, à l'aide d'un instrument de garantie porté à 33,5 milliards d'euros.

La mise en œuvre du Plan d'investissement en France a fait l'objet d'une attention particulière (liens étroits avec les services de la BEI en France, avec le Commissariat général à l'investissement et la représentation de la Commission européenne en France). Dans l'optique du prolongement du Plan Juncker, la FNTP et la FIEC se sont mobilisées pour améliorer la visibilité des projets d'investissement à l'échelle régionale et locale. En effet, un des points d'amélioration du Plan Juncker pour sa reconduction était le renforcement du lien avec les acteurs locaux, pour permettre une meilleure connaissance des dispositifs en amont, et une assistance technique pour les porteurs de projets.

La promotion d'outils tels que les portails de projets a également fait l'objet d'une action de promotion dans le cadre du B20, émanation du G20 pour le secteur des entreprises, dont les Recommandions publiées sous la présidence argentine en octobre 2018, ont souligné leur pertinence pour répondre au défi de la visibilité des projets d'investissement.

LE « MÉCANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE »

Le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe est l'instrument financier dédié aux grandes infrastructures européennes (transports, énergie, numérique) doté de 29 milliards d'euros, dont 23 milliards d'euros pour le secteur des transports sur la période 2014-2020.

A la fin de l'année 2018, 100% des crédits étaient déjà alloués, 45% déjà engagés et 20% payés. Pour la seule partie française, durant la période 2014-2017, 89 projets ont été retenus, représentant un total de 2,2 milliards d'euros, dont deux projets sont emblématiques (canal Seine-Nord Europe et projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin).

La FNTP a poursuivi son action d'information pour valoriser les opportunités de travaux.

LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE COHÉSION

La politique de cohésion, dédiée au développement régional, est dotée de 325,1 milliards d'euros pour la période 2014-2020. Les infrastructures de transport occupent désormais une place relativement minime, conformément aux priorités de l'Union européenne (principe de « concentration thématique ») dont l'accent est porté sur quelques objectifs ciblés (la recherche et l'innovation, les PME, les TIC et l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables).

Les conseils régionaux assurent désormais la gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER), couvrant plus spécifiquement des actions concernant le Secteur. Une assistance spécifique est apportée aux FRTP et aux Spécialités dans ce contexte par le Service Europe de la FNTP.

LA RÉVISION DE LA DIRECTIVE EUROVIGNETTE

En mai 2017, la Commission européenne a présenté son « paquet routier », soit un ensemble de propositions législatives dédiées au transport routier. Afin de promouvoir le principe du « pollueur-payeur » et de l'« utilisateur-payeur », la Commission européenne a engagé une révision de la directive Eurovignette et propose l'abandon progressif du système de vignettes basé sur le temps parcouru au profit d'un péage dont les tarifs seraient fixés selon la distance parcourue. La Commission propose également de moduler les tarifs des péages en fonction des émissions de CO2 de chaque véhicule, quelle que soit leur catégorie.

Les recettes issues des redevances liées aux congestions permettraient de contribuer directement au financement des infrastructures de transport. La FIEC et la FNTP sont mobilisées sur la révision de cette directive, adoptée au Parlement européen en octobre 2018, en particulier sur le principe de flécher les recettes issues des redevances. La proposition législative est en cours d'examen au Conseil de l'Union européenne.

LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2021-2027

La Commission a présenté, le 2 mai 2018, une proposition de budget de cadre financier pour la période 2021-2027, en légère augmentation malgré le départ du Royaume-Uni et le financement de nouvelles priorités (sécurité, défense, migrations...). En dépit des baisses de budget de deux politiques phares de l'Union européenne (PAC et politique européenne de cohésion), le budget présenté par la Commission est en hausse : 1.135 milliards d'euros (en euros constants) ou 1.279 en euros courants (compte tenu de l'inflation sur la période), représentant 1,114% du produit national brut européen.

• La Commission européenne propose un budget en hausse pour le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe avec une enveloppe de 29,1 milliards d'euros (dont 23,9 milliards d'euros pour les transports). Un des aspects novateurs de la proposition de la Commission est une enveloppe de 5,8 milliards d'euros (prix constants) consacré aux infrastructures de

transport d'importance stratégique qui doivent être adaptées aux nécessités de la mobilité militaire. Plus largement, le futur MIE a l'ambition d'exploiter les synergies entre les secteurs des transports, de l'énergie et du numérique ;

- Concernant la politique européenne de cohésion, la Commission européenne propose, pour la période 2021-2027, une enveloppe de 226,3 milliards d'euros pour le Fonds européen de développement régional (FEDER) et de 46,6 milliards d'euros pour le Fonds de cohésion. Ces fonds couvriront pour partie des actions dans le domaine des infrastructures;
- Successeur du Plan Junker, le Fonds InvestEU est le nouvel instrument d'investissement de l'Union, doté d'un montant de 38 milliards d'euros, dont 11,5 milliards d'euros pour le volet « Infrastructures durables ». Cet instrument de garantie devrait permettre de mobiliser des fonds publics et privés sous la forme de prêts, de garanties, de participations ou d'autres instruments fondés sur le marché.

Le montant du budget européen et le contenu de ces propositions sectorielles doivent maintenant faire l'objet d'un accord du Conseil de l'Union européenne.

LE SUJET DE L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

À l'initiative de Christian Tridon, Président du Syndicat national des entrepreneurs spécialistes de travaux de réparation et de renforcement des structures (STRRES), un groupe de travail dédié à l'entretien des infrastructures de transport s'est constitué au sein de la FIEC. Son objectif est d'aborder, au niveau européen, la question de l'entretien des infrastructures, partant du constat d'une situation globalement analogue dans l'ensemble de l'Europe. Parmi les actions envisagées du groupe de travail, il s'agit d'effectuer une comparaison de l'évolution et de l'entretien des infrastructures dans les différents États de l'Union européenne. L'analyse des solutions apportées permettra notamment d'identifier les bonnes pratiques.

Une première réunion du groupe de travail s'est déroulée le 23 avril 2018. En outre, ce sujet a été porté par la FIEC dans l'enceinte du Parlement européen dans le cadre d'un événement de l'intergroupe « Investissement de long terme », qui s'est tenu le 25 septembre 2018, rassemblant notamment des représentants de la Commission européenne et des membres du Parlement européen.

LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES SUR LA « COMMANDE PUBLIQUE »

Après une mobilisation active de la FNTP et la FIEC lors de l'adoption des directives « marchés publics » (directive « secteurs classiques » et directive « secteurs spéciaux », soit l'eau, l'énergie et les transports) et concessions, définitivement adoptées le 26 février 2014, la Fédération a poursuivi sa concertation avec les autres Fédérations nationales pour leur transposition en droit national.

En outre, la FNTP a continué son action en coordination directe avec la Commission européenne pour l'élaboration d'un « document unique de marché européen » (DUME), formulaire commun qui doit se substituer aux formulaires de candidatures actuels utilisés notamment en France (DC 1, DC2) et les autres aspects de dématérialisation des marchés.

L'ARTICULATION DE LA RÉVISION DE LA DIRECTIVE SUR LE DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS ET CELLE DES RÈGLEMENTS DE COORDINATION DE SÉCURITÉ SOCIALE

Le 8 mars 2016, la Commission européenne a présenté une proposition de révision de la directive sur le détachement de 1996 afin de lutter contre les abus de détachement et la concurrence déloyale.

Cette révision de la directive « détachement » et celle des règlements de coordination des régimes de sécurité sociale, également engagée, sont intiment liées pour un encadrement efficace du statut des salariés détachés. L'action de suivi sur ce dossier a été menée en liaison avec la Commission Sociale, rappelant au préalable l'importance d'une stricte application de la directive exécution relative au détachement des travailleurs.

L'accord trouvé le 29 mai 2018 prévoit notamment des conditions de rémunération des travailleurs détachés conformes à celles de l'Etat d'accueil (et non plus seulement l'application du « salaire minimum »). Il fixe une durée de principe de détachement de 12 mois, susceptible d'être prolongée de 6 mois.

LA MISE EN ÉCHEC DE LA CARTE ÉLECTRONIQUE EUROPÉENNE DE SERVICES

Dix ans après l'adoption de la directive Services, la Commission européenne avait présenté, en janvier 2017, un paquet de mesures destinées à renforcer davantage la libre prestation de services au sein du marché intérieur européen. L'initiative phare de ce paquet de mesures était la carte électronique européenne de services, que tout prestataire souhaitant intervenir de manière temporaire ou désirant s'établir dans un autre État membre pouvait demander via une plateforme entièrement dématérialisée.

Le secteur de la construction, principalement ciblé par ce projet, avec les services aux entreprises, s'était opposé à cette initiative non seulement complexe, mais aussi susceptible de favoriser le développement d'entreprises « boîtes aux lettres ». Cette mobilisation a porté ces fruits puisque la commission « Marché intérieur et Protection des consommateurs » du Parlement européen, compétente sur ce dossier, a rejeté cette initiative le 21 mars 2018.

POURSUITE DES MISSIONS ET DES ÉCHANGES AVEC LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Le service Europe de la FNTP a poursuivi en 2018 l'organisation de missions à Bruxelles afin d'informer les FRTP et Syndicats de spécialités sur les activités législatives des institutions européennes intéressant le Secteur.

Des réunions ciblées ont notamment été organisées pour le syndicat national des entrepreneurs spécialistes de travaux de réparation et de renforcement des structures (STRRES) et pour le syndicat des Canalisateurs.

LE « BREXIT »

Le Royaume-Uni a choisi de mettre fin à quarante-trois années d'appartenance à l'Union européenne (UE), à l'issue du referendum organisé le 23 juin 2016. Le 29 mars 2017, le Royaume-Uni a notifié au Conseil européen son intention de se retirer de l'Union européenne, actant le déclenchement de l'article 50 du Traité. Les négociations officielles sur les conditions de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ont débuté le 19 juin 2017. Le 29 mars 2019 est la date-limite du processus de négociation sur la sortie de du Royaume-Uni de l'UE avec 3 scénarios possibles : une sortie effective (après l'approbation du Parlement européen et le vote du Conseil de l'UE à la majorité qualifiée) ; un délai de deux ans prorogé après un vote du Conseil européen à l'unanimité ; aucun accord (le Royaume-Uni devenant alors de facto un Etat tiers).

Le secteur de la construction représente, au Royaume-Uni, un volume annuel d'environ 200 milliards de livres sterling (environ 234 milliards d'euros). L'impact du « Brexit » à long terme sur le marché britannique de la construction, et notamment pour les entreprises françaises installées au Royaume-Uni, est cependant encore difficile à évaluer. Un travail est mené afin d'avoir des informations plus précises sur les conséquences dans les domaines de l'investissement, de l'accès aux marchés publics et privés et de la circulation des salariés.

RAPPORT DE LA COMMISSION

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président : Jean-Christophe LOUVET Rapporteur : Stéphane RUTARD

Les enjeux de la transition écologique et d'une croissance durable sont au cœur des débats de société et présents au quotidien dans les entreprises de Travaux Publics. Les travaux de la commission développement durable en 2018 ont visé à promouvoir le secteur des Travaux Publics sous l'angle de sa contribution environnementale, à accompagner les adhérents dans l'appropriation de l'économie circulaire et à enrichir l'offre de service de la Fédération pour une meilleure reconnaissance (sociétale) des entreprises.

LES INFRASTRUCTURES : UN LEVIER POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS ÉCOLOGIQUE ET INCLUSIVE

Mobilités et énergies propres, protection des territoires, lutte contre les pollutions, renaturation ... Les entreprises de Travaux Publics, dans leurs activités, offrent des solutions concrètes et innovantes pour mettre en œuvre la transition écologique des territoires au profit de tous.

En 2018, le cabinet Citizing (cabinet spécialisé dans les études socio-économiques) a évalué scientifiquement l'empreinte environnementale de 15 aménagements à l'aune des Objectifs pour le Développement Durable de l'ONU. Les résultats sont révélés dans le « PANORAMA des infrastructures au service de la transition écologique ». L'objectif de ce document est de favoriser la prise de conscience des décideurs publics et en particulier des élus locaux qui sont des acteurs clés pour les Travaux Publics et pour la transition écologique.

Dans ce même élan de promotion, en novembre 2018, à l'occasion du salon POLLUTEC à Lyon, la FNTP, dans un partenariat fort avec ses réseaux et partenaires, a fait rayonner les Travaux Publics au travers de leurs innovations et savoir-faire en matière environnementale.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UNE TRANSITION EN MARCHE DANS LES TRAVAUX PUBLICS

Sous l'impulsion du gouvernement et du processus d'élaboration de sa Feuille de Route Economie Circulaire, l'année 2018 est marquée par une dynamique accrue sur les dossiers ayant trait aux ressources, aux déchets et à leur recyclage. Tout d'abord, la Fédération a envoyé un signal fort à ses adhérents, et vers l'extérieur, avec la création de la marque Recycleurs des Travaux Publics. Portée par la FNTP en lien avec le réseau des spécialités, elle se concrétise par une offre de proximité déployée par les Fédérations Régionales.

Le succès de la FNTP dans le dossier lié de la redevabilité des déblais-remblais à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes « matériaux d'extraction » est également emblématique. En effet, suite à l'action de la Fédération, les douanes ont clarifié par circulaire que les déblais-remblais n'entraient pas dans le champ de cette taxe. Cela marque dans le même temps le caractère de bonne pratique environnementale du « mouvement de terre » cher aux terrassiers.

Le centre de ressources materrio.construction a été, en 2018, le support de travaux en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et l'UNICEM. A noter en particulier, la création d'un module d'inscription pour les exploitants de plateformes de recyclage, ainsi que la rédaction, avec un panel de collectivités, d'un guide pour intégrer la gestion des déchets dans les marchés publics.

RSE: PRENDRE LA MAIN POUR NE PAS SE FAIRE IMPOSER SES OUTILS

Les débats autour du projet de loi « plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises » dite PACTE sur la définition de l'entreprise dans le code civil, les recommandations du rapport NOTAT/SENART et les velléités affirmées de certaines « grandes » collectivités en matière d'achats responsables de travaux mettent en lumière l'enjeu de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) pour les entreprises de Travaux Publics. Afin d'accompagner ces évolutions et de valoriser les entreprises de Travaux Publics, la Fédération a élaboré, à travers un processus collaboratif impliquant l'ensemble des commissions et de nombreux entrepreneurs référents, un projet de label RSE sectoriel destiné aux PME. Il fera l'objet d'une expérimentation en 2019.

Au cours de l'année 2018, la commission développement durable s'est réunie à 4 reprises :

- Jeudi 8 février 2018, à Paris Invitée Barbara POMPILI, présidente de la Commission développement durable de l'Assemblée Nationale
- Jeudi 3 mai 2018, à Paris
- Mardi 9 octobre 2018, à Paris
- Mercredi 28 novembre 2018, au Salon Pollutec, à Lyon

DIALOGUER AVEC LES PARLEMENTAIRES

En 2018, tant dans le cadre de la préparation du projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) que lors des Assises de l'eau (phase 1), la Fédération a entretenu un dialogue constant avec les parlementaires des commissions en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire au Sénat et à l'Assemblée Nationale. En début d'année, la commission développement durable de la FNTP a accueilli Mme Barbara POMPILI, présidente de la commission développement durable de l'Assemblée Nationale pour un débat. Les représentants des syndicats de spécialités ont, en particulier, pu faire connaître leurs attentes et propositions en vue des futurs travaux parlementaires intéressant la profession.

PROMOUVOIR ET ENCOURAGER L'INNOVATION

L'innovation est dans l'ADN des entreprises de Travaux Publics. Les Trophées des TP Innovation et Performance 2018, en partenariat avec le Moniteur, constitue la vitrine de ces réalisations. La catégorie « Performance environnementale et énergétique » a de nouveau été parmi les plus courues. Elle récompense le groupe Marais qui, avec sa solution intégrée de recyclage, propose un bel exemple d'économie circulaire appliquée.

AMPLIFIER L'AUDIENCE DES INFRASTRUCTURES DURABLES

Internet et les réseaux sociaux sont incontournables pour communiquer. Construction21 est un média social spécialisé « construction durable ». Il est soutenu par l'ADEME et la majorité des réseaux d'acteurs professionnels. La FNTP en est devenue administrateur en 2018 pour porter la promotion et la diffusion de l'information autour des « infrastructures durables ». Cela a donné lieu à la création d'une bibliothèque d'études de cas et à l'organisation d'un Trophée national.

FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION POUR PASSER À L'ACTION

L'offre de service de la FNTP s'enrichit constamment. A l'écoute des besoins des dirigeants, elle prend la forme de dispositifs d'(in) formation ciblés et disponibles en ligne.

C'est la philosophie du « PASSEPORT TP BIM ». Ce dispositif accompagne les dirigeants dans leurs premiers pas en matière

numérique. En 2018, plus de 350 chefs d'entreprises y ont participé et ont construit leurs propres plans d'actions.

Par ailleurs, les modalités d'acceptation du chantier apparaissent elles aussi comme des connaissances à porter auprès du plus grand nombre. C'est pourquoi, la FNTP prend part à un partenariat avec l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, le Centre National de Fonction Public Territoriale et l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris en vue de créer un cours gratuit en ligne, un « MOOC ». Il sera diffusé sur la plateforme France Université Numérique (FUN) début 2019.

COMITÉ DES PRATIQUES DE LA RSE

Présidé par M. Daniel SOLDINI

La Responsabilité Sociétale des Entreprises passe dans le langage commun. Les assureurs, les banquiers, les clients publics et privés l'intègrent, aujourd'hui, dans leurs rapports avec les entreprises de Travaux Publics.

Au-delà d'une expertise de diagnostic sur l'actualité législative, le comité a mis en œuvre la feuille de route qui lui a été adressée, en particulier en termes de vulgarisation et d'accessibilité aux démarches.

Le comité a dialogué avec ECOVADIS et ACESIA, les deux principaux acteurs de pré-qualification RSE utilisés par les clients de la profession, permettant une simplification et une amélioration de l'ergonomie des questionnaires reçus par les entreprises de Travaux Publics.

Les travaux du comité ont également permis de rédiger les premières fiches d'un vadémécum RSE qui facilitera l'entrée des PME dans une démarche « globale ».

Groupe de travail Biodiversité

Présidé par M. Philippe RAVACHE

La FNTP a organisé pour la première fois, en lien avec l'Union des Professionnels du Génie Ecologique et l'Agence Française de la Biodiversité les ateliers techniques de l'aménagement écologique avec l'ambition de répondre à la question de « comment éviter et réduire l'impact des infrastructures en matière de biodiversité ? ». Autour d'études de cas et de retours d'expériences, les acteurs de terrain ont pu partager leurs positions et points de vue pour transformer les pratiques.

En 2018, on notera également la création d'une Foire Aux Questions (« FAQ Biodiversité ») et l'organisation de visite d'aménagements écologiques réalisés par des entreprises adhérentes.

GROUPE DE TRAVAIL TRAITEMENT DES DÉCHETS ET RECYCLAGE

Présidé par M. Gwénael GROIZELEAU

69%, c'est le taux de déchets du BTP recyclés ou valorisés en France (chiffre 2018 sur l'année 2018 – source SOeS – MTES). En regard de l'objectif de 70 % en 2020 fixé par la Loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte, on peut apprécier l'effort fourni par les professionnels en la matière.

En 2018, le groupe de travail a accompagné la simplification de la nomenclature des installations classées pour les activités qui concernent la profession : le concassage, le criblage, les transits de matériaux ou les usines d'enrobage. Cette opportunité de faire du régime de l'enregistrement, le régime de droit commun est promue de longue date par la Fédération et a été accompagnée avec vigilance afin de « vraiment » faciliter l'activité des entreprises au quotidien.

Toujours dans une logique de simplification, une campagne de collecte de données d'analyses de lixiviation sur les matériaux recyclés a été mise en œuvre en collaboration avec l'UNICEM. Elle a permis de réunir plus de 1200 résultats. C'est sur la base de cette connaissance que nous avons pu négocier l'alignement du paramètre « sulfates » du guide d'acceptabilité environnementale des matériaux alternatifs en technique routière sur le seuil utilisé pour les aspects géotechniques.

TECHNIQUE - MATÉRIEL

Président : Xavier NEUSCHWANDER

Rapporteur : Dominique CHEVILLARD / Pascal LEMOINE

En 2018, lors de ces cinq réunions de bureau, la commission technique et innovation a poursuivi ses actions globalement dans le cadre de ses cinq axes de travail pour contribuer à la compétitivité des entreprises et la visibilité du secteur :

- Anticiper les changements et continuer de développer une stratégie de réseaux,
- Promouvoir et fédérer les actions de recherche collective pour la profession,
- Mutualiser les moyens et déployer des actions interprofessionnelles,
- · Communiquer, rassembler, fédérer et améliorer notre visibilité,
- Valoriser l'innovation et la technique.

Dans la continuité des actions engagées les années précédentes en collaboration avec l'institut pour la recherche appliquée et l'expérimentation en génie civil (IREX) et dans le contexte de financement et de maintien de la recherche collective dans nos activités, l'année 2018 a été l'année de lancement de la fondation d'entreprise FEREC par quatre entreprises du secteur, Vinci construction, Eurovia, Colas, Eiffage infrastructures et un maitre d'ouvrage SNCF réseaux. Cette fondation est dotée d'un montant de 350 k€ par an pendant cinq ans. Un premier appel à projet a été lancé en avril 2018, avec 9 lauréats, sur le thème « Des innovations numériques pour la conception, la construction, l'évaluation et la maintenance des infrastructures ». Les perspectives pour 2019 sont un nouvel appel à projets, ainsi que son extension par l'arrivée de nouveaux partenaires.

La commission a consolidé sa gouvernance suite aux évolutions et simplifications de 2017. Cette consolidation a donné plus de clarté à son fonctionnement, avec une direction claire déterminée par elle, pour les 5 comités, afin de s'adapter au contexte d'évolution de nos activités et pour faciliter la prise en compte des sujets nouveaux. La commission est désormais composée des présidents ou représentants des comités matériels, techniques et transverses, de représentants des FRTP, de représentants issus des syndicats de spécialités. Un siège permanent est attribué à une représentation collective des quatre clusters, INDURA, ECO-Chantiers, NOVAbuild et Pôle CREAHd. La commission est restée très présente dans l'orientation et la gouvernance de l'IREX.

La mise en œuvre du BIM (Building information modeling) dans le milieu des infrastructures s'accélère. Ce sujet a fait l'objet d'une attention particulière de la commission tout au long de l'année. Des échanges réguliers ont continué entre les présidents des commissions Développement Durable et Formation. Les experts FNTP et la direction technique et recherche ont contribué activement aux actions liées au projet national MIMnD, à la participation au niveau européen dans le groupe BIM de la FIEC, au sein de différentes instances normatives nationales PPBIM, européenne CEN TC442 (avec la création d'un WG6 spécifiquement Infra) et international au niveau ISO. Ils se sont impliqués très activement dans la mise en place du service au adhérents sur la sensibilisation au BIM, formation dénommée « Passeport BIM ».

Dans le cadre de la promotion et de la reconnaissance du BIM pour les infrastructures, la FNTP a continué son action au sein du conseil d'administration de Building Smart France-Médiaconstruct. Les équipes de la direction technique, les experts de la commission ont participé chaque fois que nécessaire, à la promotion et à la sensibilisation du BIM pour les infrastructures, au travers de réunions, de journée d'informations, de prise de paroles en régions, pour informer et sensibiliser les différentes parties prenantes des enjeux du BIM.

Dans le cadre sa stratégie de réseaux, les liens territoriaux actuels ont été poursuivis, avec les clusters INDURA en Rhône-Alpes, ECO-Chantiers en Franche Comté, NOVAbuild en pays de Loire et le Pôle CREAHd en Aquitaine en collaboration avec les fédérations régionales.

La commission a continué de développer une synergie d'actions avec d'autres commissions de la FNTP. En particulier avec la commission développement durable, plusieurs rencontres ont eu lieu. Elle accentue sa collaboration sur des sujets de recherche, sur

des actions de lobbying réglementaires vis-à-vis de l'administration. Avec la commission santé sécurité, elle continue de contribuer au programme d'actions de prévention liées aux matériels et aux recommandations ou évolutions normatives qui en découlent. Des échanges réguliers ont lieux avec la commission juridique des marchés dans le cadre du comité numérique, mais également sur les questions de logistique/transport.

Au niveau européen, en lien avec le service Europe, la commission a contribué au groupe de travail des commissions techniques de la FIEC réglementation et normalisation TEC1 et recherche et innovation TEC2. La commission a été tenue informée des échanges avec les autres fédérations, avec des représentants de la commission européenne, ou d'organismes européens comme ECCREDI.

Une seconde édition de la journée de l'innovation des travaux publics a eu lieu mi-décembre 2018. Cette journée, ouverte à l'ensemble de la FNTP, aux clusters, aux partenaires extérieurs, avait pour thème central « La place de l'homme dans l'innovation ». Ce thème se déclinait en trois tables rondes, avec « l'innovation au service de l'homme sur les chantiers », les infrastructures innovantes au service de l'homme » et « Data et intelligence artificielle dans les TP ». Cette journée fut aussi l'occasion de la remise des trophées des TP 2018 du Moniteur, ainsi que des pitchs de 5 start-ups, donnant une journée très rythmée et bien perçue.

La Commission Technique et de l'Innovation a également participé activement à la présence de la FNTP au salon de l'environnement Pollutec, présence organisée par la Commission du Développement Durable.

Dans la continuité des années précédentes, dans ses services aux entreprises, la FNTP assure aussi un travail régulier et des échanges au quotidien dans le domaine de la normalisation, de la réglementation, de la sécurité des matériels, de la valorisation économique. Sur le plan national, européen et international, la FNTP joue son rôle de veille, de conseil, d'information dans la normalisation, sur les produits, sur les matériaux, sur les techniques, les matériels et la logistique - transport.

TECHNIQUE

Rapporteur: Philippe GOTTELAND

Au cours de l'année 2018, les trois comités « Technique » fédèrent environ soixante-dix experts répartis dans trois comités sectoriels et environ 12 groupes de travail constitués pour le suivi direct des actions, dont les travaux de doctorat. Ces experts représentent l'ensemble des activités des travaux publics.

Ils poursuivent en continuité des années précédentes les actions initiées mais ont également amorcé de nouveaux axes de travail.

Un important partage et retour d'expérience des experts Techniques de la commission a permis d'orienter les sujets techniques prioritaires pour l'ensemble de la profession, de partager les pratiques, statuer sur des problématiques réglementaires, construire les positions consensuelles interprofessionnelles relayées par la CTI.

Les trois comités sectoriels « technique » continuent leurs actions de recherche et de valorisation, de partage des informations normatives et réglementaires dans le domaine des matériaux, des sols et des techniques routières.

Ils se sont réunis, chacun de deux à trois fois durant 2018, pour coordonner les groupes de travail comités de pilotage des nombreuses actions en cours, définir les nouveaux champs et les actions à investiguer, notamment pour anticiper, consolider les montages de projets.

Les trois comités travaillent en démultipliant leurs moyens pour des actions en partenariat avec les acteurs de la recherche dans des finalités opérationnelles.

Le lien avec les organismes animant la recherche nationale est maintenu en positionnant un expert FNTP au sein de plusieurs comités d'évaluation et de sélection des projets. Le lien avec les clusters Régionaux accompagnés par la CTI et les Projets Nationaux gérés par IREX est ciblé.

RECHERCHE - RECHERCHE APPLIQUÉE

Les projets nationaux gérés par l'IREX restent les partenariats prioritaires pour la FNTP.

Ces projets sont exemplaires pour l'implication et l'interaction opérationnelle entre les différents acteurs de la construction : les maîtres d'ouvrages, l'administration, les laboratoires universitaires et les entreprises.

Le projet RECYBETON (labellisé mi 2012), sur le recyclage à 100% du béton, s'est finalisé. La rédaction des recommandations et leur diffusion a été initiée en 2018 et se poursuivra en 2019.

Le projet Ville 10D (labellisé fin 2012), n'a pas trouvé l'équilibre économique qui lui permet d'entrer dans sa troisième tranche. Il reste en sommeil.

Le projet MURE (labellisé fin 2013), fonctionne bien. Des expérimentations assez conséquentes se sont déroulées en 2018, la valorisation du projet est initiée et la finalisation est prévue pour 2019.

Le projet MINnD (labellisé fin 2013), a finalisé sont travail de production en 2018 et entame sa phase de valorisation. Regroupant de nombreux partenaires (plus de 70) une saison 2 a été construite, labellisée par le Codor RAGC et se met en place pour démarrer en 2019. L'objectif est de traiter la phase exploitation de manière plus ciblée.

Le projet PERFDUB (labellisé fin 2014), travaille sur sa tranche 3. Le projet fonctionne bien avec de nombreux partenaires (plus de 45). Les très nombreux essais croisés, ainsi que la comparaison des différentes méthodologies permettront une analyse précise de l'approche performantielle qui sera portée au niveau internationale.

Le projet C2ROP, (labellisé fin 2014) travaille sur sa tranche 3 également. Le projet fonctionne bien ; de nombreux partenaires contribuent. Une communauté scientifique active et productive agit auprès de la maitrise d'ouvrage. Une suite est également envisagée. Les partenaires définissent les axes de travail.

Le projet DVDC (labellisé 2016), termine sa tranche 1 et entame sa tranche 2.

Le projet ARSCOP (labellisé 2016), fonctionne bien et est en tranche 2.

Le projet ASIRI+, suite du projet ASIRI, a présenté son étude de montage pour labellisation par le Codor RAGC fin 2018. La labellisation est acquise et le projet se mettra en place en 2019

COMITÉ MATÉRIAUX

Le comité « matériaux » est présidé par François CUSSIGH.

Le comité poursuit son travail portant sur le comportement au feu des bétons d'infrastructure souterraine en développant de nouvelles campagnes d'essais en partenariat avec le CERIB et le CETU. Engagé en 2016 suite à des premiers travaux de thèse (thèse soutenue en 2015), le développement de nouvelles procédures d'essais moins lourdes et couteuses, avant essais de convenance est en cours. Des modélisations numériques sont encourageantes. L'action se poursuivra en 2019.

En association avec le comité sols, il poursuit l'action de recherche sur le ressuage des bétons de fondations profondes. Des analyses complémentaires des essais sont en cours. Ce travail a été porté vers l'EFFC par le comité sols afin d'alimenter le Guide DFI-EFFC « Trémie guide » de Réalisation des bétons de fondations profondes.

Le comité poursuit en 2018 l'encadrement des travaux des deux Doctorats initiés en 2016 en collaboration pour l'un avec l'Université de La Rochelle, et pour l'autre l'INSA de Toulouse pour une durée de 3 ans. Le travail doit aboutir en 2019, avec la soutenance des deux Thèses.

Le comité a mis en place en 2018 une nouvelle collaboration avec le CEA Saclay et le LMDC Toulouse sur un travail de recherche portant sur la fissuration des bétons. Cette collaboration établie pour 4 à 5 ans, vise le démarrage d'un doctorat en 2019 qui fera suite au travail de deux Master recherche. Ce projet se met en perspective d'un travail plus conséquent dans le cadre d'un possible Projet National.

Le comité a renouvelé en 2018 son soutien financier au projet PN PERFDUB.

COMITÉ SOLS

Le comité « sols » est présidé par Serge BOREL.

La recherche partenariale engagée en 2015 sur l'interaction eau poussières qui vise à optimiser la consommation d'eau dans les techniques de terrassements se poursuit. La thèse de Mme Ouardia Seddiki a été soutenue en Juillet 2018. Les travaux ont permis d'identifier des pistes de progrès dans la méthodologie de caractérisation, d'identification des mécanismes, et de validation du dispositif de mesure sur « pistes de projets réels ». Le partenariat avec l'IFSTTAR s'inscrit en continuité pour une période 2018-2021 avec le coencadrement d'un nouveau doctorat Mr Mikael Levergne. La rédaction d'un guide méthodologique pratique est engagée en parallèle, pour une première version en 2019, avec amendements et compléments de données pour 2021.

La recherche partenariale sur le comportement des pieux géothermiques avec l'ECN a pris du retard. La soutenance de thèse prévue en 2018 est reportée à début 2019.

Les travaux portant sur le comportement des bétons de sols se poursuivent. Le doctorat de JJ Hessous initié en 2017, focalisant sur l'étude de la durabilité consolide les approches de laboratoire. Le carottage d'échantillons sur colonnes réalisées en place permet une confrontation fructueuse. La prise d'échantillons sur d'autres sites a également été réalisée. Le travail se poursuit.

La collaboration sur l'étude des sédiments marins et fluviaux pour le TRAMAF se met lentement en place. La mobilisation des acteurs est ralentie. Les perspectives sont reportées pour 2019 avec une collaboration en perspective avec le Cluster et la Région Nouvelle Aquitaine.

La dernière réunion du comité (octobre 2018) a acté le changement de présidence du comité pour 2019. M. Serge Borel passe la main à JF Mosser également de Solétance Bachy qui le remplace au comité.

Les membres du Comité ont également participé et pu contribuer aux JNGG 2018 (Journées Nationales de Géologie et Géotechnique 2018), qui se sont déroulées sur le site de l'UPE à Champs sur marne.

COMITÉ ROUTES

Le comité « routes » est présidé par Thierry MELINE.

Au travers de ses deux spécialités (Routes de France et SPECBEA) il poursuit en 2018 ses actions de coordination de travaux de recherche.

Le comité a contribué à l'accompagnement de deux travaux de doctorats. Le premier sur la thématique des enrobés à froid et la modélisation de l'évolution du module, le second sur la mise en place d'une méthode de mesure de la densité en remplacement des méthodes utilisant les sources radioactives. Ces travaux de thèse ont été soutenus en 2018.

Les expérimentations réalisées dans le cadre des projets MURE et DVDC continuent de mobiliser fortement le comité. Le projet MURE doit se finaliser en 2019.

Contribution annuelle des acteurs du comité aux JTR 2018 à Nantes.

VALORISATION

Les travaux de recherche effectués dans le cadre de doctorats ont tous fait l'objet de publications dans des revues à comité de lectures et dans des conférences nationales et internationales.

La publication des principaux résultats dans les revues Techniques telles que Revue Travaux et RGRA reste programmée mais s'avère difficile.

Le 26 Avril 2018 une journée FNTP-CFMS a été organisée à la FNTP sur la thématique de « Amélioration et renforcement des sols ». Gros succès, cette journée a rassemblée plus de 200 participants.

NORMALISATION ET RÉGLEMENTATION

Rapporteur : Jeanne NGO BIBINBE

Les actions spécifiques dans la normalisation liée au BIM se sont poursuivies en 2018, toujours de façon transverse avec les instances interprofessionnelles nationales et européennes à minima. Une représentation régulière dans d'autres instances comme le « Comité Stratégique construction et urbanisme » de l'AFNOR, le « Comité de Pilotage Stratégique du BNTRA » ont permis de maintenir une veille active dans les champs d'activités des Travaux Publics. Trois sujets ont fait l'objet d'un suivi et d'une écoute en particulier.

GROUPE DE TRAVAIL EUROPÉEN DE NORMALISATION DU BIM POUR LES INFRASTRUCTURES

À l'initiative de la Norvège, un groupe de travail temporaire pour les infrastructures (WG 6) a été créé en 2018 au sein du comité européen de normalisation sur le BIM (CEN/TC 442). La création de ce groupe de travail a été effective en aout 2018, suite à un vote auguel la FNTP a émis un avis favorable, ainsi que d'autres organisations professionnelles telles qu'EGF BTP et SYNTEC.

Les principales missions attribuées au WG6 par le CEN/TC 442 sont les suivantes :

- Identifier les principales parties prenantes, examiner les activités existantes et formuler le besoin de normalisation lié à la mise en œuvre du BIM pour les infrastructures en Europe, non couvert par les normes existantes et les normes en cours de développement.
- · Faire des recommandations sur la nécessité ou pas d'élaborer des normes et la démarche à suivre.
- Produire un livrable sous forme de rapport technique européen (TR) exploitable pour étoffer le business plan du TC 442.

Il s'agit pour l'instant d'un groupe de travail temporaire qui devrait être dissout après la publication de ce rapport technique européen (document de référence à caractère essentiellement informatif et dont la reprise dans les pays membres du CEN est facultative), sauf décision contraire du TC 442.

Le secrétariat de ce WG 6 est actuellement détenu par la Norvège et l'animateur est un allemand. L'un des objectifs en 2019, consistera à s'organiser au sein du comité miroir français de normalisation (AFNOR/PPBIM), pour le suivi de ces travaux à l'Europe.

ÉVOLUTION DU BUREAU DE NORMALISATION TRANSPORTS, ROUTES ET AMÉNAGEMENTS (BNTRA)

Les échanges entre la FNTP et les syndicats de spécialités de la FNTP concernés par les activités du BNTRA se sont poursuivis en 2018 afin de définir une stratégie commune, qui a été présentée et discutée au niveau de la Commission Technique et Innovation (CTI) dans le cadre global des actions liées à la normalisation.

La mise en place d'un comité de pilotage stratégique (instance décisionnelle) du BNTRA a été effective au cours du dernier semestre de l'année 2018. Ce comité est constitué de deux collèges dont l'un est pour les représentants des entreprises. La liste commune proposée par la FNTP - les syndicats de spécialités de la FNTP – l'ASFA est celle qui a été retenue pour le collège des représentants des entreprises. Nos entreprises sont donc ainsi présentes au sein de l'instance de décision du BNTRA.

La mise en place du nouveau modèle économique du BNTRA sera quant à elle effective dès 2019. Pour l'année 2019, la FNTP accompagnera les syndicats concernés par les activités du BNTRA (afin que chaque syndicat puisse s'organiser afin de participer aux travaux de normalisation du BNTRA), en prenant en charge l'intégralité du financement relatif à la participation de leurs experts relatifs dans les commissions de normalisation du BNTRA et chiffré à 128 k€. Les termes de la convention encadrant la participation d'experts aux travaux de normalisation suivis par le BNTRA ont été fixés en 2018.

RÉGLEMENTATION TECHNIQUE ET RÉALISATION DES MARCHÉS

L'arrêté du 28 mai 2018 homologuant huit fascicules révisés du CCTG Travaux (25, 26, 27, 65, 67 titre I, 67 titre III, 68, 86) est paru en juin 2018, abrogeant ainsi l'arrêté du 30 mai 2012 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux de génie civil.

Cet arrêté de 2018 a supprimé le fascicule 62 titre V du CCTG Travaux et a approuvé les versions de décembre 2017 des huit fascicules précédemment cités. Les fascicules du CCTG Travaux sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site de la FNTP rubrique INFODOC – INNOVATION ET TECHNIQUE.

Le comité de pilotage et de suivi des travaux de révision des fascicules du CCTG dans le domaine de l'eau et de l'assainissement a approuvé en avril 2018 le projet fascicule révisé 81-1. Une consultation publique sera ouverte de février en mars 2019 sur le site de l'Astee.

ACTIONS DANS LE DOMAINE MATERIEL ET EQUIPEMENTS

Rapporteur: Catherine JAROSZ

Au cours de l'année 2018, les comités « matériel », qui fédèrent près de quatre-vingt experts des machines répartis dans près de onze groupes de travail représentant l'ensemble des activités des travaux publics, ont renforcé l'ensemble de leurs actions initiées les années précédentes mais ont également développé de nouveaux axes de travail.

L'important partage et retour d'expérience des experts matériel de la commission, issus des entreprises utilisatrices, a permis d'aborder tout sujet technique lié au matériel, toutes spécificités des spécialités, de partager les pratiques de sécurité, statuer sur des problématiques réglementaires, trouver des solutions aux contraintes législatives et administratives, affiner les spécificités liées aux métiers et ainsi construire les réunions interprofessionnelles.

Ces échanges permettent de répondre à plusieurs défis dans le domaine de l'évolution des machines : favoriser les échanges pour assurer des visions communes, promouvoir le savoir-faire de nos entreprises et anticiper les changements à venir.

PROMOTION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION LIEE AUX MATERIELS

Le groupe de travail « Routes », et en lien avec le comité matériel de Routes de France, a poursuivi ses travaux sur les finisseurs et alimentateurs, compacteur, fraiseuses routières et balayeuses aspiratrices, tant sur les aspects prévention, environnement et énergie, communication entre matériels, maintenance et service après-vente.

Une réunion plénière sur la cote des matériels d'occasion a été organisée le 15 juin 2018 avec une importante participation des utilisateurs, constructeurs et distributeurs de matériels. Ce temps fort a permis un important échange sur les tendances économiques liées au matériel d'occasion et la validation des paramètres de cotation des principaux matériels utilisés en génie civil.

Le calcul de la cote, ainsi que celui des charges d'emploi, reste disponible en ligne sur le site www.tpmateriel.com.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Dans le cadre de ses missions d'échanges d'informations et de collaboration, la commission et les groupes de travail respectifs ont régulièrement rencontré les représentants des constructeurs, des organisations des constructeurs, des distributeurs et des loueurs de matériels (CISMA, SEIMAT, DLR), des organismes partenaires (INRS, OPPBTP) pour définir des priorités d'actions communes.

Dans ce fort contexte relationnel et interprofessionnel, les quatre organismes - CISMA, SEIMAT, DLR et FNTP - se sont régulièrement associés pour travailler sur des actions à dynamique intersyndicale et collaborer sur des thématiques de préoccupation commune.

La FNTP a étroitement collaboré avec la société COMEXPOSIUM pour l'organisation des Innovation Awards lors du salon INTERMAT 2018.

Les réunions de jury se sont déroulées à la Maison des Travaux Publics et l'annonce officielle des lauréats a eu lieu sous la présidence de Bruno Cavagné.

Lors du salon, une visite approfondie des différents stands d'exposants européens a permis de constater une nette amélioration de la conception des machines de chantiers notamment en ce qui concerne les accès et la visibilité au poste de conduite, avec une

significative prise en compte des demandes des utilisateurs, en lien avec nos travaux avec les constructeurs.

Les comités « matériel » ont instauré une collaboration très étroite avec l'INRS sur les notions de sécurité des machines.

Des échanges réguliers avec l'Association des Constructions Industrialisées et Modulaires (ACIM) ont permis un état des lieux des typologies d'installation, repli, raccordement et maintenance des constructions modulaires de chantiers.

Le contact a par ailleurs été entretenu avec la Fédération Française des Combustibles, Carburants & Chauffage FF3C sur les solutions de distribution des carburants utilisés sur les chantiers de travaux publics.

Dans le cadre des travaux liés à la grue à tour, de nombreux échanges ont également eu lieu avec le SPMDG (Syndicat Professionnel des Monteurs et Démonteurs de Grues à tour), ainsi qu'avec la COPREC (Confédération des Organismes indépendants de Prévention, de Contrôle et d'inspection).

La FNTP est représentée à la section inspection du COFRAC pour l'habilitation et la surveillance des organismes de contrôle.

ANTICIPATION ET VEILLE REGLEMENTAIRE

Dans la continuité des années précédentes, les comités « matériel » ont poursuivi leurs actions déjà engagées dans le cadre de la révision des normes harmonisées liées à la directive machine.

Le réseau des experts matériels, ainsi que les retours d'expérience des entreprises au travers des FRTP, permettent de mieux cibler les intérêts de la profession et d'assurer ainsi une présence active et argumentée dans l'élaboration des normes.

Ils ont, en particulier, suivi l'ensemble des normes sur les engins de terrassement, les installations d'enrobage et les machines routières, le matériel de concassage et les machines de forages.

Une implication spécifique a été entreprise au sein des instances de normalisation européenne sur la sécurité des engins de terrassement, et particulièrement sur les normes des pelles hydrauliques, des motobasculeurs, des pelles à câbles et des pipelayers.

Des actions spécifiques liées à la sécurité au poste de conduite, la visibilité, l'accessibilité aux machines, ainsi que l'utilisation des attaches rapides ont été développées.

Une présence active dans la révision de la norme EN 14439, en collaboration avec l'INRS, a permis d'initier de nouveaux axes de conception pour les grues à tour. Des solutions d'accès motorisés ont été proposées et grâce à un retour continu permanent des entreprises de la construction, des couples d'adéquation « accès motorisés / grue à tour » ont été validés par les constructeurs permettant ainsi à tous les utilisateurs de réaliser des montages surs et fiables.

Suite à l'enquête publique sur l'évaluation de la directive machine, et sous l'impulsion de la FNTP, un groupe de travail a été créé avec la FFB et l'OPPBTP afin d'examiner la performance de la directive et cibler ensemble les axes qui serviraient de base dans le cadre de sa révision future.

Tout au long de l'année, les comités « matériel » ont eu des échanges réguliers avec la direction générale du travail (bureau CT3) sur les aspects réglementaires, et des sollicitations régulières ont été émises concernant la réglementation liée aux vérifications des appareils et accessoires de levage dont les tracteurs poseurs de canalisations.

En relation avec la direction des affaires sociales et la commission santé sécurité de la FNTP, la commission suit les actions de prévention spécifique établies au sein du comité national CTN-B de la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM-TS).

Le groupe en charge du matériel d'accompagnement des chantiers, en partenariat avec EGFBTP, est resté attentif aux évolutions liées aux bases vie des chantiers.

EXPLOITATION DES MATERIELS

La commission s'est impliquée dans des groupes de travail transverses sur l'évolution des matériels routiers : finisseurs et le captage des fumées, ainsi que sur l'aspiration des poussières sur les raboteuses.

Des situations de chantier et la conception de ces machines ont été analysées, avec le soutien de l'INRS.

Dans le cadre d'un groupe de travail interprofessionnel FNTP, CISMA, INRS, OPPBTP, accompagné par la CRAMIF, un guide sur la « Réduction des émissions des moteurs diesel sur les chantiers en espace confiné » a été publié en juin 2018.

Un guide d'information sur la fourniture, mise en place et mise en service d'ascenseurs monte-grutier a été élaboré, avec le soutien de l'INRS, par un groupe interprofessionnel réunissant les utilisateurs FNTP et FFB, les constructeurs de grues à tour et d'ascenseurs représentés par le CISMA, ainsi que des loueurs DLR. Il a largement été promu auprès des acteurs de la construction et a été présenté lors du salon Préventica à Bordeaux.

Le groupe de travail européen FIEC/FETBB/CECE, appuyé par la Commission Européenne, composé de représentants de fédérations européennes de la construction, ainsi que de l'ETUI (European Trade Union Institute) a collaboré sur les thèmes majeurs liés à la sécurité des machines : normalisation, organisation du travail et formation, ergonomie et accessibilité, visibilité et collisions engins/ piétons.

La promotion du document « Working safer with construction machines » auprès des acteurs européens a été une étape de déploiement importante.

Dans le cadre de sa stratégie d'anticipation des évolutions des machines, la FNTP a intégré le « Machinery Working Group », de la Commission Européenne.

Les conditions générales de location des grues à tour ont été signées entre la FNTP, la FFB et le DLR en septembre 2018.

ACTIONS DANS LE DOMAINE LOGISTIQUE - TRANSPORT

Rapporteur: Eric SORGO

En 2018, le comité logistique-transport poursuivit ses actions en cours et initiés de nouveaux sujets en particulier dans le domaine de la logistique des chantiers TP, des énergies futures et des contraintes réglementaires et environnementales impactant les déplacements.

Il consolide les liens interprofessionnels en particulier avec l'AUTF, le ministère de l'intérieur et sa direction à la sécurité routière DSCR, la direction générale sur les infrastructures de transports et de la mer (DGITM), la fédération nationale des carrossiers (FFC), la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (FNTR), l'INRS, l'OPPBTP et CARSAT.

La FNTP a suivi, participé aux travaux sur les réformes des textes règlementaires, à la rédaction de guides et des procédures relevant des transports exceptionnels. Les échanges avec la FNTR, les acteurs terrains, entreprises et les DREAL et le comité logistique-transport contribuent à l'amélioration du dispositif de demande d'autorisation de transport exceptionnel. Cette nouvelle procédure de demande d'autorisation dématérialisée se heurte à la réalité du transport exceptionnel; l'indisponibilité des réseaux implique le non renouvellement des autorisations de transport exceptionnel. Face à ces difficultés et selon la région, la FNTP ainsi que les FRTP concernés ont lancé des actions auprès des préfets de régions pour accélérer l'établissement et la validation de ces cartes et/ou réseaux dédiés au transport exceptionnel. Certaines régions ont été plus réactives que d'autres dans l'établissement des réseaux départementaux et nationaux. Nous poursuivons nos actions afin que tout le territoire national dispose de ces réseaux de transport exceptionnel.

Le projet interprofessionnel porté par l'AUTF (dont la FNTP est adhérente) sur l'évolution des textes sur l'augmentation du PTAC se poursuit. La finalité de ce projet est de définir des bases réglementaires sur les nouvelles configurations des véhicules de demain. Les entreprises de travaux publics, les transporteurs de nourriture animale, le syndicat des déchets ont participé à différentes pesées statiques avec les camions (porteurs de 26 et de 32 t) à charge afin de recueillir des données sur leurs agressivités sur la chaussée.

En novembre 2018, le Ministère a présenté ses conclusions sur l'étude d'impact aux chaussées concernant la demande d'augmentation de PTAC des porteurs de 26 à 28 t et de 32 à 35 ou 36t.

Les 2/3 des pesées sont dans des configurations tout à fait acceptables sur l'impact sur la chaussée.

Mais les instances politiques en termes d'image sont très prudentes sur la prise de décision en état d'augmenter les poids le PTAC des poids lourds PL au vue des dégradations constatées des routes.

Nous poursuivons donc ce projet d'augmentation de PTAC avec de nouveaux arguments pertinents d'ordre économique et écologique.

Les problématiques liées à la logistique urbaine restent des points importants dans l'organisation de nos activités. Cette prise de conscience de la protection de la qualité de l'air nous incite à revoir nos habitudes. Les vingt-deux grandes agglomérations déjà engagées dans la constitution de zones à circulation restreinte (ZCR) pour réduire la pollution issue des véhicules les plus polluants s'orientent depuis 2018 vers un nouveau dispositif, la ZFE (zone à faible émission). Une zone à faible émission (ZFE) est un élargissement du périmètre des interdictions des zones à circulation restreinte (ZCR).

Nous avons lancé une campagne nationale de communication auprès des FRTP pour qu'ils informent à leur tour leurs adhérents de ces mesures qui diffèrent selon les régions. À terme, une cartographie des mesures par région sera établie et mis à disposition. Toutes ces contraintes règlementaires nous incitent à revoir la gestion des flux entrants et sortants des chantiers. Le comité transport-logistique à l'occasion de réunions a rencontré des représentants de sociétés offrant de solutions et outils de logistique. Les solutions et outils sur le marché nous donnent une idée de la réorganisation innovante des approvisionnements de nos chantiers de demain. Tout ceci s'accompagne de la prospective de l'usage de véhicules innovants, de nouvelles alternatives de carburant, tels que l'électrique et le gaz naturel liquide (GNL). Nous nous intéressons au développement des réseaux de distribution des nouvelles énergies ainsi qu'aux véhicules dits non-diésel proposés par les constructeurs.

Début 2017, plusieurs accidents constatés avec les camions bennes ont mis en lumière des problèmes de sécurité des liés à l'usage des ridelles, des bennes, des trappes etc... La FNTP, les FRTP (Poitou-Charentes et Limousin), des entreprises TP et différentes organisations professionnelles (CARSAT, OPPBTP, INRS et FFC) ont constitué des groupes de travail (un groupe national et un groupe régional) pour faire un état des lieux et proposer des solutions de travail en sécurité pour enrailler ces accidents. Les travaux de ces groupes ont pour objectif d'établir un guide de bonne pratique et une fiche de prise de poste à l'usage bennes en sécurité dans nos activités TP pour 2019. Dans l'attente des livrables (guides), une campagne de sensibilisation sur l'usage des camions bennes en sécurité est réalisée auprès de plusieurs FRTP et leurs adhérents.

SOLCYP: sollicitations cycliques dans les fondations profondes

ERINOH: érosion interne des ouvrages hydrauliques

CEOS.FR: comportement sur l'évolution des ouvrages spéciaux vis-à-vis de la fissuration et du retrait

EMACOP : énergies marines côtières et portuaires

RECYBETON : recyclage complet des bétons

Ville 10D : différentes dimensions pour un développement urbain durable et désirable décliné dans une dynamique « dessus/dessous »

MINnD : modélisation des informations interopérables pour des infrastructures durables

MURE : multi recyclage des enrobés bitumineux

PERFDUB : approche performantielle de la durabilité des bétons

C2ROP : Chute de blocs, risques rocheux et ouvrages de protection.

DVDC : durée de vie des chaussées

ARSCOP: nouvelle approche de reconnaissance des sols et de conception des ouvrages géotechniques avec le pressiomètre

GEDI : gestion durable des infrastructures

BIM: building information modelling

IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE

Président : Jean Bergougnoux

Vice-Président : Bruno Cavagné

Co-Rapporteurs : Corine Le Sciellour, François Oger

COMITÉ SUPÉRIEUR DE L'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE

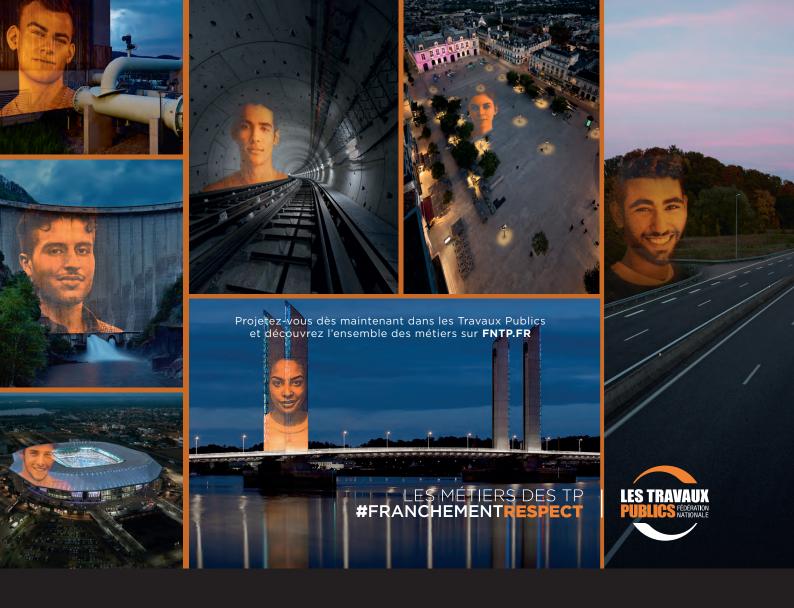
Conseil des Régions : Jean-Christophe LOUVET

Conseil des Spécialités : Olivier ALLEZ, Alain GRIZAUD

Commission Développement économique : Denis GAUTHIER, Bernard HERITIER

Commission Europe - International / SEFI : Michel LALLEMENT Commission Marchés : Philippe ATHUYT, Jacques DOLMAZON

Commission Technique et Innovation : Christian TRIDON



ANNALES 2018

édition 2019

Fédération nationale des travaux publics 3, rue de Berri - 75008 PARIS

FNTP.FR

infos@fntp.fr 01 44 13 31 44

Toute utilisation, totale ou partielle de cette publication, à des fins autres qu'un usage privé, est interdite sans l'autorisation expresse et préalable de la FNTP. Toute utilisation autorisée de cette publication devra mentionner sa source.